



Urbanisme, planification et aménagements favorables à la santé

Recueil d'actions de Villes-Santé

octobre 2022

Ce recueil d'action a été réalisé suite à l'accueil de Félix Ledoux en stage co-encadré par le Réseau français Villes-Santé et l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, du 25 avril au 8 juillet 2022.

Les actions relevant spécifiquement de la mobilité active et des transports en commun n'ont pas été intégrées à ce recueil.

Table des matières

Ressources du Réseau français Villes-Santé sur l'urbanisme favorable à la santé.....	6
Urbanisme et habitat favorables à la santé.....	6
Changement climatique, espaces verts, biodiversité, espèces à enjeux.....	6
Mobilité actives.....	6
Opérations d'aménagement.....	7
Besançon : EIS Amélioration de la qualité résidentielle.....	8
Lille : Quartier à santé positive.....	10
Marseille : EIS du PRU d'Air Bel.....	14
Nantes : Nantes Nord - Urbinat.....	16
Paris : Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics.....	19
Autres démarches d'intégration de la santé dans des opérations d'aménagement.....	23
Rennes : PRU du Gros Chêne (depuis 2016).....	23
Grenoble : Projet Ecoquartier Flaubert (2020-2024).....	23
Autres Evaluations d'impact sur la santé (EIS) d'opérations d'aménagement.....	24
Angers : EIS sur le PRU de Monplaisir (2016-2017).....	24
Caen : EIS de la place de la Mare (2020-2021).....	24
Grenoble : EIS des 2 Villeneuve (2017-2019).....	24
La Rochelle : EIS QPV Villeneuve-les-Salines (2016-2017).....	24
Lille : EIS de la ZAC St Sauveur (2014-2017).....	24
Limoges : EIS de la caserne Marceau (2018-2020).....	25
Nantes : EIS sur l'intégration de la MSPP dans le quartier Bellevue (2016).....	25
Nantes : EIS de l'Île de Nantes (2019).....	25
Espaces publics, espaces verts, voirie.....	26
Aix-les-Bains : Parcours de marche "Balade santé".....	27
Brest : Quartier fertiles : projet d'agriculture urbaine.....	31
Chalon-sur-Saône : Permis de végétaliser.....	33
Juraçon : Adopte un arbre.....	37
Lyon : EIS Parc du Zénith.....	41
Lyon : Prise en compte des risques sanitaires dans les jardins collectifs urbains.....	43
Metz : Evaluer la marchabilité du quartier pour la mobilité des seniors (étude AGURAM) et mise en place d'équipements adaptés.....	44
Nantes : Paysages nourriciers.....	48
Paris : Rue aux écoles.....	51
Poitiers : Education à la nature dans les écoles publiques.....	54
Poitiers : Création du pollinarium sentinelle de Poitiers.....	59
Strasbourg : Étude de l'îlot de chaleur urbain (ICU) et de ses conséquences sur le confort thermique dans un objectif d'adaptation de l'urbanisme et des aménagements urbains futurs.....	62
Strasbourg : Promotion santé des rues écoles.....	64

Autres projets relatifs aux espaces verts, aux espaces publics ou à la voirie intégrant les enjeux de santé	68
Metz Métropole : Etude des "Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence" (SESAME)	68
Nantes : Végétaliser avec la santé comme objectif.....	68
Equipements.....	70
Aix-les-Bains : Réhabilitation d'une maternelle : Une approche globale environnementale pour un cadre pédagogique exemplaire.....	71
Brest : un jardin sensoriel pour réduire les inégalités sociales de santé	72
Bourg-en-Bresse : Réduire l'exposition des enfants au bruit et à la pollution atmosphérique	76
Chalon-sur-Saône : Création d'un espace Petite enfance entre Chalon sur Saone et Champforgueuil.....	78
La Rochelle : Rénovation des cours d'écoles	82
Paris : Cours oasis.....	84
Paris : Plan « Transformation Olympiques » au sein du Programme Héritage.....	87
Strasbourg : Cours oasis	91
Strasbourg : Serres connectées	94
Autres projets d'équipements intégrant les enjeux de santé	97
Besançon : Végétalisation et désimpermeabilisation des cours d'école	97
Dunkerque : Construction de la nouvelle école quartier du Banc vert.....	97
Fontenay-sous-Bois : Un nouveau groupe scolaire favorable à la santé et au bien-être (2018).....	97
Offre et accès au soin.....	99
Angers : rôle clef de la ville sur le plan immobilier d'une MSP.....	100
Nantes : Un projet immobilier accueillant une MSP à Bellevue	102
Narbonne : Construction d'une Maison de la Prévention santé.....	104
Rennes : Cartographie de l'offre de soin libérale.....	105
Rennes : Appui à la mise en place d'un centre de santé participatif (centre de santé communautaire du Blosne)	108
Strasbourg : Maison de santé urbaines (MUS).....	111
Villeurbanne : Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) des Buers.....	113
Document d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc).....	115
Poitiers (Grand Poitiers) : Produire et habiter le territoire, pour un urbanisme de réconciliation	116
Strasbourg : Intégration de préconisations air-climat-énergie au PLUi de l'Eurométropole (OAP « air climat énergie »).....	119
Salon-de-Provence : Lutte Anti-Vectorielle : sa traduction dans le cadre d'une révision du Plan Local d'Urbanisme	123
Autres démarches d'intégration de la santé dans un document d'urbanisme	124
Communauté urbaine de Dunkerque : Intégration de l'UFS dans le PLUi-HD.....	124
Grenoble : Dernière mise à jour du PLUi en faveur de la santé.....	124
Rennes : intégration de la santé dans le PLUi (depuis 2018)	124
Gouvernance, intersectorialité, stratégie	126
Grenoble : Stratégie santé dans l'urbanisme et l'aménagement	127

Mulhouse : Urbanisme et promotion de la santé	130
Paris : Les aménageurs de Paris s'engagent pour un urbanisme favorable à la santé.....	132
Strasbourg : Formation et acculturation des professionnels de l'urbanisme à la santé environnementale	135
Toulouse : Pour un environnement urbain favorable à la santé.....	138
Autres démarches.....	141
Metz : formation-sensibilisation des agents à l'urbanisme favorable à la santé (2022).....	141
Rennes : démarche UFS (depuis 2010).....	141
Perpignan : sensibilisation des agents à l'urbanisme favorable à la santé (2019-2020)	141

Ressources du Réseau français Villes-Santé sur l'urbanisme favorable à la santé

Urbanisme et habitat favorables à la santé

« **Santé Mentale et Habitat** », brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2019. Disponible [ici](#)



Pour un Habitat favorable à la santé, les contributions des villes.

Ouvrage édité par les Presses de l'Ehesp, 2011. Ce guide présente les concepts de santé environnementale, d'inégalités en santé, et le processus de mise en place d'un plan local santé environnement. La

deuxième partie traite plus spécifiquement de l'impact des logements sur la santé humaine. Disponible [sur notre site](#)

Les Plans Locaux d'Urbanisme – PLU et PLU(i). Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2017. Disponible [sur notre site](#)

Urbanisme et santé – quel rôle pour les collectivités locales? Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2016. Disponible [sur notre site](#)

Urbanisme et santé. Entretien avec l'urbaniste Marcos Weil. Vidéo disponible [sur notre site](#)

Changement climatique, espaces verts, biodiversité, espèces à enjeux

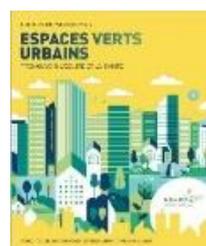


Changement climatique et son impact sur la santé. Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2018. Disponible [sur notre site](#) (Publications > Point villes-santé).

Espaces verts urbains : promouvoir l'équité et la santé (2020). Cet ouvrage illustre l'importance de la création de d'environnements favorables à la santé et à l'équité pour les populations. L'ouvrage a été réalisé dans le cadre du projet GREENH-City, coordonné par l'EHESP, avec la participation de l'Université Paris Nanterre, l'Institut de Santé Globale de l'Université de Genève et le réseau. Il a été financé par l'Institut National du Cancer. Téléchargeable gratuitement [sur le site du réseau](#)

Colloque « Espaces verts, équité et santé » (2020). Présentations disponibles [sur notre site](#)

La nature en ville et la Santé. Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2019. Disponible [sur notre site](#)



Espaces Verts Urbains : un plaidoyer pour agir, 2017. Cet ouvrage, publié originellement en anglais par l'OMS, est destiné aux élus et techniciens des collectivités locales. Ceux-ci y trouveront des savoirs pour promouvoir la santé et réduire les inégalités sociales de santé, via la création ou l'aménagement des espaces verts urbains. Disponible [sur notre site](#)

Ambroisie. Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2017. Disponible [sur notre site](#)

Les frelons asiatiques. Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2017. Disponible [sur notre site](#)

Moustique tigre : actions des Villes-Santé métropolitaines. Brochure de la série « Le Point Villes-Santé », 2016. Disponible [sur notre site](#)

Mobilité actives

L'outil HEAT : évaluation économique des effets sur la santé des mobilités actives. Brochure Le Point Villes-Santé, 2015 : Disponible [sur notre site](#)

Application de l'outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés aux mobilités actives (HEAT) en France. Rapport, mars 2015. Disponible [sur notre site](#)

Mobilités actives au quotidien, le rôle des collectivités. Ouvrage édité par les Presses de l'EHESP, 2013. Ce guide a pour but de sensibiliser et de mobiliser les collectivités sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'adoption d'un mode de vie actif par la population. Téléchargeable gratuitement [sur le site du réseau](#).



Opérations d'aménagement

Besançon : EIS Amélioration de la qualité résidentielle

Rédaction de la fiche action : mai 2022

Période / durée	Un an
Échelle de territoire concerné	Un pied d'immeuble (11 rue des Caussees à Besançon)
Porteur/pilote principal	Direction Hygiène Santé – Contrat de Ville
Rôle de la collectivité	Coordinateur
Partenaires	Direction urbanisme – bailleur social (LOGE GBM)- ARS BFC- CLS- DREAL BFCla Région Bourgogne Franche-Comté – Audab
Budget :	44925 Euro TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	7325 Euro
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	37600 Euro
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : sentiment de sécurité, cohésion sociale, activité physique, estime de soi</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>L'EIS s'inscrit dans l'objectif de promouvoir un environnement et un urbanisme favorable à la santé de tous les Bisontin(e)s. L'EIS cherche à intégrer la prise en compte de la santé dans toutes les décisions. La Direction Hygiène Santé réalise une EIS dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Planoise à Besançon, et plus particulièrement sur un projet d'amélioration de la qualité résidentielle d'immeubles. C'est une démarche qui se situe en amont de la mise en œuvre d'un projet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les effets potentiellement positifs et potentiellement négatifs sur la santé, - faire des propositions pour améliorer le projet (renforcer les effets positifs, limiter les effets négatifs). <p>L'EIS est une démarche qui cherche à réduire les inégalités de santé, en s'intéressant aux effets qui risquent de creuser l'écart entre les types de population et en identifiant plus précisément les publics « vulnérables ».</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en mode projet (COTECH et COPIL) et transversalité (différents services de la collectivité). • Externalisation de la prestation avec un bureau d'études (Planète Publique) spécialisé dans les EIS.
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier du NPNRU. • Contexte sanitaire. • Changement de municipalité.
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action apparaît dans les objectifs de l'EIS.
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NPNRU programmé 2019-2029. • Volonté politique.

Lille : Quartier à santé positive

Rédaction de la fiche-action : mars 2022

Période / durée	2015 – 2035
Echelle de territoire concerné	Secteur Concorde / Faubourg de Béthune / Lille
Porteur/pilote principal	Ville de Lille
Rôle de la collectivité	Pilotage de la démarche Quartier à Santé Positive
Partenaires	MEL / SPL Euralille / Lille Métropole Habitat / Lille Sud Insertion
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	<p>1 poste de chef de projet innovation et renouvellement urbain 100 000 / an sur 3 ans (subventionné à hauteur de 50%)</p> <p>1 poste de chef de projet agriculture urbaine et renouvellement urbain 100 000 / an sur 3 ans (subventionné à hauteur de 50%)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Budget d'investissement (réel ou estimé) 	4 636 238 € montant total de la subvention PIA VDS (Programme d'Investissement et Avenir Ville Durable et Solidaire) pour la phase de mise en œuvre Etude / Ingénierie et Investissement
<ul style="list-style-type: none"> Contribution de votre collectivité 	Co-financement avec l'ANRU selon les % de subventions
<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers 	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Quatre études de préfiguration ont été menées pour consolider les objectifs stratégiques de la démarche « Quartier à Santé Positive » :

1. Etudes sur les potentiels de développement d'agriculture urbaine sous l'angle des capacités agronomiques et du modèle économique
2. Etudes de faisabilité pour le développement d'un écran acoustique le long du périphérique, support d'usages innovants, et notamment support du projet d'agriculture urbaine
3. Préconisations pour la rénovation acoustique des logements
4. Référentiel pour minimiser le bruit dans le quartier

Les enseignements de ces études ont permis de nourrir directement la programmation du NPNRU, comme sa recomposition urbaine, paysagère et ses enjeux de santé à travers :

→La création d'une « colline acoustique et cultivée » ;

-Création de l'écran et du talus acoustiques

-Installation et aménagement du site pilote d'agriculture urbaine

-AMO pour le montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective

→L'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans des opérations de logements pilotes : réhabilitation d'une tour de logement, réalisation d'une cité des équipements regroupant un groupe scolaire, un centre Petite Enfance et une médiathèque

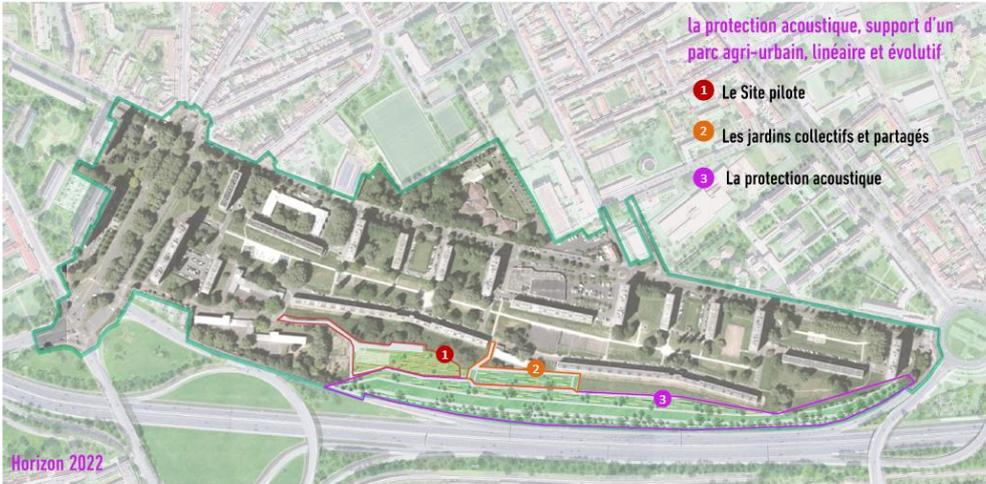
→L'amélioration de la qualité de l'air et réduction du bruit dans les aménagements d'espaces publics, par le déploiement d'outils de modélisation 3D

Vidéo :

[Les Jéru 2021 - Atelier : "Quartiers rénovés, habitants en bonne santé ?" - YouTube](#)

Secteur Concorde :



	<p style="text-align: center;">LA FRANGE SUD : PHASE 1</p> 
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>L'acculturation aux enjeux de la santé environnementale des équipes a été facilitée par l'expertise du service des risques urbains de la Ville, très à la pointe sur ces sujets de santé environnementale, tandis que la direction projet « à deux têtes » a permis de consolider la gouvernance métropolitaine : définition de stratégies à l'échelle de la MEL sur les questions de qualité de l'air, de santé environnementale, et soutien de la Ville aux démarches d'agriculture urbaine.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Une réalité de terrain parfois abrupte rend les considérations en matière de santé moins prédominantes pour certains habitants.</p> <p>Néanmoins au travers de l'agriculture urbaine les questions d'alimentation deviennent concrètes et l'évocation des enjeux de santé environnementale plus aisée.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>La Ville de Lille est en train de sélectionner un prestataire pour l'accompagner dans la construction méthodologique de son dispositif d'évaluation propre à la démarche « Quartier à Santé Positive ». La Ville souhaite être rapidement en capacité de mener son évaluation pluridisciplinaire sur des cibles pré-identifiées tels que l'air, le bruit, l'alimentation et l'énergie.</p> <p>Concrètement la Ville de Lille et ses partenaires ont besoin d'être équipés en : indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en outils de collecte et de suivi des données ainsi qu'en méthode d'animation participative. La Ville souhaite donc s'associer à un prestataire pédagogue, en capacité de construire la méthode d'évaluation avec ses services et autres parties prenantes. L'objectif in fine est que ces acteurs puissent être autonomes dans la conduite du dispositif d'évaluation pour éviter le recours permanent à un prestataire durant les 20 années d'intervention sur le secteur.</p> <p>Cette étude est en partie subventionnée dans le cadre d'un Programme d'Investissements d'Avenir. Nos financeurs, particulièrement attentifs aux enjeux de</p>

	<p>capitalisation et de répliquabilité, seront donc vigilants quant aux résultats de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).</p> <p>Pour cette raison, nous demanderons également au prestataire d'assurer un suivi de l'appropriation méthodologique à N+1 et N+2.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Le projet d'innovation est rattaché à la fois à une stratégie territoriale et opérationnelle. La mise en cohérence de ces différentes échelles permet une meilleure intégration des enjeux de transition énergétique ainsi qu'une mobilisation de tous les acteurs territoriaux.</p> <p>Les études financées dans le cadre de l'innovation apportent des compétences nouvelles sur le territoire. Veiller à l'articulation entre expertises techniques pointues et acteurs de mise en œuvre, permet la bonne conduite des opérations.</p> <p>De plus, le nouveau mandat municipal témoigne d'une politique volontariste en matière de ville bas carbone avec notamment la co-construction d'un acte d'engagement au travers du Pacte Lille Bas Carbone. Tous les aménagements, constructions et rénovations de Concorde devront ainsi respecter les exigences du Pacte qui s'articulent autour de six priorités : énergie et eau, matériaux bas carbone et économie circulaire, nature biodiversité et agriculture urbaine, adaptation au changement climatique, mobilité durable et bien être.</p> <p>Pour plus d'infos : Pacte Lille Bas Carbone / Lille Durable / Vivre à Lille - Ville de Lille : adresses, horaires, calendriers et histoire</p>

Marseille : EIS du PRU d'Air Bel

Rédaction de la fiche-action : mars 2022

Période / durée	1 an et 3 mois
Echelle de territoire concerné	Un QPV
Porteur/pilote principal	Ville de MARSEILLE
Rôle de la collectivité	Pilotage en binôme avec l'ASV Vallée de l'Huveaune
Partenaires	ORS PACA, ASV Vallée de l'Huveaune
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	77 000 EUROS
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	30 000 EUROS
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	ORS PACA comme maître d'œuvre du projet suite à un marché public, ARS PACA, DREAL PACA et Métropole AIX MARSEILLE dans le cadre de l'appel à projet du PRSE3.
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Réaliser une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) sur des composantes du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) d'AIR BEL à Marseille (création de deux voiries et leurs aménagements).</p> <p>Calendrier initial grandement bouleversé (Cf § Difficultés) : Le projet durera de mai 2017 à décembre 2018. Il démarrera dès le mois de mai 2017.</p> <p>La phase d'étude proprement dite (EIS de type intermédiaire), confiée au prestataire, devait être réalisée sur 7 mois, au plus tard entre septembre et mars 2018. Les préconisations qui en ont découlé ont permis aux décideurs de faire les arbitrages nécessaires pour l'élaboration du contenu de la convention ANRU (rédaction début 2018 pour une signature prévue au premier semestre 2018 (en fait, en 2021)).</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>L'expertise de l'ORS PACA Le financement multi partenarial L'acceptation de l'ARS PACA et de la DREAL PACA d'envoyer le compte rendu financier réclamé comme document comptable, décalé dans le temps, pour cause de retard pris par MRU.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Une distorsion imprévue dans le calendrier de MRU qui a dû relancer un marché public visant le BE d'urbanisme alors que l'EIS était lancée. Il a fallu faire un avenant au marché public de l'EIS pour en allonger le temps car, elle se devait de se superposer au déroulement du projet par le BE d'urbanisme. De fait, ce temps en sus n'a pas permis l'évaluation des recommandations.</p> <p>Quand deux partenaires sont impliqués avec chacun un marché public à respecter et de fait, un calendrier en propre, cela complique le bon déroulement de deux projets menés parallèlement : l'EIS et le projet de réaménagement urbain.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Ce projet a contribué à intégrer la dimension santé dans le cadre de l'aménagement urbain afin de réduire les inégalités sociales territoriales de santé. Il tendra à développer une culture commune autour de la promotion de la santé (habitants, élus, urbanistes...) à travers l'expérimentation d'une démarche d'EIS.</p> <p>Il faut signaler l'appropriation, en 2021, par MRU (Marseille Rénovation Urbaine) des recommandations de l'EIS comme partie intégrante du volet « Santé » du contrat ANRU ; c'est une première en France.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	

Nantes : Nantes Nord - Urbinat

Fiche rédigée en mai 2022

Période / durée	2018-2033
Échelle de territoire concerné	Quartier Nantes Nord
Porteur/pilote principal	Nantes Métropole et Ville de Nantes
Rôle de la collectivité	Partenaire du consortium et ville pilote (frontrunner)
Partenaires	IRSTV – Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville , fédération de recherche du CNRS Partenaires du consortium Urbinat regroupant 28 partenaires dont 7 villes européennes.
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	30 000€
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	450 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	La collectivité est maître d'œuvre et maître d'ouvrage sur les actions mises en place.
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Commission Européenne (H2020)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez.....</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine dans les quartiers Nord de Nantes, l'articulation de différents projets autour d'un dénominateur commun : la santé.

L'action s'insère à la fois dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine "le Projet Global" soutenu par l'ANRU (programme NPNRU), et dans un projet de recherche européen "Urbinat" (URBan Innovative NATure) qui vise à améliorer la santé et le bien-être des habitants des quartiers d'habitat social via la régénération urbaine.

Le projet de rénovation urbaine comprend de nombreux enjeux en termes de logements, d'emploi, d'accès aux services, de biodiversité, etc. La santé constitue un fort enjeu, avec la présence de groupes vulnérables (isolement social) et des indicateurs de santé dégradés. Une première réponse du projet porte sur la construction d'une maison de santé dans le quartier.

Parallèlement un ensemble d'actions a été développé pour travailler sur différents déterminants de santé. Ces actions relèvent à la fois d'aménagements urbains et paysagers, d'actions de sensibilisation, d'animations sociales, d'accessibilité économique des produits/activités.

Nature et alimentation

- "Paysages nourriciers" - parcelles potagères cultivées par des jardiniers de la Ville, associations et habitants à des fins de solidarité pour des habitants en situation de précarité alimentaire
- "Stations gourmandes" - plantation d'arbres et de petits fruitiers dans l'espace public Réaménagement du parc de l'Amande - cheminements, visibilité des accès

Activité physique et sport

- "La Boucle verte" - petite boucle de randonnée/promenade urbaine passant par différents espaces verts, parcs&jardins, habitats et la maison de santé du quartier
- "D-Marche" - session sur le quartier d'un programme probant de motivation à la marche pour inviter des habitants sédentaires à augmenter durablement leur nombre de pas au quotidien

Lien social

- "Paysages nourriciers" - animation des parcelles du quartier avec des permanences hebdomadaires de jardinage et diverses animations dont une des parcelles est sur le jardin du Canada qui a fait l'objet d'un aménagement (aire de jeux, ...)
- Mise en place d'un espace sans tabac à l'abord de l'entrée de l'école et proximité de la station gourmande (sur itinéraire de la boucle)
- Animation sur l'histoire du quartier avec des habitants

<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation citoyenne "Dialogue citoyen" menée dans le quartier (meilleure compréhension et prise en compte des souhaits des habitants. par ex. la Ville apaisée, la maison de santé, la boucle verte...) • Partenariat avec des scientifiques (consortium Urbinat et partenaire localIRSTV) : apport sur le volet évaluation et apports sur différentes thématiques: pollution des sols de jardin, micro-climat et confort thermique (îlot de chaleur urbain), accompagnement sur les actions de sensibilisation (Fête de la science), etc. • La conduite en transversalité du projet (acteurs de la santé, social, urbanisme et espaces verts principalement)
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La complexité de la conduite en transversalité du projet, et le fait que celle-ci recoupe des modes d'organisation thématiques parfois cloisonnés. • Articulation entre le projet européen et le Projet Global financé par l'ANRU (calendrier)
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>L'évaluation est l'un des volets du projet Urbinat. Elle est encore en cours.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de recul critique sur de précédents projets de rénovation urbain avec une évolution vers une approche intégrée (aménagement urbain/cadre de vie/économie/cohésion sociale). • Sensibilisation de l'équipe de quartier Nantes Nord sur les questions de santé à partir de 2012 (historique de co-animation de réseau local de santé, co-animation d'atelier citoyen, ...) • Existence de données provenant de l'observation de la santé sur les inégalités sociales et territoriales de santé. • Volonté politique de développer la santé environnementale et lutter contre la désertification médicale dans les quartiers prioritaires, avec la création de la maison de la santé co-construite avec les habitants et les futurs professionnels qui ouvrira ses portes en 2023.

Paris : Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	Depuis 2016
Échelle de territoire concerné	Les Quartiers Politique de la Ville de Paris
Porteur/pilote principal	Direction de la Santé Publique/Service Parisien de Santé Environnementale
Rôle de la collectivité	Réalisation en régie d'EIS
Partenaires	Directions techniques de la Ville de Paris, bailleurs sociaux, aménageurs, ARS, ADEME, Université Paris Créteil, ...
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	Budget estimé (sur le coût horaire ingénieur conseil) : 260 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Budget d'investissement (réel ou estimé) 	-
<ul style="list-style-type: none"> Contribution de votre collectivité 	Financement 100% par la Ville Paris (EIS réalisées en régie)
<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers 	ARS et ADEME pour la mise en œuvre de certaines recommandations (25 000 € obtenus dans le cadre de l'AMISEAD-2)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>sentiment de sécurité, propreté et gestion des déchets</i></p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

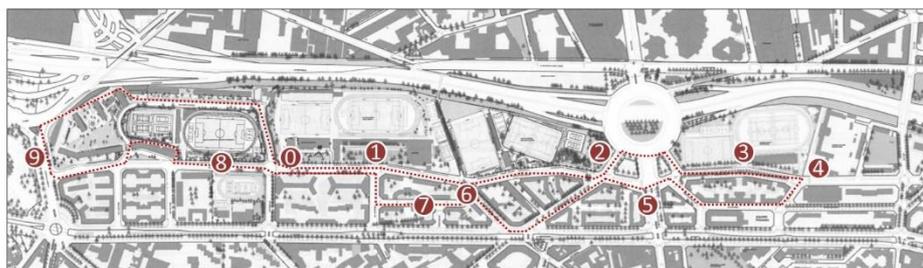
Les évaluations d'impact sur la santé ou EIS sont une combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population (Organisation Mondiale de la Santé - 1999)

Les études menées à la Ville de Paris suivent les 5 étapes classiques de l'EIS.

Les étapes de l'EIS au sein de la Ville



VISITE DU SITE



Étapes du parcours	Évolutions prévues par le projet d'aménagement
0 : Point de départ - Centre d'Animation Louis Lumière	-
1 : Centre sportif Squares Louis Lumière	Requalification des squares
2 : Centre sportif des Docteurs Déjerine	Ouverture du square sur l'espace public
3 : Centre sportif Maryse Hilsz	-
4 : École Maryse Hilsz	-
5 : Rues des Docteurs Déjerine et Maryse Hilsz	Rues redressées
6 : Collège Jean Perrin et les écoles Eugène Reisz	-
7 : Rues Harpignies et Félix Terrier Rue Blanchard	Rues apaisées Rue aux enfants
8 : Centre sportif Porte de Bagnolet	-
9 : Rue Louis Lumière	Rue augmentée (trottoir plus grand et promenade plantée)

Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?

- Fiche action 2 du Plan Paris Santé Environnement (PPSE) ;
- Portage politique ;
- Gouvernance collégiale de l'EIS (élus santé, urbanisme, politique de la Ville et d'arrondissement) ;
- Équipe projet interdisciplinaire (urbanisme, politique de la Ville, santé) ;
- Transversalité (collaboration avec les différentes directions de la Ville, partenaires de la collectivité et des acteurs du territoire) ;
- Accompagnement au fil de l'eau avec des livrables transmis aux chefs de projet aux échéances clés du projet

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Gouvernance et suivi de la mise en œuvre des recommandations (identification et mobilisation des multiples pilotes : directions de la Ville, aménageur, bailleurs sociaux, ...) ;
- Prévision d'un temps de sensibilisation des différents acteurs en amont sur le périmètre de la mission EIS et tout au long de la démarche compte-tenu de la diversité et du turn-over des acteurs ;
- Mise en place d'une démarche participative au vu de la sur-sollicitation des populations concernées (concertation réglementaire, urbanisme transitoire, maîtrise d'usage, projet de recherche et/ou d'étudiants, ...)

<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des populations vulnérables sur la base du portrait du territoire ; • Un principe partagé : chaque groupe doit tirer profit d'au moins une recommandation EIS. • Des actions qui démarrent avant même le début des chantiers grâce à la dynamique créée ; • Un enrichissement de la programmation avec des équipements accessibles pour tous en termes de tarifs, horaires, genre, ou encore de classes d'âge, état de santé, etc. ;
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Une forte volonté d'inscrire la santé dans toutes les politiques, traduite dans le Plan Paris Santé Environnement (2015), a conduit la Ville de Paris à développer différentes initiatives qui veulent répondre aux défis actuels en matière de santé publique : lutter contre les pollutions atmosphériques ou sonores, adapter la ville au changement climatique, améliorer la santé et le bien-être des parisiens et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La volonté d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le niveau de bruit auquel est exposé le public fragile que représentent les enfants ainsi que le souhait de lutter contre les îlots de chaleur nocturne en offrant un lieu plus frais dans le quartier ont conduit à mettre en œuvre les projets de développer des cours Oasis et de créer des rues aux écoles qui permettent de plus de sécuriser les trajets des enfants.</p> <p>Les cours Oasis sont issues de la stratégie de résilience parisienne, qui a une vocation plus large d'amélioration du cadre de vie dans une logique d'adaptation de la ville face aux challenges actuels et notamment dans le domaine de la santé.</p> <p>Par ailleurs les opérations d'aménagement qui se situent en bordure d'infrastructures routières et ferroviaires, sources de pollution de l'air, de bruit et îlots de chaleur représentent l'opportunité d'agir pour la santé et de lutter contre les inégalités qui est traduite par la réalisation, en régie, d'évaluations d'impacts sur la santé qui accompagnent une démarche volontariste d'aménagement et de planification urbains favorables à la santé.</p>

Autres démarches d'intégration de la santé dans des opérations d'aménagement

Liste non exhaustive

Rennes : PRU du Gros Chêne (depuis 2016)

- Porteur : Rennes Ville et Métropole
- Partenaires : SPL Territoires, EHESP

Grenoble : Projet Ecoquartier Flaubert (2020-2024)

- Porteur : Ville de Grenoble et SPL SAGES
- Zone géographique : Quartier Flaubert
- Objectifs visés :
 - o Utilisation de matériaux biosourcés
 - o Limitation de la consommation d'énergie
 - o Appel à projet vise à développer la culture de fruits et de légumes sur 2 000 m² de toiture dans la ZAC
 - o Créer et promouvoir le lien social
 - o Développer des infrastructures : une école (3 000m² pour 16 classes : construite en matériaux biosourcés), un EHPAD, logements (Hauts-bois, Canopée, etc), tiers-lieu dédié à l'alimentation (jardin participatif, ateliers de transformation, bar-restaurants), et une MC2, etc.
- UFS poussé à son maximum dans le quartier de l'Espé (végétalisation, qualité de l'air, matériaux biosourcés, qualité d'habiter dans son ensemble).
- <https://www.grenoble.fr/302-flaubert.htm>

Autres Evaluations d'impact sur la santé (EIS) d'opérations d'aménagement

Liste non exhaustive

Angers : EIS sur le PRU de Monplaisir (2016-2017)

- Porteur : Ville d'Angers
- Prestataire : Cabinet Novascopia
- Zone géographique : QPV Monplaisir
- Plans et programmes auxquels l'action est liée : NPNRU
- Partenaires : Conseil citoyen
- Partenaires financiers : ANRU
- https://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/rapport-eis-monplaisir-mai_2017.pdf

Caen : EIS de la place de la Mare (2020-2021)

- Porteur : Ville de Caen et ORS-CREAI Normandie
- Zone géographique : Place de la Mare à Caen

Grenoble : EIS des 2 Villeneuve (2017-2019)

- Menée par : ORS AuRA
- Zone géographique : QPV Les Villeneuve de Grenoble et Echirolles
- Partenaires financiers : ARS AuRA ; Grenoble-Alpes Métropole ; Ville de Grenoble ; Ville d'Echirolles
- http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/EIS_Villeneuve_synth%C3%A8se.pdf

La Rochelle : EIS QPV Villeneuve-les-Salines (2016-2017)

- Porteur : Ville de La Rochelle : Direction Santé Publique
- Rôle de la collectivité : Pilotage de l'EIS en lien avec ARS NA et UVSQ
- Zone géographique : QPV Villeneuve-les-Salines
- Plans et programmes auxquels l'action est liée :
 - o PRU de Villeneuve-les-Salines
 - o Projet de restauration des Marais de Tasdon
 - o CLS La Rochelle 2015-2020
- Partenaires : ARS NA (Poitou Charentes) ; Université Versailles St Quentin ; ORS Poitou Charentes ; IREPS Poitou Charentes ; Pôle Régional de Compétences Poitou-Charentes ; CCAS Ville de La Rochelle
- <https://santeeterritoire.files.wordpress.com/2017/08/rapport-eis-version-finale.pdf>

Lille : EIS de la ZAC St Sauveur (2014-2017)

- Menée par : EHESP et ORS Nord-Pas de Calais
- Zone géographique : Quartier St Sauveur
- Plans et programmes auxquels l'action est liée :

- PRSE 2
- Projet "la santé environnementale dans l'aménagement urbain" (MEL et ville de Lille)
- Partenaires : ARS HdF ; DREAL HdF ; MEL ; Ville de Lille ; SPL EuraLille ; Atmo Nord-Pas de Calais

Limoges : EIS de la caserne Marceau (2018-2020)

- Porteur : Ville de Limoges
- Menée par : ORS NA
- Zone géographique : Quartier Carnot-Marceau
- Plans et programmes auxquels l'action est liée : CLS 2018-2022
- Partenaires : ORS AuRA ; ARS NA ; DREAL NA
- Financement : ARS NA
- <https://santeterritoiresnouvelleaquitaine.org/2020/09/01/evaluation-dimpact-sur-la-sante-reconversion-de-la-caserne-marceau-a-limoges/>

Nantes : EIS sur l'intégration de la MSPP dans le quartier Bellevue (2016)

- Porteur : Ville de Nantes et Nantes Métropole
- Prestataire : Cabinet Novascopia
- Rôle de la collectivité :
- Zone géographique : Quartier Bellevue
- Plans et programmes auxquels l'action est liée : CLS de la ville de Nantes
- Partenaires : ARS PDL
- Partenaires financiers : ARS PDL
- https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-05/16_09_30_Note_de_synthese%20EIS%20Nantes.pdf

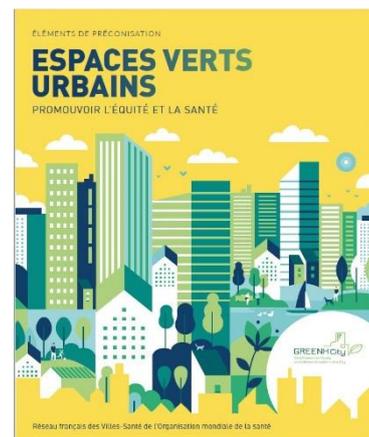
Nantes : EIS de l'Île de Nantes (2019)

- Porteur : Ville de Nantes : direction de la santé publique
- Menée par : ORS PDL et PB Consultant
- Zone géographique : Île de Nantes
- https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2019_PDF/2019_eis_iledenantes.pdf

Espaces publics, espaces verts, voirie

Pour en savoir plus sur les actions des Villes-Santé liant espaces verts et santé, consultez le recueil d'actions *ad hoc* ainsi que notre publication « Espaces verts urbains : promouvoir l'équité et la santé » (2020) mené avec l'EHESP, l'Université Paris-Nanterre et l'Institut de Santé Globale de l'Université de Genève, et avec le soutien de l'INCA.

> [Télécharger l'ouvrage](#)



Aix-les-Bains : Parcours de marche "Balade santé"

Date de rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	Conception : 2019-2022 – Mise en service : 7 avril 2022
Échelle de territoire concerné	Territoire d'Aix-les-Bains : bords du lac + hippodrome/golf
Porteur/pilote principal	Ville d'Aix-les-Bains – Centre hospitalier métropole Savoie (CHMS)
Rôle de la collectivité	Pilotage et financement du projet
Partenaires	Association AixO2 – Amis du jardin Vagabond Réseau des partenaires institutionnels du territoire
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	Inclus dans les coûts d'entretien des sites
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	30 000€
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	Coordination complète du projet. Pose de bancs, de potelets, d'un balisage (plaques), de totems (plans des parcours), création de massifs en béton, édition et distribution d'un dépliant, création d'un QRCode et d'une rubrique Internet. Promotion du projet.
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Financement exclusif Ville d'Aix-les-Bains
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez.....</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Le centre de réadaptation respiratoire du Centre Hospitalier d'Aix-les-Bains encourage les patients qui le fréquentent à la pratique régulière d'une activité physique adaptée, afin de profiter des bénéfices de cette activité à long terme.

Aix-les-Bains a déjà créé différents parcours de marche à destination du grand public et des familles, pouvant toutefois être d'un niveau trop élevé pour les personnes présentant une maladie respiratoire chronique. Ainsi, il est apparu nécessaire d'étoffer l'offre, avec la réalisation par le Centre Hospitalier et la Ville d'Aix-les-Bains de parcours de marche ouverts à tous, mais adaptés à une population de personnes présentant un handicap pour la pratique d'une activité physique.

Les bases du projet « Balade santé » ont été posées début 2019, la crise sanitaire et autres aléas rencontrés ayant retardé son lancement. Les parcours sont bordés d'assises (141 au total dont 79 bancs) et possèdent dans leur environnement immédiat au moins un défibrillateur, borne-fontaine, parking gratuit et arrêt de transport en commun.





<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre entre une expertise médicale (projet proposé par le CHMS) et la compétence technique de mise en œuvre par les services de la mairie. • Bonnes synergies en interne (services municipaux) et en externe avec les différents partenaires.
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire du Covid-19
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'action se fonde sur une vision inclusive avec des parcours de marche accessibles au grand public (touristes, curistes mais aussi usagers souhaitant reprendre une activité physique en douceur). Tout le monde peut donc s'approprier ce projet à sa manière, gratuitement et à n'importe quel moment. • Différents parcours sont proposés avec deux niveaux de difficulté en fonction du nombre de pas parcourus.
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Ville attractive de par le cadre de vie qu'elle propose sans oublier son rôle de station thermale, Aix-les-Bains a cette volonté de s'orienter dans la vision d'une ville « bien-être » en aménageant de nombreux espaces verts, pistes cyclables et voies piétonnes.</p> <p>Le jardin Vagabond, qui borde les parcours du bord du lac et dont un le traverse, est labellisé Promenade confort.</p> <p>Au travers de « Balade santé » ce sont deux des labels de la Ville qui sont valorisés, le label « Ville santé de l'OMS » et celui « Ville active et sportive » au niveau 2 lauriers depuis 2021.</p>

Brest : Quartier fertiles : projet d'agriculture urbaine

Fiche rédigée en 2022 (recueil d'action alimentation et activité physique)

Période / durée	A partir de 2022
Echelle de territoire concerné	Quartiers de Bellevue et Recouvrance
Porteur/pilote principal	Direction de l'aménagement et des équipements métropolitains
Rôle de la collectivité	Démarche mis en place dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouveau Urbain). Brest métropole coordonne les actions et la mise en œuvre des initiatives (plan programme guide sur environ 10 ans). Les initiatives sont développées par différents porteurs de projets.
Partenaires	Direction espaces verts, Projet alimentaire métropolitain Association Vert le Jardin, Brest Métropole Habitat
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/> Autre(s) :</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/> Habitat</p> <p><input type="checkbox"/> Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/> Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/> Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/> Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Participation des habitants</p>

	<p>☒ Autre(s) : Renforcer l'action communautaire et développer le pouvoir d'agir de la population, agir sur les comportements, développer les aptitudes individuelles de la population</p>
<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Le projet Quartiers fertiles dans les quartiers en rénovation urbaine porte le projet de ferme urbaine ayant pour but de promouvoir le lien à l'alimentation et de permettre de mieux manger tout en proposant un support pédagogique, de recherche et de formation, permettant de changeant la perception du quartier.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Projet dans le cadre du NPRNRU favorisant le renouvellement urbain et associant le développement de l'agriculture urbaine.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Projet en cours</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Projet en cours</p>

Chalon-sur-Saône : Permis de végétaliser

Fiche rédigée en mai 2022

Période / durée	2021
Echelle de territoire concerné	Quartier Garibaldi/Citadelle/Laennec et secteur piéton commerçant
Porteur/pilote principal	Ville de Chalon Sur Saone
Rôle de la collectivité	
Partenaires	
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> Budget d'investissement (réel ou estimé) 	3700€
<ul style="list-style-type: none"> Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers 	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Lors du conseil municipal du 18 mars 2021, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place le « permis de végétaliser » qui consiste à offrir aux habitants l'autorisation de verdir les pieds d'immeubles ou la rue.

Cette opération vise à :

- Rafraîchir les rues (ombrage et évapotranspiration) et améliorer la qualité de l'air (absorption des micros particules)
- Participer au bien-être et à la santé de tous en embellissant le cadre de vie
- Favoriser la biodiversité en offrant refuge et ressource à la petite faune (insectes, oiseaux, etc.)
- Créer un espace de liberté et d'actions favorisant les initiatives individuelles et créer des moments de convivialité entre voisins.

4 possibilités pour l'habitant-jardinier qui souhaite verdir l'espace public :

- o Installer des bacs ou des pots (les pots et bacs sont fournis et posés par les habitants-jardiniers)
- o Solliciter la création de fosses de plantation (les travaux de percement des trottoirs sont réalisés par la ville)
- o Faire aménager des pieds d'arbres (les travaux d'aménagement sont assurés par la ville)
- o Jardiner en pleine terre des espaces verts

L'habitant-jardinier s'engage à :

- Arroser, entretenir le dispositif mis en œuvre,
- Ne pas entraver le cheminement et garantir l'accessibilité des usagers du domaine public

La Ville

- effectue les travaux de fosses de plantations et d'aménagement de pieds d'arbres
- offre la première plante
- fournit de la terre végétale nécessaire au démarrage du projet

Secteur test

Dans un premier temps, un périmètre test Garibaldi, Citadelle, Laennec + commerçants secteur piétonnier (pour les pots et bacs). Un bilan sera effectué à la rentrée avec un élargissement prévu à l'ensemble de la Ville à la rentrée.





<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La volonté d'améliorer le cadre de vie</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Le risque de vols et de dégradation</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Un lien social de voisinage renforcé autour des sites de plantation</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>La sortie du confinement, la demande de rafraîchissement des ambiances urbaines, l'exemple des autres villes ayant mené ce genre d'expérimentations</p>

Jurançon : Adopte un arbre

rédaction de la fiche-action : mai 2022

Période / durée	2022 2026
Echelle de territoire concerné	Berges du Gave (Quartier)
Porteur/pilote principal	Ville de Jurançon
Rôle de la collectivité	Maitre d'ouvrage
Partenaires	
Budget :	8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	100 %
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	0
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>BERGES DU GAVE DE PAU</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez.....</i></p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

La ville a proposé aux familles ayant accueilli un(e) nouveau-né(e) récemment de parrainer les arbres qu'elle a planté à l'automne. De nouvelles plantations auront lieu.

La ville est active dans la gestion de son parc arboré. Elle est notamment résolue à planter et replanter périodiquement des espèces ou essences endémiques pour l'entretenir.

Récemment, un diagnostic rapide a entraîné l'abattage d'une dizaine d'arbres qui menaçaient des habitations ou la sécurité des passants.

A cette occasion, la ville a proposé aux familles dans lesquelles un bébé est né en 2020 ou 2021 de parrainer ensemble l'un des arbres qui seront plantés. L'idée est de célébrer ainsi la vie tout en créant du lien entre les jurançonnais.

Au fur et à mesure des replantations programmées par la commune, les familles sont recontactées pour célébrer ce parrainage et commencer à apprécier la croissance des arbres, au rythme de celle des enfants, cible principale de l'action.





Plus d'informations :

<https://www.ville-jurancon.fr/adopte-ton-arbre-art/>

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/jurancon/jurancon-les-familles-invitees-a-adopter-un-arbre-planté-dans-le-parc-naturel-urbain-7515924.php>

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/environnement/jurancon-un-arbre-totem-pour-les-nouveaux-7880820.php>

<https://www.facebook.com/JuranconVille/posts/4953295048014684>

Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?

Parc Naturel urbain des berges du Gave et voie verte V 81

Politique municipale mettant l'arbre au cœur de la gestion de l'environnement : action en direction des propriétaires de parcelles boisées, tailles qualitatives des arbres des places publiques, projet d'école verte (Ecole Jean Moulin)...

Politique municipale visant à générer la participation sur des actions simples, rapides, accessibles.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

aucun

<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Les premiers arbres plantés sont en vis-à-vis du principal quartier d'habitat social (Quartier du stade). La plupart des 8 premières familles volontaires sont des résidentes de ce quartier</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Les politiques et outils de planification poussées par la Communauté d'Agglomération : PLUI, Schéma directeur des côteaux, PCAET, ...</p>

Lyon : EIS Parc du Zénith

Fiche rédigée en 2018

Détails sur l'action

Période : 2016-2018

Porteur/pilote principal : Ville de Lyon

Réalisation : ORS AuRA

Rôle de la collectivité : Pilote

Echelle de territoire concernée : Quartier Monchat : projet de parc paysager Zénith

Partenaires financiers : Santé publique France, ARS AuRA

Résumé

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc du Zénith, la Ville de Lyon a souhaité mettre en œuvre une évaluation d'impact santé (EIS). Celle-ci a été menée par l'ORS Rhône-Alpes et co-financée par la Ville, l'ARS et Santé Publique France. Cette démarche a ainsi pu associer une grande diversité d'acteurs et consulter les habitants de ce quartier pour prendre en compte les questions de santé et de bien-être.

Parmi les nombreux aspects abordés, l'EIS a notamment permis de faire remonter les problématiques liées aux aires de jeux.

Une étude des températures relevées sur le site indique que la zone est plus particulièrement exposée à des pics de température limitant l'utilisation de l'aire de jeu. En conséquence, des recommandations ont été faites pour limiter le phénomène d'ilot de chaleur urbain, mais aussi limiter les expositions directes au soleil : ajout d'arbres ou modifications des essences pour qu'elles permettent davantage d'ombre ; sélection de mobiliers de jeu en bois plutôt qu'en métal, ajout d'une fontaine d'eau potable et sélection de revêtements de sol clairs mais non éblouissants par exemple. En parallèle, il a été proposé de prévoir une analyse des ombres portées dans le cahier des charges des autres projets d'espaces de jeux de la Ville, permettant ainsi d'améliorer la prise en compte de cette question.

Les échanges avec les habitants ont aussi souligné la faible « marchabilité du quartier » avec deux causes majeures : des difficultés pour se déplacer à pied et à vélo dans le quartier (concurrence piéton/cycliste sur l'usage des voies de circulation, étroitesse des trottoirs et manque de bancs par exemple), ainsi qu'une faible densité de lieux d'intérêt (peu de commerces, rares espaces publics invitant à la promenade ou au sport). En regard, il a été proposé d'installer des passages piétons et d'en sécuriser d'autres par des feux de signalisation, d'adapter ces passages et les trottoirs aux personnes à mobilité réduite, de mettre en place du mobilier public (bancs notamment) qui puissent avoir plusieurs usages, de mieux indiquer le parc et l'aire de jeu et de limiter la vitesse de circulation sur certains tronçons. En parallèle de ces dispositifs facilitant l'accès au parc et à la médiathèque, un ensemble de propositions d'animations a été formulé pour permettre un investissement plus fort de l'espace public (jardin partagé, investissement par les écoles, journées à thème, animations ponctuelles type fête de la musique, etc.).

L'adaptation de ce projet vise à favoriser l'utilisation de l'espace public par les différents groupes sociaux et notamment à en faire un espace plus adapté et plus accessible pour les familles avec

jeunes enfants vivant à proximité. Par ailleurs, ce travail était bien plus large que la restitution qui en est faite ici et est consultable sur le site de l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes (www.ors-auvergne-rhone-alpes.org). Sans forcément constituer un EIS complet, ce type de démarche peut être appliqué par les différentes collectivités pour permettre que l'espace public soit bénéfique à tous et notamment aux plus jeunes.

Pour en savoir plus :

> http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/EIS_Parc_Zenith_Lyon.pdf

Lyon : Prise en compte des risques sanitaires dans les jardins collectifs urbains

Fiche rédigée en 2015

Détails sur l'action

Période : 2015-2016

Porteur/pilote principal : Ville de Lyon

Rôle de la collectivité : Pilote

Echelle de territoire concernée : Commune

Partenaires : Association Passe-jardins et associations de jardiniers ; Agence Régionale de Santé dans le cadre du Contrat local de Santé

Résumé

Contexte :

- Volonté de la Ville de Lyon de mieux appréhender les risques sanitaires dans les jardins urbains collectifs en développement (mouvement des jardins partagés).
- Priorité de santé environnementale inscrite au sein du Contrat Local de Santé de Lyon, approuvé par délibération du conseil municipal le 19 janvier 2015.

Objectif

- Recenser, prévenir et hiérarchiser les risques sanitaires et environnementaux liés au jardinage urbain (jardins familiaux et jardins partagés).
- Mieux connaître l'état des sols, végétaux et eaux d'arrosage des jardins urbains de Lyon.
- Prendre en compte ces éléments dans la création des nouveaux jardins partagés.
- Répondre aux questions des usagers (sur la qualité des sols) et informer les jardiniers.

Déroulé :

Il s'agit d'une démarche inter-service sous forme de groupe de travail technique transversal, visant à recenser, prévenir et hiérarchiser les risques sanitaires et environnementaux liés au jardinage urbain. Les grands principes de fonctionnement des jardins partagés de Lyon (suivi par la Direction du Développement Territoriale) ont été décrits via une charte, visant notamment les risques sanitaires et environnementaux.

Les risques sanitaires et environnementaux sont visés et pris en compte dans les conventions de mise à disposition des jardins par la Ville. L'analyse des risques sanitaires a été conduite en interne par la Direction de l'Immobilier et le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lyon (analyses des sols, végétaux et eaux pilotées dans le cadre de marchés d'analyses environnementales et alimentaires).

- 14 Fiche information « jardins urbains, environnement & santé » sont rédigées ou en cours de validation.
- 10 gestes santé au jardin : message de précaution sanitaire à décliner ou afficher.

Metz : Evaluer la marchabilité du quartier pour la mobilité des seniors (étude AGURAM) et mise en place d'équipements adaptés

Fiche rédigée en 2022 (recueil d'action alimentation et activité physique)

Période / durée	avril/septembre 2019 étude AGURAM et concertation Octobre 2019/septembre 2020 création du mobilier (banc et fauteuil en régie par les agents du Pole parcs et jardins), commande des appuis ischiatiques et pose dans le quartier (pose qui a pris du temps en raison de la crise sanitaire mars 2020)
Echelle de territoire concerné	quartier Sainte-Thérèse à Metz
Porteur/pilote principal	Ville de Metz Mission Ville inclusive – Conseillère déléguée à la politique seniors et Ville Amie des Aînés – Service Parcs, jardins et espaces naturels
Rôle de la collectivité	Pilotage du projet, financement de l'étude de l'AGURAM et du mobilier d'aménagement, mobilisation des seniors, apport expertises complémentaires des services
Partenaires	Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle, le Conseil des seniors, Club senior du quartier, Métropole Direction de la Mobilité et des espaces public : présence du technicien sécurité des déplacements et accessibilité
Budget :	10 000 €
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc. <input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.) <input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc. <input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc. <input checked="" type="checkbox"/>Autre : <i>étude</i> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville <input type="checkbox"/> Centre ancien <input type="checkbox"/>Autre(s) : <p>Déterminants de santé concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique <input type="checkbox"/>Habitat <input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments <input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie <input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus <input type="checkbox"/>Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun <input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture <input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols <input type="checkbox"/>Bruit <input type="checkbox"/>Participation des habitants <input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>activité physique et lutte contre la sédentarité, Renforcer l'action communautaire et développer le pouvoir d'agir de la population</i>

Description de l'action (objectifs, déroulé...)

Contexte :

En posant un diagnostic de la marchabilité des seniors pour la Ville de Metz, l'AGURAM confirme une tendance déjà visible à l'échelle nationale : dans le

grand basculement vers l'hyper-mobilité collective, les seniors ne sont pas en reste et ont des besoins spécifiques pour se déplacer. Les aînés ne veulent pas être stigmatisés par leur statut, mais souhaitent au contraire être naturellement intégrés à la vie sociale, avoir accès aux services et aux équipements de la cité. Leur mobilité est un enjeu majeur pour nos territoires, où ils représentent une part croissante de la population.

Il est d'autant plus important de mettre en place une mobilité adaptée afin que celle-ci génère un cercle vertueux pour les villes : elle encourage les seniors à sortir de leur isolement et à utiliser davantage les modes actifs, favorisant une meilleure autonomie, mais aussi le maintien des liens sociaux et de la forme physique. Elle est un levier pour agir positivement sur la santé, le bien-être, le bien-vieillir, tout en limitant l'utilisation de l'automobile.

L'AGURAM a construit une méthode afin d'évaluer la marchabilité d'un quartier (degré évaluant la qualité urbaine d'un axe et sa capacité à accueillir du trafic piéton) et de proposer des stratégies adaptées à chaque espace de vie. En pondérant certains critères d'évaluation (comme le dénivelé, la présence d'assises pour le repos ou encore la qualité des revêtements, etc.), cette étude évalue, grâce à un important travail sur le terrain, la marchabilité du quartier Sainte Thérèse pour les seniors.

Chiffres clés :

- 10% des habitants de Metz sont non-mobiles
- 31% des non-mobiles ont plus de 75 ans (alors qu'ils ne représentent que 7% de la population totale de la ville de Metz)
- 36% des seniors renoncent à se déplacer
- 500 mètres, c'est le périmètre de vie des seniors les plus âgés
- La marche devient le mode de déplacement majoritaire à partir de 65 ans : les seniors habitent souvent dans des quartiers denses, ils sont parfois dans l'incapacité de conduire. La marche représente leur seule activité physique et un moyen important de sociabilisation.

Objectifs :

Mailler les itinéraires piétons sélectionnés afin de corriger les points négatifs dans le quartier, identifiés dans l'analyse de la marchabilité (assurer un repos avant et après une traversée longue et/ou dangereuse ; créer des lieux de pause participant à l'amélioration de l'ambiance urbaine et à son apaisement.

Donner l'opportunité aux seniors de profiter du caractère dense du quartier, qui offre un large panel de commerces et de services de proximité.

Elaboration du projet :

L'AGURAM a développé une **méthode fine pour analyser la marchabilité de chaque rue**. Certains coefficients de notation ont été valorisés (par rapport à la méthode classique d'évaluation) afin de mettre en exergue les manques de lieux de pause, l'accessibilité difficile (sur la base des notations du Pave - Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics), l'aménagement inapproprié des traversées, l'accessibilité des traversées (toujours sur la base des notations du Pave), le dénivelé, la qualité du revêtement, les obstacles et le sentiment de sécurité et de confort. L'objectif, in fine, est de **repérer les axes nécessitant des efforts d'aménagement** en répondant dans un premier temps par l'installation d'assises.

Déroulé de l'action :

Appui de l'AGURAM pour une stratégie en 4 étapes :

- Repérer les zones à desservir (itinéraires vers les commerces et services de proximité)
 - Analyser leur accessibilité
 - Croiser l'analyse avec celle de la marchabilité
 - Installer des assises : 5 bancs de 3 places, 2 fauteuils et 5 appuis ischiatiques
- Visite sur site avec les seniors et services compétents de la ville et de la métropole pour identifier les emplacements d'assises nécessaires.
Test et choix du mobilier par les seniors.

Stratégies mises en œuvre :

À la suite de la phase de diagnostic basée sur les données de l'EDGT, **une carte des proximités** a été conçue. Elle regroupe l'ensemble des services, commerces et autres services de santé dont les seniors ont le plus besoin au quotidien, et qui nécessitent des déplacements. Les secteurs à enjeux sont ainsi très faciles à repérer.

En croisant les résultats avec la localisation des bancs, il apparaît que **le quartier dispose de très peu d'assises** sur les itinéraires les plus longs, que rejoignent les parties du quartier les mieux équipées en services et commerces.

L'enjeu est donc d'équiper ces axes en assises afin d'en améliorer l'accessibilité. L'assise étant l'aménagement le plus demandé par les seniors, cet enjeu est prioritaire. La démarche pourra, par la suite, être complétée par l'installation d'autres aménagements (systèmes adaptés pour la traversée, par exemple).

Mobilisation du public :

Une visite sur site a été organisée avec des seniors du quartier, membres du Conseil des seniors et du club seniors Marie-Clotilde. Les services de la Ville de Metz et de la Métropole impliqués dans ce projet ont également participé à cet atelier de terrain qui a permis de soumettre la stratégie de déploiement des assises pour le quartier aux publics directement concernés : quel est le mobilier urbain le plus adapté ? Quels emplacements pour les assises et appuis ischiatiques ?

Le matériel a été testé par des seniors pour confirmer sa réponse aux exigences de la mobilité de ce public. Ces temps d'échanges ont été précieux pour impliquer les habitants seniors dans l'évolution de leur quartier et pour améliorer leur qualité de vie tout en respectant leur expertise.

Le matériel finalement choisi répond au mieux aux besoins spécifiques de la mobilité senior. Les assises seront équipées d'accoudoirs afin de faciliter l'assise et le départ, l'assise est large afin de conserver la convivialité des pauses, l'emprise au sol est limitée pour éviter les chutes et étudiée pour être repérée par les malvoyants, enfin les assises ischiatiques sont à une bonne hauteur et ne craignent pas les dégradations (revêtement spécial).

https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2020/11/sainte_therese_etude_WEB_HD.pdf

Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?

La participation de différents acteurs qui ont mis en commun leurs connaissances et leur expertise a été un atout majeur dans la réussite de ce projet.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

La crise sanitaire en mars 2020 a ralenti le processus d'installation du mobilier d'assise.

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?

Grâce à un important travail de concertation avec les habitants et associations du quartier, mais aussi les services de la Ville de Metz et un travail sur le terrain, l'expérimentation a permis de créer une stratégie de mise en accessibilité du quartier et de rétablir une proximité pour tous vers les services et commerces essentiels au quotidien.

Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?

Nantes : Paysages nourriciers

Fiche rédigée en 2019 (recueil d'actions alimentation et activité physique : retranscription d'un poster Ville de Nantes Ville Active PNNS (2019))

Période / durée	Depuis 2020
Echelle de territoire concerné	La Ville de Nantes avec une implantation sur les différents quartiers : 16 % des sites en quartier prioritaire, 72 % en proximité d'habitants fragilisés.
Porteur/pilote principal	Ville de Nantes : SEVE & Département Prévention & solidarités - CCAS
Rôle de la collectivité	Pilotage et mise en œuvre
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • 62 acteurs impliqués dans tous les quartiers nantais, différemment répartis selon le développement, la production des parcelles potagères. • 5 collecteurs de l'aide alimentaire : la Banque alimentaire, le Secours populaire, les Restaurants du cœur, le Diaconat protestant et la Croix rouge, qui ont reçu des dons de légumes d'hiver (en moyenne 2 tonnes 2 pour chacun). • - 4 associations investies pour la prévention santé/nutrition : Interfel, Du pain sur la planche, la Ligue contre le cancer, Dynamixt ainsi que la Banque alimentaire
Budget :	25 équipes de jardiniers, les équipes production végétale, événementiel, biodiversité ont été mobilisées, soit 5 ETP durant 6 mois. 30 personnes de différentes fonctions du CCAS au territoire et la chargée de projets nutrition de la direction santé publique, soit 3 ETP durant 6 mois. Budget du SEVE pour l'opération de 56 000 € avec une valorisation via la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté 5200 € pour l'animation et la vidéo du temps fort des récoltes. Des partenaires santé via le contrat local de santé.
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p>

	<p>☒ Autre(s) : Renforcer l'action communautaire et développer le pouvoir d'agir de la population</p>
<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Historique : La crise du COVID-19 a renforcé la difficulté d'accès à une alimentation suffisante et de qualité, particulièrement au sein des foyers les plus fragiles. Dans ce contexte, la Ville de Nantes, via le SEVE a souhaité faciliter l'accès à des légumes frais en mettant en culture légumière une partie de ses terres irriguées. Par la collaboration avec le CCAS et son réseau d'acteurs locaux dans les différents quartiers nantais, un accompagnement et une mise relation ont permis à des personnes en situation de précarité d'accéder à ces légumes.</p> <p>Objectifs : Introduire, de l'été à l'automne 2020, des légumes frais ultralocaux et sans pesticide dans l'alimentation de nantais.es fragilisés.e.s par la crise, dans une dynamique partenariale et participative de solidarités.</p> <p>1/ Mettre en culture légumière, sur les différents quartiers nantais, une partie des terres irriguées du SEVE (massifs de fleurs des parcs et espaces publics, pépinière du grand Blottereau, près de l'arboretum).</p> <p>2/ Compléter l'approvisionnement alimentaire avec des légumes frais et locaux auprès de foyers fragilisés, à l'occasion des distributions alimentaires de quartier et pour d'autres publics accompagnés, identifiés.</p> <p>3/ Susciter l'intérêt et les échanges autour des légumes, de leur culture à la cuisine, de leurs bienfaits en terme de santé globale (physique, sociale et environnementale) et de la dimension solidaire induite.</p> <p>Etapas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le printemps, de l'idée à la plantation : des légumes sur 54 sites répartis à travers la ville de Nantes (25000 m²) dont deux dédiés à la culture de légumes d'hiver. Les légumes d'été plantés : tomates, courgettes, blettes, courges, patates douces, choux variés, haricots et maïs. <p>Construction des partenariats de proximité sur les quartiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'été, de la culture aux récoltes puis des récoltes aux distributions avec des habitants, associations, professionnels SEVE et CCAS pour des distributions alimentaires dans les quartiers. - L'automne avec les dernières récoltes, distributions et le temps fort des récoltes au parc du Grand Blottereau avec une centaine de participant.e.s <p>Périmètre : La Ville de Nantes avec une implantation sur les différents quartiers. 16 % des sites en quartier prioritaire, 72 % en proximité d'habitants fragilisés (réf. Indice de défavorisation sociale et matérielle).</p> <p>Méthode et outils d'évaluation : Travail en mode projet dès le départ, co-construction entre les services : formalisation d'une fiche projet, indicateurs d'évaluation, outils de recueil, questionnaires d'évaluation et de satisfaction des différentes parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des parcelles avec pesée des récoltes - 7 Réunions de suivi et de bilan pour ajustement régulier et dynamique collective ; des contacts pluri hebdomadaires entre les équipes de terrain <p>Cette action est une réussite car : C'est un projet qui a du sens pour les équipes, partenaires et habitants ; une réponse audacieuse et innovante qui a montré la capacité d'adaptation et de réactivité de la collectivité dans la</p>

	<p>lutte contre la précarité alimentaire ; la synergie des différentes politiques publiques du DP&S avec la concrétisation des messages du Programme National Nutrition Santé ; en cohérence avec le Projet Alimentaire de Territoire métropolitain ; des coopérations internes et externes renforcées ; au-delà de l'approvisionnement un projet vecteur de partages, de lien social, solidarités, rencontres, plaisir ; un excellent support pour de la prévention et médiation : un projet très apprécié des habitants et qui a réuni petits et grands ; une continuité des distributions alimentaires ; une attente exprimée de plus de participation</p> <p>Développements envisagés pour cette action : La poursuite dans une 2ème édition revisitée avec des parcelles différenciées (visée éducative et productive) réparties sur le territoire ; une participation renforcée proposée aux habitants dès la plantation ; la participation des écoles et des enfants ; la sensibilisation développée ; des partenariats consolidés et élargis ; des propositions de légumes réévaluées..</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Cf. ci-dessus.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Difficultés, freins, points de vigilance :</p> <p>Insécurité des approvisionnements avec le caractère aléatoire des productions de certaines parcelles qui a entraîné des répartitions inégales au sein des quartiers ne pouvant pas toujours pu être compensées ; un calendrier très contraint incluant la période estivale plus complexe pour la coordination ; des conditions sanitaires qui limitent les actions collectives et freine le partage autour de la cuisine ; la logistique et le stockage, des difficultés de l'approvisionnement alimentaire présentes aussi dans ce projet ; une mobilisation importante des équipes à mesurer pour une inscription dans la durée</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 22 tonnes au total pour les 54 sites et une dizaine de variétés de légumes • 2500 foyers bénéficiaires d'au moins un panier de légumes adapté à la composition du foyer, sans compter ceux qui ont reçu des légumes via les 5 collecteurs de l'aide alimentaire • Dans les quartiers une vingtaine de lieux pour 80 distributions Une mobilisation importante des équipes et partenaires pour planter, récolter, transporter, distribuer mais aussi échanger, partager.. • Une grande satisfaction exprimée par les habitants Des vidéos https://metropole.nantes.fr/nutrition

Paris : Rue aux écoles

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	Action continue
Echelle de territoire concerné	Toutes les rues dans lesquelles se trouve une école maternelle, élémentaire ou un collège (établissement public ou sous contrat avec l'état)
Porteur/pilote principal	DVD
Rôle de la collectivité	Définition du principe, mise en œuvre et financement
Partenaires	Autres directions de la ville : DEVE, DPE, DASCO, ...
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	De l'ordre de 3 900 € (estimation)
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	52,5 millions d'euro sur la mandature. L'aménagement complet d'une rue aux écoles (piétonisation + aménagement qualitatif) coûte en moyenne 470 k€
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	52,5 millions d'euro sur la mandature
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Aucun
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Le concept de la rue aux écoles se décline sur la mandature de la façon suivante :

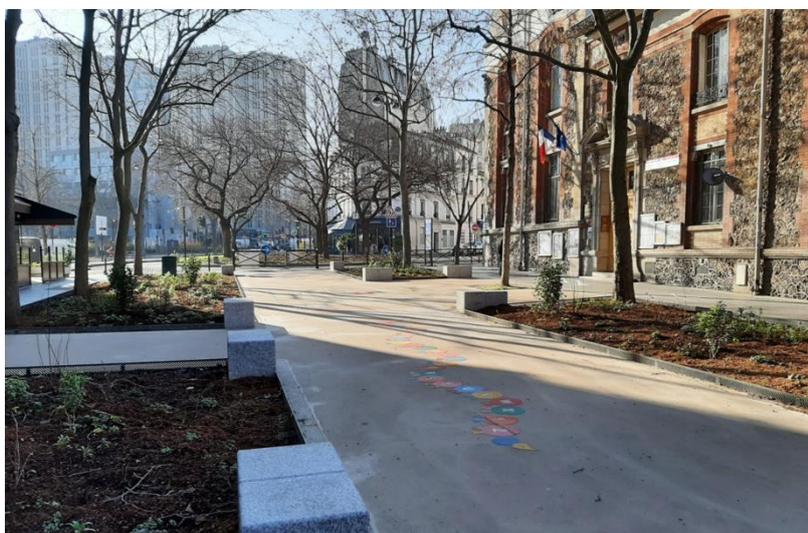
- Piétonniser les voies ou tronçons de voies au droit de 300 établissements scolaires (principalement écoles maternelles et élémentaires) selon un rythme d'environ 50 à 60 piétonnisations par an sans déclinaison fixe par arrondissement ; les possibilités étant fonction du nombre d'écoles et de leur localisation (axe de transit important, voie avec passage de lignes de transport en commun, etc.)
- Aménager les voies piétonnisées qui présentent un potentiel d'aménagement et de végétalisation ; l'objectif sur la mandature étant l'aménagement d'une centaine de rues aux écoles.

L'ordre de priorité de piétonnisation des voies s'est fait en tenant compte des niveaux de pollution théoriques (modélisation et non mesures). Malheureusement (cf. paragraphe difficultés), il n'est pas toujours possible de piétonniser la voie en question et le niveau de pollution est parfois lié à des éléments exogènes (écoles situées le long du bld périphérique par exemple).

Pour les voies aménagées, les aménagements prévoient :

- La mise en œuvre d'un revêtement clair pour lutter contre les îlots de chaleur nocturne (diminution de l'ordre de 6° au niveau du revêtement par rapport à un revêtement noir classique)
- La création de vastes espaces végétalisés pleine terre dans lesquels s'infiltrent les eaux de ruissellement dès lors que la composition du sous-sol le permet
- La plantation d'arbres dès lors que l'encombrement du sous-sol le permet

Entre début 2021 et fin avril 2022, 72 arbres ont été plantés et 3 400m² d'espaces végétalisés plein terre créés dans les rues aux écoles.



<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La mise en place d'un CoPil dédié avec une forte implication des élus concernés et du cabinet de la maire. Les prises de décisions rapides ont conduit à une définition de la rue aux écoles dans des délais courts.</p> <p>Bonne acceptation du dispositif et de ses déclinaisons y compris localement (mairie d'arrondissement, directeurs d'écoles, parents d'élèves, riverains, etc.)</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Impossibilité de piétonner des voies dès lors que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un axe majeur de transit (d'autres mesures d'apaisement de la circulation peuvent être réalisées mais en dehors du programme rues aux écoles) • Une ligne de transport en commun circule dans la voie • Il y a un parking public dans la voie • Il y a de trop nombreux accès à des parkings riverains comprenant de très nombreuses places de stationnement
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Non</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Une forte volonté d'inscrire la santé dans toutes les politiques, traduite dans le Plan Paris Santé Environnement (2015), a conduit la Ville de Paris à développer différentes initiatives qui veulent répondre aux défis actuels en matière de santé publique : lutter contre les pollutions atmosphériques ou sonores, adapter la ville au changement climatique, améliorer la santé et le bien-être des parisiens et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La volonté d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le niveau de bruit auquel est exposé le public fragile que représentent les enfants ainsi que le souhait de lutter contre les îlots de chaleur nocturne en offrant un lieu plus frais dans le quartier ont conduit à mettre en œuvre les projets de développer des cours Oasis et de créer des rues aux écoles qui permettent de plus de sécuriser les trajets des enfants.</p> <p>Les cours Oasis sont issues de la stratégie de résilience parisienne, qui a une vocation plus large d'amélioration du cadre de vie dans une logique d'adaptation de la ville face aux challenges actuels et notamment dans le domaine de la santé.</p> <p>Par ailleurs les opérations d'aménagement qui se situent en bordure d'infrastructures routières et ferroviaires, sources de pollution de l'air, de bruit et îlots de chaleur représentent l'opportunité d'agir pour la santé et de lutter contre les inégalités qui est traduite par la réalisation, en régie, d'évaluations d'impacts sur la santé qui accompagnent une démarche volontariste d'aménagement et de planification urbains favorables à la santé</p>

Poitiers : Education à la nature dans les écoles publiques

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	mandat
Echelle de territoire concerné	Commune de Poitiers
Porteur/pilote principal	DGA Solidarités – cohésion locale – éducation et DGA Transition écologique
Rôle de la collectivité	Coordination – mise en œuvre – gestion opérationnelle
Partenaires	Education Nationale
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	Pas de changement
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	230 000€ /an sur le mandat
• Contribution de votre collectivité	100% du fonctionnement 60% de l'investissement
• Partenaires financiers	10% DSIL (sur les aménagements de cours) 30% FEDER (sur les aménagements de cours)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre : <i>actions éducatives</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>les 45 groupes scolaires de la ville</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>Education, développement de la petite enfance, environnement naturel</i></p>

Description de l'action (objectifs, déroulé...)

Mise en place de projets « Education à la nature » au sein des écoles publiques de la ville afin de promouvoir la santé dans les politiques liées à l'éducation.

Agir sur les liens entre santé et espaces verts :

Effets directs :

- Usages : espaces de rencontre, de détente, de loisirs, d'éducation, d'activité physique
- Régulateurs environnementaux : régulation de la température, séquestration du carbone, régulation des nuisances, de l'eau et de la pollution, biodiversité.

Déterminants de santé :

- Comportement individuel : activités physique, créativité, imaginaire, éducation,
- environnement social : cohésion social, lien social, mixité,
- cadre de vie : environnement sonore, sécurité des espaces, paysage
- environnement physique : qualité de l'air, protection des sols, de la ressource en eau, biodiversité, adaptation au changement climatique.

Le projet est développé autour de 3 types d'actions :

1. Les actions éducatives en matière **d'éducation Nature** et sensibilisation à l'écologie : développer des projets éducatifs relatifs à la Nature et l'écologie à destination des élèves dans l'école mais également l'extérieur de l'école.
2. **La végétalisation et la réhabilitation des cours d'écoles** : pour une école vivante et naturelle : réaliser 2 projets d'ampleur de végétalisation-réhabilitation des cours d'école par an à compter de 2021 dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs : enfants, parents, usagers de l'école (enseignants, ATSEM, agent entretien, animateur, maison de quartier, agent d'office...)
Une cour bien aménagée et vivante contribue à la santé physique et mentale des enfants et favorise leur développement personnel et social.
3. Les projets de redensification, de **renouvellement du patrimoine arboré, jardin dans les cours d'école** : plantation arbre, végétalisation des pieds d'arbre, projet jardin, nichoirs...
Développer tous projets permettant un rapprochement physique de l'enfant avec la Nature et les animaux. Sur proposition des enseignants dans le cadre d'appel à projet.

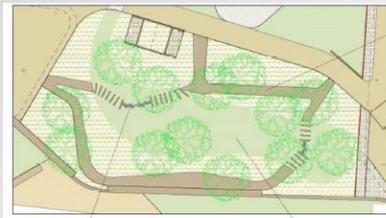
Groupe scolaire Andersen



Prise en compte des recommandations de l'E.I.S. (Evaluation d'Impact sur la Santé) dans la rénovation de l'école

- Inciter à la mobilité douce
- Opportunité de rencontres, nouer les liens
- Pratiques non genrées
- Bien être
- Support pédagogique, prolonger les apprentissages
- Écocitoyenneté
- Envie de bouger, espaces de territoire ludique, zones calmes
- Démarche collective et coopérative
- Faciliter la surveillance

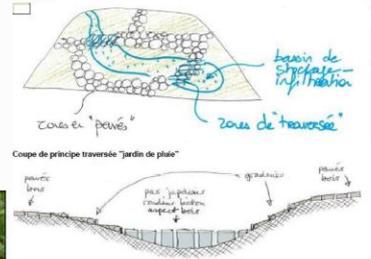
École de Montmidi



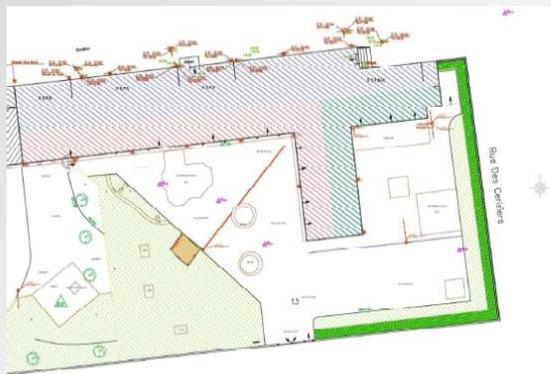
TRAVERSÉE DE LA JUNGLE
 Cheminement réalisé en petits ronds en bois très sec non écorcé (chêne ou robinier) de Ø variable de 20 à 50cm
 Zone adhésive pour les pieds - hauteur max 15cm



Pommes: 'La Truche', 'Reinette de Châtelleraux', Ananas, Poirier 'Doyenne de Paliers', Prunier, Mirabelle
 Arbre à fruits noirs, Baie de mer, Fraise, Cerise de Nankin, Cassiole à mûres, Fraise de Chine, Amandier, Cassiole à grognes blanche



Maternelle Jacques Brel



AVANT



APRES



Avant: 37 % de surface végétale



Après: 68 % de surface végétale



Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?

- La mobilisation des élus
- La motivation des équipes et l'implication des services en transversalité

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Mise en œuvre opérationnelle complexe car sur plusieurs champs de compétences en interne à la collectivité (éducation et aménagement), mais également avec les partenaires (éducation nationale, associations prestataires).
- Nécessité de mettre en place une méthodologie qui a pris un peu de temps alors que des actions avaient été demandées très rapidement par les élus.

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?

Pas encore assez de recul pour faire de l'évaluation.
Ce projet s'adressant à des enfants, l'évaluation en termes de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ne se verra sur le long terme.

Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?

L'objectif de la promotion de la santé environnementale dans le CLS de Poitiers est celui-ci : agir favorablement pour la santé des habitants en conjuguant santé et développement durable dans les politiques publiques et plus particulièrement aménager une ville respectueuse de la santé et du bien-être des habitants.

L'éducation à la nature et la végétalisation des cours d'écoles répondent à ces 2 objectifs.

Poitiers : Création du pollinarium sentinelle de Poitiers

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	5 ans (durée du contrat de licence avec l'APSF)
Echelle de territoire concerné	40 à 50 km autour de Poitiers
Porteur/pilote principal	Pôle santé (CLS – promotion santé environnementale) du CCAS de Poitiers
Rôle de la collectivité	Coordination – mise en œuvre – gestion opérationnelle
Partenaires	ARS Nouvelle Aquitaine, ATMO Nouvelle Aquitaine, CHU de Poitiers, Groupe Elsan care, Fredon, MGEN, Université de Poitiers, Grand Poitiers, Ville de Poitiers et CCAS et Poitiers.
Budget :	Réparti sur les 3 collectivités
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel 	700€ par an à l'APSF (contrat de licence)
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	6000€ pour la création du pollinarium (location pelleteuse, achat des pots, système d'arrosage...) A prévoir un budget pour l'animation par la suite
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	Fonctionnement RH : observation de 2h par semaine / personne (avec un pic au printemps, et un plus de temps les premières années) Investissement RH : <ul style="list-style-type: none"> - 300h pour la création du pollinarium (récolte, préparation, formation...) - 86h cumulées pour l'observation quotidienne de 2021 100h pour la mobilisation partenariale et la coordination
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	0€
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez 40 à 50km autour de Poitiers.....</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez.....</i></p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de Poitiers, des ateliers co-animés par la Direction Hygiène Publique-Qualité Environnementale et le Pôle Accompagnement Santé ont été menés en 2018 afin d'identifier les priorités locales en matière de Santé Environnement, en s'appuyant sur les priorités préalablement transcrites dans le Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine.

La création du pollinarium sentinelle a été une des propositions retenues par les partenaires. Un pollinarium sentinelle est un outil thérapeutique d'information pour les allergiques aux pollens et les professionnels de santé. Il s'agit d'un espace dans lequel sont réunies les principales espèces locales de végétaux dont le pollen est allergisant, où les jardiniers les observent quotidiennement afin de détecter les dates précises de leurs débuts et fins d'émission de pollen.

Sur le territoire de Poitiers, le pollinarium sentinelle est complémentaire au capteur à pollens fonctionnel depuis 2003 géré par Atmo Nouvelle Aquitaine.

La création d'un pollinarium sentinelle a donc pour objectifs :

- Informer le public des débuts et fins d'émission des pollens via le site Allertepollens
- Proposer une offre de soin ajusté au calendrier pollinique local
- Sensibiliser le grand public sur les risques allergiques, la prévention santé environnement et la qualité de l'air



<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action inscrite dans le CLS, facilitant la mobilisation des partenaires de la santé et de l'environnement sur l'axe promotion de la santé environnementale - Soutien du projet par les élus - Motivation des équipes et implication des services en transversalité
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Avant la mise en œuvre opérationnelle pour le grand public du pollinarium sentinelle, l'APSF a accompagné la collectivité sur une période de deux ans, avec plusieurs étapes de validation obligatoires dans le processus de création : présentation du projet, choix du site et des espèces, plan d'aménagement à la réalisation et lancement d'une période d'essai d'une année jusqu'à la validation opérationnelle du pollinarium et son inauguration.</p> <p>Pendant cette période la mobilisation des professionnels de santé a été un peu plus difficile pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de participation santé sur la phase de création - Problématique de participation aux réunions si pas anticipées à minima 6 mois à l'avance
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Depuis le lancement officiel au 1^{er} janvier 2022, le pollinarium sentinelle de Poitiers a fait l'objet de nombreuses actions de communication qui pour l'instant ont le même objectif : faire connaître l'outil.</p> <p>Des actions auprès du grand public et des professionnels de santé (allergologues, médecins généralistes et pharmaciens sont en cours de constructions), permettant in fine de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>L'objectif de la promotion de la santé environnementale dans le CLS de Poitiers est celui-ci : agir favorablement pour la santé des habitants en conjuguant santé et développement durable dans les politiques publiques et plus particulièrement aménager une ville respectueuse de la santé et du bien-être des habitants.</p> <p>Le pollinarium sentinelle répond à ces 2 objectifs en sachant qu'il permet d'intégrer la liste des espèces allergisantes à éviter dans le PLUi et le plan Canopée de Grand Poitiers.</p> <p>Cette action fait aussi partie du PCAET de Grand Poitiers.</p>

Strasbourg : Étude de l'îlot de chaleur urbain (ICU) et de ses conséquences sur le confort thermique dans un objectif d'adaptation de l'urbanisme et des aménagements urbains futurs

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	2018-2022
Echelle de territoire concerné	Eurométropole de Strasbourg
Porteur/pilote principal	Département Ecologie du Territoire
Rôle de la collectivité	Encadrement thèse CIFRE en climatologie urbaine + porteur des travaux Météo France dans le cadre du Contrat Local de Santé
Partenaires	Laboratoire ICube, Université de Strasbourg, Météo France, Agence régionale de Santé
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	Thèse CIFRE : Coût annuel d'un poste ingénieur territorial contractuel
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	60 000 euros (projet ARS-Météo France dans le cadre du Contrat Local de Santé)
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	Financement d'un poste ingénieur territorial contractuel depuis septembre 2018 30 000 euros (projet ARS-Météo France dans le cadre du Contrat Local de Santé)
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Agence Régionale de la Santé (ARS), Météo France, Laboratoire ICube
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre : <i>Etude du phénomène d'îlot de chaleur urbain et des enjeux liés à la surchauffe urbaine sur l'Eurométropole de Strasbourg</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>Confort thermique</i>.....</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p><u>Thèse CIFRE consacrée à l'étude de la contribution de la géométrie urbaine et de la végétation à la mitigation de l'îlot de chaleur urbain strasbourgeois</u></p> <p>Thèse CIFRE réalisée sur quatre ans (septembre 2018 à août 2022 inclus).</p> <p>Fournir un état des lieux détaillé sur la variabilité spatio-temporelle de l'îlot de chaleur urbain (ICU) sur l'ensemble du territoire de l'EMS, modéliser différents scénarios d'ambiance climatique sur des zones urbaines à enjeux afin de cerner les facteurs permettant une atténuation du phénomène et fournir des prescriptions à destination des urbanistes et aménageurs visant à prendre en compte les problématiques de stress thermique et d'ICU dans les projets d'aménagement futurs.</p> <p><u>Projet ICU-EMS dans le cadre du Contrat Local de Santé (Météo France, ARS)</u></p> <p>Période des travaux : 2020-2021.</p> <p>Diagnostiquer les enjeux liés à l'îlot de chaleur urbain (ICU) sur le territoire de l'EMS pour évaluer la vulnérabilité de la ville, la porter à la connaissance de tous les acteurs et mettre en place des actions d'atténuation de l'ICU.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat initié entre la collectivité territoriale de l'EMS et les acteurs universitaires sur les enjeux climatiques - Partenariat de longue date entre Météo France et l'EMS - Bonne communication entre les différents partenaires
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Survenue de l'épidémie de COVID-19 ayant entraîné une nécessaire prolongation des travaux de thèse CIFRE et de l'étude menée conjointement avec Météo France.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Les travaux de thèse incluent un volet spécifiquement consacré à la question de la vulnérabilité des populations face à l'îlot de chaleur urbain. De ce fait, les résultats contribueront à mettre en place des actions visant en priorité les catégories de populations les plus exposées au risque thermique et permettront ainsi de contribuer à la réduction des inégalités sociales et/ou territoriales de santé.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Les problématiques sanitaires liées au stress thermique sont de plus en plus prégnantes du fait de la survenue sur le territoire de l'EMS de vagues de chaleur plus longues, plus fréquentes et plus intenses. Cet enjeu sanitaire étant amené à s'accroître dans les années à venir, il est essentiel d'anticiper au mieux les conséquences sanitaires et d'analyser l'ensemble des solutions d'atténuation et d'adaptation.</p>

Strasbourg : Promotion santé des rues écoles

Fiche rédigée en 2022 (recueil d'action alimentation et activité physique)

Période / durée	Déploiement à compter de septembre 2022.
Echelle de territoire concerné	Abords des écoles
Porteur/pilote principal	Ville de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg
Rôle de la collectivité	<p>Rôle de la collectivité : Les services santé publique et environnementale de la Ville et de l'Eurométropole s'impliquent dans le projet global des Rues écoles à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'interventions de sensibilisation par la Ligue contre le cancer dans écoles - Mise à disposition d'outils pédagogiques et de sensibilisation (flyers, affiches, vidéo, etc.) - Encadrement de compétences en médiation sur le terrain sur 2/3 sites (services civiques, étudiants en service sanitaire) - Formation étendue à des services civiques d'autres directions de la collectivité aux messages santé
Partenaires	comité départemental 67 de la Ligue contre le cancer (CD67 LCC), le comité départemental du Bas-Rhin contre les maladies respiratoires (CDMRT 67)
Budget :	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>sécurité routière</i></p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)****Ce que sont les rues écoles**

Des travaux vont permettre de sécuriser l'accessibilité des abords de 10 établissements scolaires par an, au niveau desquels des dysfonctionnements ont été soulevés au regard de problématiques de mobilités et d'usages. Ce type de rues est qualifié de « rues écoles » ou de « rues scolaires ».

Les rues écoles s'appuieront aussi sur une démarche d'écomobilité scolaire engagée au sein du service déplacements depuis 2018, au travers de l'étude d'accessibilité des abords d'écoles sur le territoire de l'Eurométropole.

Contexte**En quoi les « Rues scolaires » peuvent-elles contribuer à une bonne santé ?**

Plus de trois enfants sur quatre respirent un air toxique en France, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, et la majorité des écoles sont polluées par la diffusion des particules fines (PM_{2,5}) provenant du trafic routier. De plus, une étude a montré que la pollution aux particules fines était trois fois plus élevée lors de l'arrivée à l'école des enfants par rapport aux autres horaires.

Par ailleurs, seulement 21% des enfants de 3-10 ans atteignent le niveau d'activité physique recommandé, tandis que le surpoids et l'obésité en Alsace et à Strasbourg sont supérieurs à la moyenne nationale. Le développement de mobilités actives dans des environnements sécurisés fait partie des recommandations du Programme National Nutrition Santé 2019-2023, dans le cadre duquel Strasbourg est labellisée « Ville active PNNS ».

Enfin, notons que 87% des parents sont favorables à la mise en place de « Rues scolaires » aux abords de l'école de leur enfant.

Objectifs santé

Les « Rues scolaires », en limitant l'accès des abords d'établissements scolaires aux voitures, peuvent donc contribuer à améliorer la santé des enfants à deux titres :

- en diminuant leur exposition aux sources de pollution liées au trafic routier,
- en créant un espace sécurisé et serein favorisant la pratique de la marche ou du vélo, et ainsi encourager l'activité physique.

Les aménagements urbains nécessaires à la création de « Rues écoles » sont souvent contraignants pour les usagers. Or il est démontré que les projets impliquant des changements de mode de vie sont mieux acceptés quand les mesures coercitives sont couplées à des actions d'information, de sensibilisation et pédagogiques.

	<p>La promotion santé de ce projet s'appuie justement sur une expertise en médiation en santé acquise dans le cadre des parcs sans tabac et de la Covid-19. L'utilisation d'un argumentaire « santé » spécifique permettant favoriser l'acceptabilité des mesures contraignantes par les parents d'élèves par exemple, sensibles à la préservation de la santé de leur(s) enfant(s).</p> <p>Cet accompagnement offre également la possibilité de porter à connaissance les dispositifs de proximité et les alternatives existantes (arceaux vélo, parking relais,...) en lien étroit avec les Directions de territoire de la ville. Il permettra de recueillir les besoins et suggestions des publics avec lesquels les médiateurs et chargés de prévention santé seront en lien sur le terrain.</p> <p>Concrètement, la promotion santé du projet Rues écoles, c'est...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des compétences et outils d'animation dédiés dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue Nationale contre le cancer (LNCC) et son comité départemental, - Des temps de sensibilisation dans les écoles (classes, conseils de classe, conseils d'écoles, réunions de parents d'élèves) - La constitution d'une équipe de médiateurs santé, formés et encadrés par la Ville notamment (services civiques, services sanitaires) lors des ouvertures/fermetures des rues - Le relai des messages dans le cadre du travail quotidien des infirmiers et médecins scolaires de la Ville, et par les Adultes Relais Santé selon les quartiers. <p>2 à 3 écoles pourront bénéficier en 2022, à titre expérimental, de cet accompagnement, en fonction des besoins repérés par les Directions de territoire et des écoles de la Ville de Strasbourg.</p> <p>Perspectives</p> <p>D'autres communes de la collectivité souhaitant développer des « Rues écoles », cette démarche pourrait être diffusée et valorisée dans le cadre du prochain CLS de l'EMS via une fiche-action dédiée « Accompagnement des publics pour la mise en œuvre des Rues écoles ».</p> <p>Il est également proposé, dans le cadre des « Rues écoles », d'étendre progressivement la médiation santé à d'autres thématiques telles que le tabagisme. Cette pratique « d'aller vers » les publics les plus éloignés de la promotion de la santé, essentielle à l'évolution des représentations et des pratiques, sera en effet développée comme fil conducteur des prochains CLS de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La dynamique croisée entre le service santé et autonomie de la Ville, le service hygiène et santé de la ville et de l'Eurométropole, et l'association de la Ligue nationale contre le cancer qui a engagé par ailleurs une démarche de promotion intitulée « rues scolaires ».</p>

<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Démarrage à la rentrée 2022, donc pas de difficultés observables.</p> <p>A ce stade du pré-projet global, une attention particulière est portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arbitrage sur les crédits nécessaires au déploiement des rues scolaires – rendu en février 2022 - Les modalités de concertation/ information avec les écoles et les riverains - L'expérimentation vs aménagement définitif (pour les écoles qui pratiquent déjà les rues scolaires) - L'inscription de la démarche dans le temps/évaluation - Lien avec les autres démarches/enjeux en cours : déminéralisation des cours d'école, projet Scol'air, vélo-école, etc <p>Le succès de la promotion santé des « Rues écoles » repose sur la cohérence des messages construits puis relayés auprès des publics, de la concertation menée auprès des publics, mais aussi du partenariat noué avec les écoles.</p>
<p>Principaux apprentissages ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Le recueil de la parole des usagers, les résultats du plan d'évaluation et l'observation terrain permettront de répondre à cette question le moment venu.</p>

Autres projets relatifs aux espaces verts, aux espaces publics ou à la voirie intégrant les enjeux de santé

Liste non exhaustive

Metz Métropole : Etude des "Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence" (SESAME)

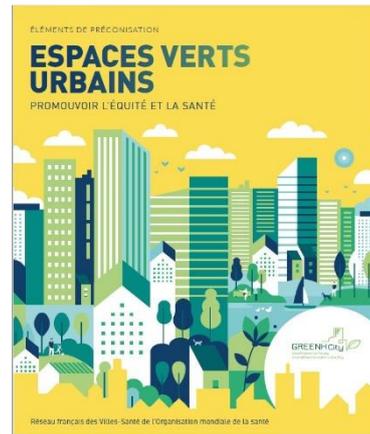
- Période : première étude terminée en 2019
- Pilotes : CEREMA, Metz Métropole, Ville de Metz
- 85 essences d'arbres et arbustes ont été identifiées, sous forme de fiches techniques très concrètes, précisant leurs bénéfices en termes de qualité de l'air, de support de biodiversité, d'atténuation des îlots de chaleur, de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique. L'étude prend également en compte les risques allergiques, la production de composés organiques volatils et les contraintes physiques (taille, système racinaire...).
- [Site de la ville de Metz](#)
- [Rapport de la première étude](#)
- [Fiches espèces](#)
- [Outil et sa notice](#)
- [Projet ensuite développé sur 400 espèces d'arbres et d'arbustes.](#)

Nantes : Végétaliser avec la santé comme objectif

- Porteur : Nantes Métropole
- Construction du lien entre les politiques publiques relatives à la santé, à la biodiversité et au climat
- Projets de planification transversaux en cours :
- Plan Pleine-Terre :
 - o Biodiversité : limiter l'artificialisation, reconstituer des sols vivants, développer la trame brune, végétaliser et augmenter la canopée
 - o Santé : cibler les publics sensibles (crèches, écoles, sites de soins), favoriser l'accès aux espaces de nature, développer les mobilités actives
 - o Climat : réguler les événements pluvieux, lutter contre les îlots de chaleur urbains, optimiser le stockage de carbone
- Plan de rafraîchissement de l'espace public :
 - o Construire un document de référence pour guider les chargés de projets dans la conception d'espaces rafraîchis ;
 - o Favoriser l'acculturation des acteurs, mettre en œuvre des actions de formation ;
 - o Expérimenter et évaluer ;
 - o Commencer à aménager des espaces publics rafraîchis et contribuant moins à l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Apports de divers projets de recherche
- [Témoignage lors des Rencontres de Santé publique France 2022](#)

Pour en savoir plus sur les actions des Villes-Santé liant espaces verts et santé, consultez le recueil d'actions *ad hoc* ainsi que notre publication « Espaces verts urbains : promouvoir l'équité et la santé » (2020) mené avec l'EHESP, l'Université Paris-Nanterre et l'Institut de Santé Globale de l'Université de Genève, et avec le soutien de l'INCA.

> [Télécharger l'ouvrage](#)



Equipements

Aix-les-Bains : Réhabilitation d'une maternelle : Une approche globale environnementale pour un cadre pédagogique exemplaire

Fiche rédigée en 2015

Détails sur l'action

Période : 2015

Echelle de territoire concernée : Une école

Porteur/pilote principal : Ville d'Aix-les-Bains

Rôle de la collectivité : Pilote

Résumé

Edifiée dans les années « trente », l'école maternelle du centre (200 élèves) était confrontée à de mauvaises performances énergétiques, une accessibilité impossible pour les P.M.R., une présence avérée et importante de radon et des caractéristiques physiques qui n'avaient pas suivi l'évolution pédagogique et technique (acoustique, volume, éclairage, répartition des espaces, ventilation, etc).

La ville d'Aix les Bains (Maître d'ouvrage), en phase avec l'intérêt architectural de ce bâtiment d'une surface totale de 1320m², a mobilisé une équipe pluri-disciplinaire (acoustique, thermique, éclairage, ventilation, génie civil, maîtrise d'œuvre) pour réhabiliter entièrement ce bâtiment.

La conception et l'aménagement des locaux (mobilier, matériaux, etc.) ont été conduits en associant étroitement les enseignants et les différents services de la ville (Affaires scolaires, Bâtiment, Entretien, etc.)

A l'issue de 18 mois de travaux d'un montant de 1,5M€ H.T. , cet exemple du « travailler ensemble » et d'un objectif partagé de réussites multi-critères a répondu aux attentes environnementales et pédagogiques .

L'obtention, pour cette réalisation, en 2015 du trophée « Bâtiment santé », parrainé par l'ADEME témoigne des performances de ce bâtiment.

Pour en savoir plus :

> [Support de présentation](#)

Brest : un jardin sensoriel pour réduire les inégalités sociales de santé

Fiche rédigée en 2018

Détails sur l'action

Période : 2017-2018

Porteur/pilote principal : Ville de Brest

Rôle de la collectivité : Pilote

Echelle de territoire concernée : une crèche

Partenaires : Association le Coquelicot magique, parents, professionnels

Résumé

Ouvert en 2014, le multi-accueil municipal de Pen ar Créach dispose de 6 places ouvertes aux enfants (de 0 à 6 ans) en situation de polyhandicap. Depuis fin 2016, d'autres enfants de la métropole brestoise peuvent en bénéficier.

L'objectif du projet :

Le jardin étant un terrain naturel d'expérimentations pour les enfants, une partie de l'espace extérieur attenant au multiaccueil a été pensée pour favoriser la (re)découverte des différents sens (ouïe, vue, odorat, ...).

Cette action aide à la réduction des inégalités :

- en favorisant les apprentissages cognitifs des enfants :
 - o en permettant à chaque enfant d'explorer son environnement en fonction de ses envies et curiosité, il lui est donné l'occasion de développer de nouvelles connexions cérébrales et donc d'apprendre.
 - o En expérimentant, en s'impliquant et en pratiquant avec ses propres mains, le jeune enfant élargit le champ des possibles dans sa connaissance du monde ... ce que ne pourra jamais lui apporter les écrans pourtant très présents dans son environnement social.
- en sensibilisant sur l'importance de l'environnement : Projet de mise en place d'un espace de « culture pédagogique » avec une zone de prairie fleurie qui attire les insectes butineurs, une zone de permaculture...
- en favorisant la cohésion sociale dans une démarche d'inclusion : Permettre l'accès du jardin sensoriel à toute personne ou structure intéressées par le projet (jardinage et/ou réalisation d'œuvres éphémères ...), donne l'occasion de partager, d'échanger quel que soit son âge, son état de santé...

Incidences sur la santé physique des enfants



En permettant aux enfants d'exercer librement leur motricité globale et fine dans un espace de plein air sécurisé.

Incidences sur la santé physique et intellectuelle

En diminuant le stress et la fatigue mentale par le contact avec la nature

En suscitant la curiosité et l'imagination



Effet garanti aussi sur la santé des adultes qui sont présents avec les enfants !

En suscitant de l'émotion par la stimulation des sens



En favorisant apprentissages et concentration



En suscitant de l'émotion par la stimulation des sens



Par la mise en place de différentes ambiances, odeurs, couleurs



...tout en faisant travailler les connexions neuronales et la créativité des adultes qui conçoivent ces différents espaces !



Cœuvres réalisées par les personnes âgées de l'Ephad proche de la structure

Incidences sur la santé environnementale

La biodiversité au cœur du projet :

Zone potagère et fruitière (permaculture), Prairie fleurie

En cours de construction



La mise en place d'un composteur a aussi permis de faire du lien avec une association locale œuvrant pour l'environnement



Incidences sur la santé sociale



En permettant de la cohésion sociale et en favorisant la communication par l'organisation de temps « festifs et thématiques »

A l'automne, c'est le sens du goût qui a été mis à l'honneur avec une dégustation de soupes et de gâteaux confectionnés à base de courges.

En hiver, une animation autour du sens de la vision, en jouant avec la nuit et les jeux de lumières, a donné l'occasion de se retrouver



Pour en savoir plus

> [Support de présentation](#)

Bourg-en-Bresse : Réduire l'exposition des enfants au bruit et à la pollution atmosphérique

Fiche rédigée en 2018

Détails sur l'action

Période : depuis 2014

Porteur/pilote principal : Ville de Bourg-en-Bresse

Rôle de la collectivité : Pilote

Echelle de territoire concernée : Commune

Résumé

La Ville de Bourg-en-Bresse porte depuis plusieurs années une attention particulière à l'exposition des enfants aux pollutions (air-bruit), notamment liées au trafic automobile. Pour permettre une action concertée des différentes parties prenantes (aménagement urbain et déplacements notamment), une sensibilisation aux problématiques sanitaires liées au bruit et à la pollution atmosphérique des autres services a été réalisée. Afin de faciliter une action concertée, les différentes données disponibles dans chaque service ont été mutualisées, via le SIG (Service d'Information Géographique) de la Ville. Celles-ci comprenaient notamment les cartes stratégiques du bruit élaborées dans le cadre des PPBE (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement), les cartes de qualité de l'air et les comptages routiers.

Un diagnostic a été réalisé lors de l'étude des déplacements en 2014/15, qui a intégré les enjeux sanitaires. Grâce à la diversité des données disponibles, différents « points noirs » ont pu être identifiés et notamment une rue enclavée, avec, en bordure immédiate des voies de circulation, de nombreux logements vétustes et peu isolés, ainsi qu'une école primaire. En l'occurrence, les logements les plus exposés étaient également les plus vétustes, souvent occupés par des familles en situation de précarité sociale, dont les parents cumulent parfois une double exposition domicile-travail.

Deux actions ont été mises en œuvre au regard de ce constat. Il a été choisi de réduire le trafic dans cette rue, en passant de 2 voies de circulation à 1 seule, avec une voie de bus en site propre. Dans un autre site, l'action sur le trafic était impossible à court terme. Le plan de rénovation énergétique du groupe scolaire a donc été adapté pour améliorer l'isolation des fenêtres et intégrer un système de VMC afin de permettre un meilleur renouvellement de l'air intérieur dans un contexte où les fenêtres ne pouvaient pas être ouvertes.

L'évaluation du résultat de ces choix s'est montrée très positive. La réduction du nombre de voies de circulation a notamment permis une diminution du trafic de plus de 50 % (11 000 véhicules/jour en 2011 vs 4 700/jour en 2018). L'exposition au bruit a également pu être réduite et est à présent en deçà de la limite exposant à un risque pour la santé (en 2014, 266 personnes étaient exposées à un bruit dépassant 68db(A) la journée). L'application des obligations réglementaires du PPBE a permis de renforcer les collaborations existantes entre les services municipaux en leur donnant un cadre de réflexion et d'intervention. Par ailleurs, la mutualisation instaurée au travers du SIG a permis de disposer d'une source de diagnostic partagé pour les différents services, facilitant les collaborations. En complément, le développement, en Auvergne-Rhône-Alpes, de la plateforme ORHANE

(Observatoire Régional Harmonisé des Nuisances Environnementales) vient appuyer les travaux autour de ces questions en donnant accès à ces informations à une échelle régionale (www.orhane.fr).

Chalon-sur-Saône : Création d'un espace Petite enfance entre Chalon sur Saone et Champforgueil

Fiche rédigée en juin 2022

Période / durée	Opération investissement : de 2019 à 2022 Ouverture de l'équipement : à partir de janvier 2023
Echelle de territoire concerné	Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon
Porteur/pilote principal	Le Grand Chalon
Rôle de la collectivité	Maîtrise d'ouvrage du projet et gestionnaire du nouvel équipement
Partenaires	CAF - PMI
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	Dépenses : 452 000 € Recettes : 327 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Budget d'investissement (réel ou estimé) 	Prévisionnel : 1 966 000 € HT (2 360 000 € TTC)
<ul style="list-style-type: none"> Contribution de votre collectivité 	A l'investissement – prévisionnel : 931 600 € Au fonctionnement annuel – prévisionnel :
<ul style="list-style-type: none"> Partenaires financiers 	A l'investissement – prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> CAF (PIAJE) : 330 400 € Région Bourgogne Franche Comté (CRÉCUS) : 500 000 € Etat (DSIL) : 598 000 € Au fonctionnement annuel – prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> CAF : 292 000 €/an
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre : <i>Création d'équipement neuf</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

Ce projet, inscrit au Schéma Directeur Petite Enfance 2015-2025, répond à un objectif de modernisation du parc petite enfance de la collectivité et permet de proposer un accueil de qualité sur un axe domicile travail très emprunté, tout en optimisant les coûts de fonctionnement.

La particularité de ce projet est de toucher un quartier prioritaire de Chalon-sur-Saône, le quartier Stade-Fontaine au Loup. Un autre objectif du projet est donc de garantir l'accès des populations de ce quartier aux services Petite Enfance tout en créant les conditions d'une mixité au sein de la structure et en apportant un soutien à la parentalité renforcé.

Les grands axes du projet :

- un équipement petite enfance de 24 places en crèche assorti d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- un équipement polyvalent et évolutif permettant de fonctionner en secteur ou en inter âge
- un accueil des parents convivial et sécurisé
- un lieu confortable pour les enfants et le personnel
- des espaces permettant la communication et la solidarité entre les équipes
- un esprit de décloisonnement et de mutualisation des espaces : biberonnerie mutualisée entre les deux secteurs de vie de la crèche, partage de locaux entre crèche et RPE (espaces d'activités, locaux techniques et locaux du personnel)
- une salle d'activité du RPE travaillée comme un espace polyvalent, dédié également aux réunions d'équipe, aux temps d'échanges avec les familles et à des actions spécifiques de soutien à la parentalité.
- des espaces extérieurs généreux, sécurisés par des plantations et des clôtures permettant d'empêcher les intrusions.
- pas de stationnement dédié à l'équipement mais utilisation des stationnements existants à proximité
- un équipement connecté au quartier, facilement accessible aux familles.

Concertation

- association des utilisateurs dès le lancement du projet
 - o constitution d'un comité des utilisateurs réunissant des agents volontaires des trois équipements : réunions avec le maître d'œuvre en début de chaque phase d'étude
 - o intégration des responsables de structure dans les comités techniques
- intégration de la Caf, de la Pmi, de la maison de quartier, de la GSUP aux comités techniques

	<ul style="list-style-type: none"> - information aux habitants du quartier, en lien avec la GSUP, la maison de quartier et le Conseil Citoyen. <p><u>Présentation du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un bâtiment tourné en direction du quartier et venant fermer la place du marché de façon accueillante, comme dans « des bras ouverts ». - sa forme en « T » inversé, rassemble les 3 principales fonctions de l'équipement autour d'une entrée centrale bien identifiable depuis l'espace public : <ul style="list-style-type: none"> o dans la « branche » est, le RPE, o dans la « branche » ouest les locaux techniques et du personnel, o dans le « tronc » central, les 2 secteurs de vie composants la crèche. - deux aires de jeux extérieures, de surface généreuse, sont placées idéalement en prolongement des secteurs de vie des enfants et du RPE, prolongeant ces différents espaces vers l'extérieur. - ces deux cours bénéficient de larges auvents en façades du bâtiment, offrant aux enfants et agents une zone extérieure abritée du soleil et des petites intempéries. - les choix architecturaux sont intimement liés à une volonté d'accueillir les enfants dans des locaux sains, où le confort d'été, la qualité d'air et la qualité acoustique sont optimisés - ainsi, la structure du bâtiment est prévue en ossature et charpente bois avec une isolation thermique en bottes de pailles et l'équipement sera recouvert d'une toiture terrasse végétalisée. <p>TRAVAUX présentent des critères de haute performance énergétiques (EFFINERGIE = Règlementation Thermique 2012 – 20%)</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté politique : développement durable fait partie des enjeux prioritaires portés par le Grand Chalon - un schéma directeur Petite Enfance structuré sur 10 ans : permet d'avoir une visibilité sur les projets et travaux à mener sur la durée, et d'être opérationnel - Un soutien financier fort des cofinanceurs et notamment de la Région avec des exigences environnementales en contre partie - un copilotage Architecture/Petite Enfance (qui ont déjà travaillé sur plusieurs projets de ce type ensemble) avec une association des agents via un comité des utilisateurs - Un cabinet d'architecture (zéro carbone) très sensibilisé aux enjeux de la qualité de l'air (ont associé, au bureau d'étude, un cabinet de chimiste Vectoeur : analyse des fiches techniques de tous les produits utilisés sur le chantier, test des produits avant et après pose) et expérimenté sur l'utilisation et la mise en place de matériaux bio sourcés (paille, enduits terre, ossature bois...).

<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la difficulté à trouver des produits et matériaux alternatifs inertes pour les sols par exemple (intérieur et extérieur) : nécessité de faire des compromis - des contraintes liées au confort et à la sécurité du public accueilli (protection contre les chocs par exemple → pas possible de mettre du carrelage partout), et aux conditions et coûts d'entretien (ex du parquet intérieur et extérieur) - des contraintes liées au terrain et à l'environnement : sécurité, dalle béton (nécessité d'adaptation au terrain existant et à la réglementation parasismique, qualité d'inertie du bâtiment pour une meilleure performance thermique)
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Action non déployée à ce jour. Structure ouvrira en janvier 23. Bénéfices attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agents aux enjeux de la santé environnementale et notamment de la qualité de l'air en crèche - évolution des pratiques des agents bénéfiques pour les enfants, pouvant être sources d'inspiration pour leur quotidien et celui des familles (crèche située en quartier prioritaire de la politique de la Ville) - idem pour les parents - amélioration des conditions sanitaires d'accueil des enfants
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une prise de conscience des enjeux environnementaux par les élus du GC - la volonté d'améliorer la résilience des structures petite enfance aux épisodes de chaleur - la volonté de moins recourir à des modes actifs de chauffage et de rafraîchissement - le souhait de mener une démarche exemplaire en termes de qualité de l'air, au regard notamment de la vulnérabilité du public accueilli - une expérience négative sur un bâtiment neuf : constat d'une qualité de l'air dégradée ayant conduit à la collectivité à changer une grande partie des revêtements (sol, protections murales)

La Rochelle : Rénovation des cours d'écoles

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	Pluriannuel
Echelle de territoire concerné	Ville de La Rochelle
Porteur/pilote principal	Direction de l'Education / Service Gestion Technique du Patrimoine Bâti
Rôle de la collectivité	Propriétaire des bâtiments & du foncier
Partenaires	
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	80 k€ TTC par an attribué au budget annuel Ligne récurrente
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez</i>.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>désimperméabilisation des sols, végétalisation, égalité des genres</i></p>

Description de l'action (objectifs, déroulé...)	Rénovation des cours d'école et construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Construire un projet en concertation avec les équipes pédagogiques et les élèves, - Assurer la sécurité et la mise aux normes de ces espaces, - Améliorer le confort d'usage, avec la création d'îlots de fraîcheur et de surfaces ludiques en lien avec la nature, - Répondre aux objectifs de désimperméabilisation, végétalisation et déconnexion des eaux pluviales portés par la Ville de La Rochelle. Une cour d'école rénovée/an
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Action menée en commun avec d'autres services : Service pluvial et littoral : Etude sur les îlots de chaleur urbain Espaces Verts, Nature et Paysage, Voirie...
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Budget insuffisant au regard des ambitions affichées. Peu de subventions identifiées pour ce type d'actions.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	
Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?	Le lien entre les aménagements et la santé n'est pas toujours identifié ou pas valorisé => volonté de la Direction santé publique et de l'élue à la santé publique de mobiliser les élus et les services sur cette thématique peut-être dans le cadre du prochain contrat local de santé élargi à la communauté d'agglomération.

Paris : Cours oasis

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	En cours depuis 2018
Echelle de territoire concerné	Paris
Porteur/pilote principal	Ville de Paris – direction des affaires scolaires
Rôle de la collectivité	Concepteur, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, gestionnaire
Partenaires	CAUE de Paris, Ligue de l'enseignement, laboratoires de recherche
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Union européenne, Plan de relance, DSIL, agence de l'eau Seine Normandie
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformées en « oasis ». L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.</p> <p>Les cours rénovées proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.</p> <p>Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours pourront également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, et devenir notamment des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.</p> 
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Les facteurs suivants ont favorisé son développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un fort soutien politique au projet et son déploiement sur tout Paris - Un projet qui permet de multiples co-bénéfices - Le soutien financier de l'Europe pour différentes phases d'expérimentations et la production d'outils : projet OASIS dans le cadre du programme FEDER-UIA, projet RECRE dans le cadre du programme MODEVAL URBA de l'ADEME projet COOLSCHOOLS dans le cadre du programme ERA-NET) - Des premiers retours d'expériences plutôt positifs
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Le projet doit faire face à une résistance au changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière de solutions techniques à réinventer - En matière de perception des fonctions de la cour d'école ainsi que la posture des adultes dans celle-ci - En matière d'acceptation de l'ouverture des cours le week-end - En matière d'entretien pérenne des espaces plantés

<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Le projet se développe sur tout Paris, avec une attention particulière dans les quartiers populaires. Les cours Oasis réalisées dans ces quartiers permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de travail et d'épanouissement plus agréable pour les enfants, qui favorise leur développement, l'apaisement du climat scolaire et un mieux être - Des lieux accessibles pour les familles, en proximité, qui contribue au renforcement de la cohésion sociale
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Une forte volonté d'inscrire la santé dans toutes les politiques, traduite dans le Plan Paris Santé Environnement (2015), a conduit la Ville de Paris à développer différentes initiatives qui veulent répondre aux défis actuels en matière de santé publique : lutter contre les pollutions atmosphériques ou sonores, adapter la ville au changement climatique, améliorer la santé et le bien-être des parisiens et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p>La volonté d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le niveau de bruit auquel est exposé le public fragile que représentent les enfants ainsi que le souhait de lutter contre les îlots de chaleur nocturne en offrant un lieu plus frais dans le quartier ont conduit à mettre en œuvre les projets de développer des cours Oasis et de créer des rues aux écoles qui permettent de plus de sécuriser les trajets des enfants.</p> <p>Les cours Oasis sont issues de la stratégie de résilience parisienne, qui a une vocation plus large d'amélioration du cadre de vie dans une logique d'adaptation de la ville face aux challenges actuels et notamment dans le domaine de la santé.</p> <p>Par ailleurs les opérations d'aménagement qui se situent en bordure d'infrastructures routières et ferroviaires, sources de pollution de l'air, de bruit et îlots de chaleur représentent l'opportunité d'agir pour la santé et de lutter contre les inégalités qui est traduite par la réalisation, en régie, d'évaluations d'impacts sur la santé qui accompagnent une démarche volontariste d'aménagement et de planification urbains favorables à la santé.</p>

Paris : Plan « Transformation Olympiques » au sein du Programme Héritage

Fiche rédigée en 2022 (recueil d'actions alimentation et activité physique)

Période / durée	2022 - 2024
Echelle de territoire concerné	Métropole du Grand Paris
Porteur/pilote principal	Ville de Paris (DJS, DASES)
Rôle de la collectivité	Partie au plan Héritage
Partenaires	Paris 2024 et ses partenaires (Cisco, Décathlon, FDJ, Le Coq Sportif, PWC...) Collaboration avec l'ARS et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES).
Budget :	50 millions d'euros pour l'ensemble du Programme Héritage
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>activité physique</i></p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

1. Rénovation et enrichissement de l'offre

CONTEXTE :

Avec 1 122 installations sportives, le maillage parisien est un des plus denses au monde mais le taux d'équipement par habitant reste nettement inférieur à la moyenne nationale. Afin de remédier à cette situation, depuis 2001, la Ville de Paris a investi 1 milliard d'euros pour moderniser son patrimoine sportif et créer de nouveaux équipements. Il faut aujourd'hui continuer à investir et inventer de nouvelles solutions pour produire des espaces sportifs supplémentaires afin de répondre à des besoins grandissants et de plus en plus diversifiés. À cet égard, les succès des activités sportives sur les Rives de Seine et de la baignade estivale au Bassin de la Villette ont confirmé une tendance de fond : l'aspiration des Parisiennes et des Parisiens à faire du sport dans l'espace public. Cette aspiration en faveur d'une pratique informelle libérée de toute contrainte s'inscrit bien souvent dans une démarche de bien-être, de santé et de détente avant celle de performance et de compétition.

OBJECTIFS :

Offrir de nouveaux équipements, moderniser le patrimoine existant et trouver les solutions nouvelles permettant de produire toujours plus de mètres carrés sportifs

- Construire un nouvel équipement sportif par arrondissement en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par les bailleurs sociaux.
- Créer un parcours sportif géant de place de la nation à place de Clichy et un parcours sportif et de loisirs sur la ceinture verte.
- Rénover 4 centres sportifs pour devenir 4 sites d'entraînement parisiens pour les Jeux: Georges Vallerey, Max Rousié, Bertrand Dauvin et Poissonniers

2. Enrichir l'offre sportive pour (re)mettre les parisiens au sport

CONTEXTE :

Quel que soit l'âge, les bienfaits pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique sont avérés : réduction du risque de maladies, meilleure respiration, accroissement du capital osseux et musculaire, bien être général, évacuation du stress, etc. Par ailleurs, même si la démocratisation du sport a beaucoup progressé, la pratique sportive n'échappe pas aux facteurs discriminants de nature économique, sociale ou culturelle. De nombreux publics sont éloignés de la pratique sportive : les femmes, les personnes en situation de handicap, les seniors, les catégories socio-professionnelles modestes, etc. Dans ce contexte, la Ville de Paris agit en prévention primaire sur tous les déterminants d'une vie plus active et saine :

	<p>qualité de l'air, espaces verts, mobilités actives, soutien au mouvement sportif, et développement d'offres sportives adaptées à tous les publics et tous les âges de la vie. En prévention secondaire, Paris Sport Nutrition et Sport après Cancer proposent des activités sportives permettant de s'intégrer dans des parcours de soins pour les personnes atteintes de pathologies graves et chroniques.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre à tous les âges de la vie : Paris Sport Familles doublé dans les quartiers populaires, incitation pour tous les étudiants à faire du sport grâce à un programme d'activités adaptées, 40 équipements sportifs ouverts le midi pour les salariés, 10000 places pour les 55 ans et plus d'ici 2024 pour des cours de sport. • Du sport santé en prévention : créer des cours collectifs gratuits tous les week-ends dans les parcs et sur les places, mettre en œuvre le «sport sur ordonnance» dans tous les arrondissements d'ici 2024 pour que les médecins puissent prescrire des cours de sport à la place ou en complément des médicaments, mettre en place des jeux sportifs adaptés pour les enfants en surpoids dans le cadre des centres de loisirs et des mercredis du sport. • Une offre adaptée à toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent faire du sport : inciter tous les clubs en convention à avoir des sections para-sports, développer la pratique dans les établissements sociaux et médico-sociaux, former les cadres techniques des clubs et les éducateurs sportifs de la Ville à l'encadrement de pratiquants en situation de handicap <p>Dispositifs déjà mis en place :</p> <p>Paris Sport Nutrition : ce dispositif permet à des personnes souffrant de pathologies chroniques et orientées par des médecins prescripteurs de pratiquer des activités physiques adaptées. Il concerne 12 créneaux dans 11 arrondissements.</p> <p>Sport après Cancer : cette collaboration avec la Ligue contre le cancer et la CAMI (Fédération Sport et Cancer) propose des activités physiques adaptées à des personnes en rémission de maladie et en reprise d'activités (16 créneaux dans 6 arrondissements).</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Les jeux Olympiques 2024 et leur préparation ont eu un rôle d'impulsion sur le programme. D'une part, ils suscitent une envie de sport généralisée dans notre société. Mais surtout, ils sont l'occasion de moderniser et de renouveler les équipements sportifs parisiens pour un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros. L'ambition du programme Héritage est justement d'employer ce budget en y intégrant une vision durable qui prenne en compte l'évolution de ces lieux dédiés à la pratique sportive et à l'activité physique au-delà de la date de fin des Jeux Olympiques.</p>

<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Une des difficultés auxquelles le projet fait face est pour le moment le manque de formation des associations sportives à la prise en charge de publics ayant des besoins spécifiques, comme les personnes en situation de handicap. Les associations qui se déclarent intéressées par ce type de formation sont néanmoins nombreuses (cf expérimentation Maison Sport-Santé dans le 19ème).</p> <p>La situation sanitaire a également été un frein à la mise en place du travail avec les associations, d'autant plus qu'il s'agit d'un travail avec des publics fragiles.</p>
<p>Principaux apprentissages ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Étant donné le stade de mise en œuvre des actions, encore au stade d'expérimentation, il n'est pas possible de tirer de conclusions générales sur le succès du projet. Cependant, en ce qui concerne la création d'une première maison Sport Santé dans le 19ème arrondissement, partie intégrante du dispositif Sport Santé, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé a été une priorité. En effet, les éducateurs sportifs de l'arrondissement se sont vus proposer des formations aux activités physiques adaptées (APA). La raison d'être même des Maisons Sport Santé est de permettre à tous, et y compris aux plus précaires, d'être pris en charge par des professionnels de la santé et du sport afin d'améliorer leur état de santé.</p>

Strasbourg : Cours oasis

Rédaction de la fiche-action : mai 2022

Période / durée	2020-2026
Echelle de territoire concerné	Strasbourg
Porteur/pilote principal	Direction de l'enfance et de l'éducation
Rôle de la collectivité	Maître d'ouvrage
Partenaires	Agence de l'eau, Éducation nationale
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	Annuel : 2 500 000 euros (travaux)
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Agence de l'eau
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Projet Cours Oasis dans les écoles et établissements de la petite enfance (EAJE)</p> <p>La création d'îlots de fraîcheurs se retranscrit par différentes actions :</p> <p>Végétaliser les espaces. Outre l'ombre fournie par certains végétaux, leur activité de photosynthèse et d'évapotranspiration rafraichit l'air. De plus, ils peuvent favoriser la biodiversité et auraient des vertus apaisantes pour le cerveau.</p> <p>Créer des espaces ombragés. Au-delà des arbres qui pourraient être plantés (mais prendront quelques années à pousser suffisamment pour offrir de l'ombre), des aménagements d'ombrage peuvent être installés (ex : pergola).</p> <p>Déminéraliser et perméabiliser les sols. La volonté est de retirer autant que possible l'enrobé imperméable et de le remplacer avec des matériaux naturels végétaux (ex : herbes, mulch) ou minéraux (ex : pavés enherbés), ou avec de l'enrobé drainant (perméable).</p> <p>Gérer et préserver les ressources en eau. La perméabilisation des sols vise à favoriser une infiltration des eaux directement vers la nappe phréatique, lorsque cela est possible. Un autre axe est d'installer des récupérateurs d'eau de pluie afin d'y puiser l'eau pour arroser les nouveaux espaces, et d'ainsi limiter le recours à l'eau potable.</p> <p>En agissant sur les aménagements, c'est l'occasion de revoir les usages de ces cours par les enseignants, les équipes périscolaires, etc. sur tous les temps de l'enfant, scolaire et non scolaire. Cela se fait sous différents prismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage de la nature - Apprentissage par la nature - Egalité fille / garçon - Activités physiques et sportives - Culture et créativité
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Le premier facteur a été d'agir dans des espaces utilisés par un public vulnérable : les enfants. Ils sont impactés très fortement en période de canicule. Toutes les écoles publiques et EAJE feront l'objet d'une opération visant à créer des îlots de fraîcheur.</p> <p>Un appel à candidatures a été lancé en 2021. Cela a permis de prioriser les écoles où une dynamique auprès de tous les acteurs de l'école se mettait en place.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Pas assez de recul sur la démarche pour identifier des facteurs limitant.</p>

<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Le projet est mis en œuvre sur toutes les écoles de Strasbourg. Un des critères pour prioriser la transformation des cours d'école est sa situation géographique : dans ou hors QPV.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>La Ville de Strasbourg, fortement urbanisée est confrontée à des enjeux environnementaux, sociaux et de santé publique liés à la pollution atmosphérique urbaine ainsi que l'imperméabilisation croissante des sols.</p> <p>Pour lutter contre ces effets, la collectivité s'est engagée, au travers de son plan climat air-énergie et de son plan Canopée, à limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols grâce aux différents outils mobilisables, que ce soit à l'échelle de l'aménagement du territoire avec le PLUi ou à celle des différents projets (valorisation des friches, désimperméabilisation des espaces) tout comme à développer les espaces de nature et la plantation d'arbres.</p> <p>Pour assurer la résilience de Strasbourg face au changement climatique et en premier lieu aux inondations et vagues extrêmes de chaleur, il est aujourd'hui indispensable de poursuivre et de renforcer la dynamique engagée par un plan massif de déminéralisation et de renforcement de la place de la nature en ville.</p> <p>Ainsi, en complément du plan Canopée qui prévoit la protection et l'extension du patrimoine arboré public et privé, la ville de Strasbourg souhaite accélérer la transformation verte de la ville, en premier lieu dans les écoles, au bénéfice des plus jeunes, car les cours d'école représentent des surfaces importantes, minéralisées et imperméabilisées.</p>

Strasbourg : Serres connectées

Fiche rédigée en 2022 (recueil d'action alimentation et activité physique)

Période / durée	Installations définitives entre printemps et rentrée 2022.
Echelle de territoire concerné	2 QPV situés sur le territoire de la Ville de Strasbourg : Koenigshoffen et Neuhof. Public visé : - Serre 1 : élèves scolarisés en primaire (CP à CM2), dans une école publique - Serre 2 : enfants accueillis par le centre socio-culturel du quartier
Porteur/pilote principal	Ville de Strasbourg
Rôle de la collectivité	sur le volet implantation : coordination et ingénierie. Co-financement. Partenariat. Maintenance ; sur le volet accompagnement pédagogique : ingénierie du projet de prévention et d'éducation, inscrit dans le parcours de santé et le parcours scientifique du programme scolaire.
Partenaires	1 école, 3 associations dont 1 CSC, le fabricant qui installe et assure un service après-vente
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	Financement du fonctionnement et maintenance : 3000€ / an / serre (fluides eau, électricité, assurance, personnel de maintenance pendant les vacances, etc.) par la Ville de Strasbourg (direction de l'éducation, Direction des solidarités/service santé, voire la Direction de l'attractivité/service de l'économie sociale et solidaire)
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	Financement des serres et de l'installation principalement par Novo Nordisk.
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	Budget de fonctionnement (cf. supra)
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	Novo Nordisk
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) : une école et un centre socio-culturel</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/> Habitat</p> <p><input type="checkbox"/> Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/> Biodiversité</p>

	<input type="checkbox"/> Mobilités actives, transports, transports en commun <input checked="" type="checkbox"/> Alimentation, potagers, agriculture <input type="checkbox"/> Qualité de l'air, de l'eau, des sols <input type="checkbox"/> Bruit <input type="checkbox"/> Participation des habitants <input type="checkbox"/> Autre(s) : précisez.....
Description de l'action (objectifs, déroulé...)	<p>Acteur dans le traitement du diabète, Novo Nordisk s'implique depuis plusieurs années des actions de prévention. L'entreprise a notamment lancé un programme mondial de villes qui luttent contre le diabète « cities changing diabetes ». Environ 25 villes font partie de ce réseau, dont désormais Strasbourg.</p> <p>En raison de la présence du Centre Européen d'Etudes sur le Diabète (CEED), de l'action de la Ville de Strasbourg dans le domaine du sport santé sur ordonnance, du label Territoires d'innovation porté par l'Eurométropole, de la richesse de l'écosystème strasbourgeois et aussi de la prévalence du diabète sur ce territoire, Strasbourg et l'Eurométropole ont accepté de s'engager avec Novo Nordisk. Cet engagement a été officialisé par la signature d'une charte lors d'une conférence de presse donnée en novembre 2020.</p> <p>Dans ce cadre, l'entreprise finance aujourd'hui plusieurs actions locales de prévention, de recherche et d'innovation, dont l'implantation de serres connectées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Ces dernières sont développées par la startup alsacienne MyFood.</p> <p>La collectivité souhaite que ces serres constituent un support pédagogique ludique et innovant dans le cadre du parcours de santé des enseignements scolaires d'une école publique, et dans le cadre des animations auprès d'enfants accueillis dans un centre socioculturel. Elles permettent de faire participer les élèves et de faire les liens de manière concrète entre matières enseignées (SVT, sciences). Conçues pour faire pousser des fruits et légumes sur des espaces limités, la technologie combine des techniques de culture pour minimiser l'empreinte carbone. La production permettra aux enfants de goûter leur production, ouvrant à la découverte des goûts. Cet outil s'inscrira dans un programme d'éducation co-élaboré par le service santé de la Ville avec les enseignants et les animateurs de CSC.</p> <p>La première étape du projet consiste en la coordination et l'ingénierie de l'implantation de 2 serres à titre expérimental pour 3 ans de fonctionnement. L'ancrage territorial et la qualité des partenariats noués constitueront un gage de réussite.</p> <p>La deuxième étape consiste en l'inscription de cet outil dans un programme d'éducation élaboré par les enseignants, les animateurs et les enfants, avec le soutien et l'expertise du service santé de la Ville. Ce programme consiste en cycles d'activités physiques (organisées par une association -Siel Bleu), et par des actions d'éducation et de sensibilisation nutritionnelles telles que des ateliers cuisine.</p> <p>Une serre se déploie sur 40 m2 de permaculture, espace chauffé permettant de cultiver toute l'année. Elle permet de nourrir jusqu'à 4 personnes sur l'année. Elle est dotée d'un outil connecté donnant différents indicateurs de production et de maintenance (Ph, température serre, eau...) avec des alertes sur les besoins en eau, en engrais etc. Le dispositif donne accès à une communauté via outil collaboratif (agronomes, autres utilisateurs...). La maintenance tout du long de l'année est organisée par les structures qui les accueillent, avec la Ville.</p>

<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La nouvelle feuille de route politique en matière d'attractivité territoriale de l'Eurométropole, d'écologie, de santé et d'innovation sociale de Strasbourg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet se trouve au croisement de plusieurs dynamiques soutenues par la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> o politique santé en prévention primaire nutritionnelle : projets portés dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, et potentiellement en lien avec le projet « Je joue pour ma santé » porté par la MSS o la végétalisation des cours d'écoles (développement durable et ville nourricière) - La motivation et l'implication des 2 structures qui accueillent les serres. - Le projet de serres, en phase avec le projet d'école et le projet du CSC. - Les conseils des infirmières scolaires de la Ville de Strasbourg.
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La thématique particulièrement transversale et devant être ancré dans le territoire, nécessitant de se construire sur un mode partenarial et dans la durée. Et ainsi, dès le départ, il convient : <ul style="list-style-type: none"> o de définir le service pilote o de hiérarchiser l'information politique et technique o d'identifier les circuits de validation internes et services supports, tels que le service de la construction pour les diagnostics, permis de construire et terrassements - Le délai de la commande passée en 2020, nécessitant le report de l'installation en 2021 sur l'année 2022, permettant ainsi d'informer, de rechercher des lieux adaptés, de resauter auprès des professionnels, de nouer des partenariats locaux en concertation avec les directions de territoire. - Le matériel, la serre et son utilisation, nécessitant de partager des retours d'expériences d'autres villes qui l'ont adoptée afin de rendre le concept concret.
<p>Principaux apprentissages ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Les serres auront nécessité plus de 1 an de mise en place avant de fonctionner. Les programmes pédagogiques ludiques qui accompagneront leur fonctionnement dans un 2ème temps seront assortis d'indicateurs d'impact. Les écoles et CSC permettent à tout enfant fréquentant ces lieux de bénéficier d'un matériel de pointe innovant dans le cadre des enseignements et activités.</p>

Autres projets d'équipements intégrant les enjeux de santé

Liste non exhaustive

Besançon : Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école

- Période : depuis 2020
- Porteur : Direction Biodiversité et espaces verts de la Ville de Besançon
- Plans et programmes auxquels l'action est liée : Plan "Besançon agit pour le climat"
- Partenaires : Métropole de Besançon
- Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ; Région BFC
- Budget et financement : 1 million d'euro/an
- Objectifs :
 - o Rénovation des 64 écoles de la ville : 5 nouvelles cours de récréation rénovées chaque année
 - o Désimperméabilisation de la cour pour accroître le stockage d'eau qui permet ressort quand on a des chaleurs (donc réduction de la T°C en surface) et végétalisation en plus
 - o Facteurs pris en compte : mixité garçons-filles, inclusion, reconnexion à la nature
 - o La cours comme outil pédagogique : apprentissage par la nature notamment, espace de jeu
- Témoignage dans [La santé en action N°459](#)

Dunkerque : Construction de la nouvelle école quartier du Banc vert

- Période : 2015-2023
- Porteur : Ville de Dunkerque
- Zone géographique : QPV Quartier du Banc vert
- Partenaires : Diverses directions de la ville : bâtiments, espaces publics, mobilités, valorisations des déchets, écoles
- Partenaires financiers : ANRU, CAF département du Nord, Région HdF
- Cette école du futur est conçue avec un objectif « Zéro perturbateur endocrinien » ; cela implique un choix précis des matériaux de construction, mais aussi du mobilier. Le bâtiment est plus compact pour réduire l'artificialisation des sols ; tous les mètres carrés servent. En outre, un parc d'un hectare est prévu sur le site d'une des deux écoles qui seront démolies.
- Témoignage dans [La santé en action N°459](#)

Fontenay-sous-Bois : Un nouveau groupe scolaire favorable à la santé et au bien-être (2018)

- Porteur/pilote principal : Ville de Fontenay-sous-Bois
- Favoriser les meilleures conditions pour étudier :
 - o Qualité des matériaux sans COV (sol, murs ...)
 - o Classe A+ pour 100% des matériaux en contact avec l'air intérieur
 - o Pas de revêtements qui nécessitent des détergents
 - o Renouvellement d'air 30 m³/h/personne
 - o Mur trombe : chaleur douce

- Lumière naturelle abondante en direct dans les salles de classe (y compris en fond de salle) et en second jour sur les circulations
- Choix du mobilier
- Insertion paysagère dans le quartier
- Accompagnement vis-à-vis des riverains et valorisation et partage de retours d'expérience avec des autres maitres d'ouvrage
- [Support de présentation](#)

Offre et accès au soin

Pour en savoir plus sur les actions des Villes-Santé en matière d'offre et accès aux soins primaires, au-delà des enjeux d'aménagement et d'immobilier, consultez le recueil d'actions *ad hoc* ainsi que notre publication « Offre et accès aux soins primaires : quels rôles des Villes et Intercommunalités ? » mené avec le soutien de la Banque des Territoires.

- > [Télécharger l'ouvrage](#)
- > [Télécharger la synthèse](#)



Angers : rôle clef de la ville sur le plan immobilier d'une MSP

Fiche rédigée en 2021

Période : projet de MSP initié en 2010, MSP ouverte depuis 2013

Echelle de territoire concernée : un quartier

Pilote principal : Professionnels souhaitant se regrouper, dont un centre infirmier associatif

Rôle de la collectivité : Accompagnement sur le volet immobilier, porteur d'un lieu de promotion de la santé (200 m²) et sous-location des locaux (450 m²) à la MSP.

Partenaires : ARS, Région Pays de Loire, bailleur social

En 2009, des professionnels de santé exerçant dans un quartier prioritaire de la ville, dans des appartements, ont interpellé la Ville sur les problèmes d'insécurité qui rendaient leur exercice très compliqué. Les trois médecins généralistes et un centre de soins infirmiers souhaitaient néanmoins fortement rester sur ce quartier. En parallèle, un projet de rénovation urbaine du quartier était en cours.

La Ville a donc travaillé avec eux et l'idée d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle a émergé. Ce type de projet, porté par les professionnels qui souhaitent se regrouper, requiert beaucoup de médiation, de souplesse. Il demande aussi un travail administratif important, que les médecins n'ont généralement pas le temps d'effectuer. Ainsi, sur la question de la forme juridique et de l'organisation administrative, la présence du centre infirmier associatif dans le projet a été très utile (capacité à y dédier du temps et habitude de traiter des questions administratives). La diversité des types d'acteurs a néanmoins fait face à une difficulté d'ordre juridique : une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) ne peut comprendre que des personnes physiques et non pas des personnes morales. Le centre de soin infirmier ne peut donc en faire partie. Il a donc été nécessaire de créer une association qui regroupe le centre de soin infirmier et la SISA.

La Ville n'est pas signataire du projet de santé de la MSP. Son rôle a été d'accompagner le projet en particulier sur le plan immobilier, en lien avec le projet de rénovation urbaine du quartier. A ce stade, ce dernier comprenait un projet de cité universitaire, porté par un bailleur social, avec des espaces commerciaux en rez-de-chaussée (une supérette). Le projet de cellule commerciale a été modifié : un laboratoire d'analyse et la MSP ont remplacé la supérette. Néanmoins, les locaux correspondaient peu aux attentes pour une MSP : 650 m² au lieu des 450 m² nécessaires pour la MSP, local plutôt fermé sur lui-même, pas de baies vitrées, éclairages non adaptés, etc. Un travail a donc été mené avec l'architecte pour redessiner les locaux en fonction des spécificités d'un lieu de soin. Le bailleur social, propriétaire de l'ensemble du bâtiment souhaitait avoir un locataire unique pour les locaux de santé. Les professionnels souhaitent quant à eux être locataires plutôt que propriétaires. La Ville loue donc les 650 m² et sous-loue 450 m² à l'association qui regroupe la SISA et le centre de soin infirmier. Une convention lie donc la Ville et le bailleur social et une autre convention lie l'association et la ville (loyer, charges, ménage...). Si une des cellules n'est pas et n'a jamais été louée, le loyer est à charge de la ville. A partir du moment où une cellule a déjà été louée, ce sont les professionnels qui doivent la payer et trouver un nouvel occupant.

La Ville conserve 200 m², une opportunité pour mener un premier niveau d'information en santé par l'organisation de réunions et d'animations en éducation thérapeutique du patient (ETP). Deux bureaux

y sont à disposition pour des permanences d'acteurs publics (permanences vaccination, CPAM, associations de lutte contre les addictions, sur la santé mentale). La Ville assure l'accueil dans le hall d'entrée dans lequel passent tous les usagers (médiation, information) mais pas le secrétariat médical ni la prise de rendez-vous. Le fonctionnement du lieu a fait l'objet d'arrangements qui se sont définis au fur et à mesure, par exemple sur l'utilisation du standard téléphonique de la MSP, le financement du ménage, les coûts de fonctionnement à partager, etc.

Après des allées et venues au fil de l'élaboration du projet, la MSP a ouvert en 2013, toujours avec le centre de soin infirmier, avec trois nouveaux médecins généralistes, un kinésithérapeute, un orthophoniste et une sage-femme. La composition de la MSP a ensuite évolué en lien avec l'augmentation du nombre d'habitants dans le quartier : trois autres médecins généralistes, un kinésithérapeute et un orthophoniste l'ont rejoint.

Nantes : Un projet immobilier accueillant une MSP à Bellevue

Fiche rédigée 2015, mise à jour 2021 (ouvrage soins primaires)

Détails sur l'action

Période : Depuis 2014 - 2022

Echelle de territoire concernée : Un ou plusieurs quartiers

Porteur/pilote principal : Ville de Nantes, SEM Loire Océan Développement et Novapole Immobilier

Rôle de la collectivité : Initiation et facilitation du projet immobilier

Partenaires : Nantes Métropole, Ville de St Herblain, Région Pays de Loire, ANRU, professionnels de la future MSP, habitants

Description de l'action

La démarche d'observation en santé de la Ville de Nantes a objectivé des inégalités très marquées entre les quartiers prioritaires nantais et le reste de la ville, qui concernent notamment le recours au soin et à la prévention. Si l'étude de la répartition de l'offre de soins de premier recours à l'échelle municipale ne classe pas Nantes comme territoire prioritaire au regard des besoins des autres communes de la région, une analyse à l'échelle des quartiers prioritaires de Nantes a laissé toutefois apparaître une inégalité dans la répartition de l'offre de médecins généralistes, de spécialistes, et de certaines professions paramédicales, particulièrement marquée sur les quartiers de Bellevue et Nantes Nord. En parallèle de ces constats, des médecins généralistes de Bellevue et de Nantes Nord se sont rapprochés de la Ville de Nantes, en recherche d'un appui pour créer une structure de soins qui permettait le regroupement de soignants, pour un exercice pluriprofessionnel. Une concertation à l'échelle des deux quartiers, associant plus de 50 habitants, avait l'objectif de définir ce que pouvait être idéalement « une Maison de santé accessible à tous ». Les

retours des habitants mobilisés ont permis de valider que la création de Maisons de santé sur ces quartiers, serait bien une réponse adaptée aux besoins de la population, les MSP ayant comme double avantage de représenter un cadre de travail recherché par les professionnels de santé souhaitant s'installer, et de favoriser, au travers d'un projet de santé validé par l'ARS, le développement de la prévention en proximité.

La Ville a accompagné les deux projets de MSP en facilitant l'information et la coordination des professionnels libéraux de santé sur ces deux quartiers, la mise en lien avec l'ensemble des partenaires associatifs, et en mettant à disposition des données relatives à la santé pour la réalisation des diagnostics de besoins. L'accompagnement a aussi porté sur la dimension immobilière des projets, dans le cadre de projets de rénovation urbaine.

Concernant la MSP de Bellevue, initiée par Nantes Métropole et les Villes de Nantes et Saint-Herblain, la construction du bâtiment est réalisée par la SEM Loire Océan Développement et portée par Novapole Immobilier (outil de portage immobilier au profit des politiques publiques métropolitaines,



Le projet de MSP à Bellevue (crédit : DLW architectes)

filiale de Loire Océan Développement). La construction est en partie subventionnée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Pays de la Loire. Novapole Immobilier est propriétaire et gestionnaire du bâtiment, les locaux sont loués aux professionnels de santé de la MSP pour la partie offre de soin, et à la Ville de Nantes pour la partie prévention. Cet investissement public se justifie par le besoin objectivé par la démarche d'observation en santé.

Cette MSP a fait l'objet d'une démarche de concertation approfondie avec les habitants ; lors de la conception de l'équipement, puis lors d'une réflexion menée sur l'accueil (mobiliers, bornes d'accueil, ambiance...) avec des retours réguliers sur l'avancée du chantier.

Au sein de ce bâtiment de 900 m² se trouveront donc différents professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, sage-femme). Ce sera aussi un lieu d'information, d'accompagnement et de prévention : la Ville de Nantes y conservera l'usage d'une partie du lieu pour y proposer des actions de prévention co-construites avec les habitants, le CCAS et des associations locales liées à la santé au sens large : addictions (aide au sevrage tabagique par exemple), santé des femmes, alimentation et activité physique, soutien psychologique, accès aux droits etc.

L'ouverture de la MSP Bellevue aura lieu en janvier 2022, celle de Nantes Nord, à l'été 2023. La Ville porte également un nouveau projet (encore en phase d'étude de faisabilité) en lien avec la CPAM et l'ARS : un centre de santé, avec des professionnels salariés, avec un statut associatif, dans un autre quartier prioritaire.

Narbonne : Construction d'une Maison de la Prévention santé

Fiche rédigée en 2019

Détails sur l'action

Période : 2018 - 2019

Echelle de territoire concerné : QPV Narbonne centre

Porteur/pilote principal : Ville de Narbonne

Rôle de la collectivité : pilote de l'action

Description de l'action

Mieux vaut prévenir que guérir... A Narbonne, cet adage est concret, avec la création d'une Maison de la Prévention Santé (MPS), ouverte à tous. L'idée part d'un constat simple : un grand nombre d'affections peut être prévenu (diabète, cancers, problèmes cardiovasculaires...), pour peu que l'on soit informé et sensibilisé sur les bonnes pratiques en matière de santé.

Depuis des années, dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) ou de l'Atelier santé ville, la Ville de Narbonne contribue à l'animation d'un important réseau de partenaires, très mobilisées en matière de santé. Dans ce contexte, elle a décidé de lancer une nouvelle structure, la Maison de la prévention santé, qui permettra de rassembler les différentes actions que ces partenaires proposent dans un lieu fédérateur, ce qui améliorera leur visibilité et leur efficacité.

Ce service est ouvert gratuitement à tous les habitants du Narbonnais. Il s'adresse également aux professionnels de santé qui peuvent y organiser des temps d'échange de pratiques ainsi qu'à tous les acteurs du médico-social, du sport ou de l'enseignement pour profiter des ressources à leur disposition.

Un seul bâtiment, différents espaces

Située en cœur de ville, au 41 bd Ferroul, la Maison de la prévention santé a été aménagée par les services municipaux pour accueillir différents espaces :

- un espace d'accueil, pour informer, conseiller, orienter. Un agent est présent en permanence, aux horaires d'ouvertures de la Maison de la prévention santé ;
- un espace d'ateliers pratiques : cuisine, sensibilisation aux premiers secours, dépistages, gym santé, café des parents...
- un espace documentation : brochures d'information, livres, vidéos et borne informatique ;
- un espace de mini-conférences et de débats (animés par des professionnels de santé) ;
- et un espace de permanences des associations de santé partenaires.



De nombreuses animations gratuites

Conférences sur les apports nutritionnels, campagne de sensibilisation au diabète, information sur les bienfaits du sport, expositions... De nombreux domaines sont présentés, dans une programmation très riche. Des ateliers pratiques, organisés régulièrement, permettent notamment d'apprendre à cuisiner sain, à prodiguer les premiers secours, etc. Par ailleurs, un espace informatique et de documentation donne accès à des informations spécifiques, accessibles en libre-service.

Rennes : Cartographie de l'offre de soin libérale

Rédaction de la fiche-action : 2021

Détails sur l'action

Période : 2018 - 2021

Echelle de territoire concerné : Rennes Ville et Métropole

Porteur/pilote principal : Ville de Rennes et Rennes Métropole

Rôle de la collectivité : pilote de l'action

Partenaires : Service Information Géographique (service mutualisé Rennes Ville et Métropole), Observatoire Régional de Santé Bretagne (ORSB), Direction Aménagement urbain Habitat (Rennes Métropole)

Budget de la cartographie : intégré aux temps de travail des services de la collectivité (Ville et Métropole)

Précisions sur le contexte de l'action

- L'action concerne un quartier prioritaire de la ville (QPV)
- L'action concerne l'ensemble du territoire de la commune et pas uniquement les QPV : Tous les quartiers de la ville sont ciblés dont les QPV
- L'action cible une catégorie de population (si oui, laquelle : professionnels de santé libéraux)

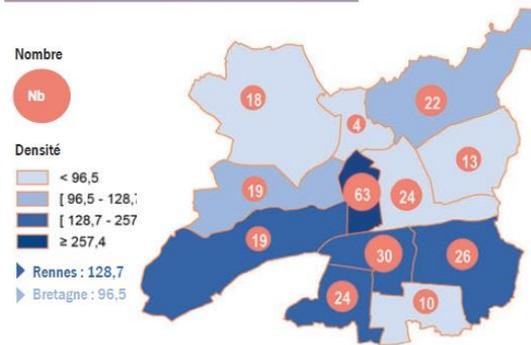
Description de l'action

La démarche d'observation mise en place par la Ville de Rennes, en lien avec la question de l'offre de soins, est venue répondre à plusieurs objectifs : avoir une connaissance fine du territoire, avoir une vision des inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelle de la ville et de ses quartiers, soutenir le travail d'animation territoriale en santé. Pour cela, la direction santé publique handicap de la Ville a déployé des moyens d'observation et des outils d'aide à la décision permettant d'avoir une vision infra-communale de la santé à l'échelle des quartiers.

L'observation de l'offre de soins par la Ville de Rennes a été formalisée à travers :

1. Un projet de recueil et d'analyse des données de santé à l'échelle de la ville, avec une approche infra-communale. La Ville de Rennes a fait appel à l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne pour compiler et documenter ces données infra-communales. Ce projet a donné lieu la création en décembre 2018 d'un "Tableau de bord – La santé dans la ville de Rennes" avec une partie dédiée aux données relatives au recours aux soins et à l'offre de soins. Ce travail de diagnostic sur l'offre de soins libérale était inscrit dans l'un des objectifs du contrat local de santé, qui était de mieux appréhender les enjeux de l'offre de soins libérale sur le territoire rennais. Ce tableau de bord est venu compléter les connaissances existantes de l'offre de soins, qui ne prennent que très rarement en compte une échelle territoriale plus petite que celle de la commune, qui cache des disparités par quartiers.

MÉDECINS OMNIPRATICIENS LIBÉRAUX
Nombre et densité pour 100 000 habitants

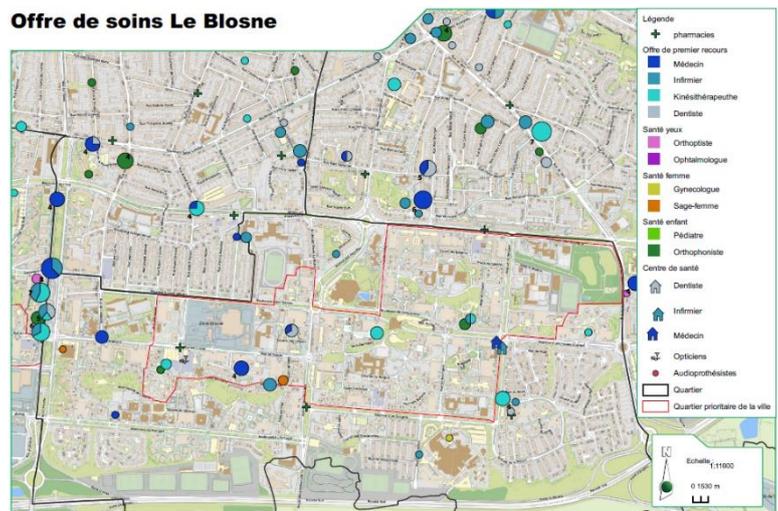


Source : Insee BPE 2016 et RP 2013, exploitation ORS Bretagne.

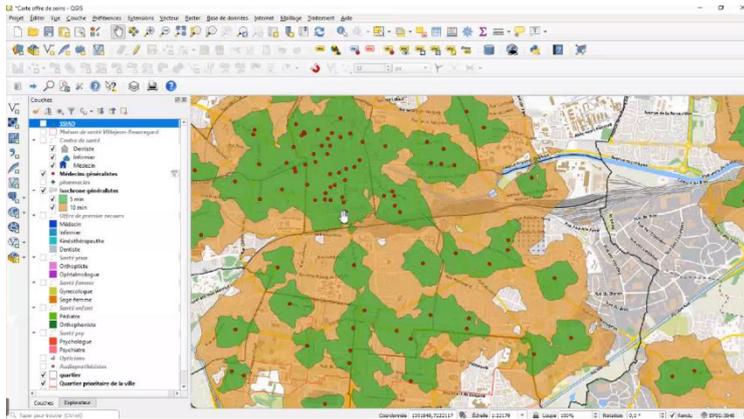
Extrait du Tableau de bord « la santé dans la ville de Rennes » (crédit : Ville de Rennes et ORSB)

2. Un projet de création d'un outil d'observation cartographique de l'offre de soins libérale, toujours avec une approche infra-communale. Pour ce projet, la Direction santé publique handicap de la Ville s'est associée au Service d'Information Géographique de la Ville/Métropole ainsi qu'au Service Aménagement de la Métropole (en lien avec l'enjeu de prise en compte de l'offre de soins dans le cadre des projets d'aménagement). Cette collaboration a permis la création de cartes géo-localisant les professionnels de santé libéraux de premier recours installés sur la ville (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes) et de second recours (gynécologues, sages-femmes, pédiatres, orthophonistes, ophtalmologistes, orthoptistes). L'outil est réactualisé chaque année (1 à 2 fois) avec les données disponibles publiquement extraites de l'annuaire santé (base de données regroupement des répertoires ARS et CPAM sur les professionnels de santé, base de données FINESS). Les cartes peuvent être éditées pour chaque quartier et ceci en fonction des besoins et des projets de santé et urbains en cours. Le projet et la concertation entre services se poursuivent. La réflexion à mener concerne entre autres les évolutions souhaitées de cet outil (son actualisation, l'ajout d'autres catégories de professionnels de santé, croisement avec d'autres données, l'affichage des isochrones, des projections dans le temps, l'ajout de détails sur les professionnels géo-localisés...).

Offre de soins Le Blossne



Carte de l'offre de soin libérale dans un quartier à Rennes (crédit : Ville de Rennes et Rennes Métropole)



La cartographie dynamique, ici montrant des isochrones, dans l'interface du logiciel gratuit QGIS (crédit : Ville de

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Diagnostic :

- Inscription de l'action au CLS
- Mobilisation des ressources externes à la collectivité (Observatoire Régional de Santé Bretagne)

Cartographie :

- mobilisation de ressources humaines et compétences en interne à la collectivité (Service information géographique)
- culture du travail en transversalité et sensibilisation du service aménagement aux enjeux de l'offre de soins
- utilisation de données publiques

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Cartographie

- Accès à certaines données plus compliqué (ex : âge des médecins généralistes)
- Gestion de l'actualisation des données et des cartes extraites
- S'assurer de l'exhaustivité des données disponibles et de leur fiabilité

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?

Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche d'observation de l'offre de soins, que ce soit le Tableau de bord santé de 2018 ou l'outil cartographique, sont venus objectiver le fait que le territoire rennais est marqué par de fortes disparités infra-communales. Nous savons que la répartition de l'offre de soins libérale sur la ville est hétérogène avec des densités de professionnels de santé plus faibles dans les quartiers prioritaires de la ville, dans leurs quartiers d'ancrage et également dans les quartiers périphériques. Cette connaissance fine du territoire permet une intervention de la Ville mieux ciblée et adaptée aux besoins dans une logique d'universalisme proportionné notamment.

Rennes : Appui à la mise en place d'un centre de santé participatif (centre de santé communautaire du Blosne)

Fiche rédigée en 2021

Détails sur l'action

Période : 2017 - 2021

Echelle de territoire concerné : quartier

Porteur/pilote principal : Association du Centre de santé communautaire du Blosne

Rôle de la collectivité : accompagnateur/facilitateur de l'action

Partenaires : Ville de Rennes, Rennes Métropole, Agence Régionale de Santé Bretagne, CPAM 35, Préfecture, Centre Hospitalier Universitaire, TAG 35, France Active Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, associations

Budget : temps d'ingénierie de projet + subventions accordées au centre de santé par la Ville et la Métropole via notamment l'appel à projets Économie Sociale et Solidaire et le Contrat de ville.

Précisions sur le contexte de l'action

- L'action concerne un quartier prioritaire de la ville (QPV)
- L'action concerne l'ensemble du territoire de la commune et pas uniquement les QPV
- L'action cible une catégorie de population (si oui, laquelle :)

Description de l'action

Mobilisation des professionnels de santé du Quartier Prioritaire de la Ville du Blosne, menée par la Ville de Rennes et appuyée par ses partenaires (ex : GecoLib, ARS,...) pendant plusieurs années. Réflexion autour de la problématique de l'offre de soins de premier recours peu dense sur le quartier, sur la question immobilière et sur l'exercice coordonné. Ce travail cherchait à répondre à plusieurs enjeux repérés, à savoir de : renforcer l'offre de soins médicale, offrir des conditions d'exercice répondant aux aspirations de la nouvelle génération de professionnels de santé et rendre accessibles les locaux pour les personnes à mobilité réduite.

En 2018, cette mobilisation prend la forme d'une concertation ponctuée de rencontres thématiques réparties sur l'année afin de co-construire un projet de santé sur le Blosne avec des acteurs institutionnels, des professionnels de santé libéraux, des acteurs santé et des habitants. En conclusion de cette concertation, le projet de création d'un centre de santé a émergé, porté par une association créée par 4 médecins généralistes ayant participé aux rencontres thématiques.

Depuis 2019, la dynamique de travail du centre de santé s'est formalisée et la Ville assure un rôle de facilitateur auprès de l'association porteuse du projet pour l'implantation du centre sur le quartier, en mobilisant ses compétences et ses moyens, que ce soit sur :

- le volet immobilier : accompagnement dans la recherche d'un lieu d'implantation, accord avec un bailleur social pour la mise à disposition de locaux, appui à la prise en charge

financière et technique de travaux d'adaptation des locaux pour avoir un loyer soutenable, intégration dans le projet de rénovation urbaine et les opérations d'aménagement, ...

- le volet financier : à travers des subventions (appels à projets et contrat de ville) sur le volet diagnostic communautaire et le volet équipement en matériel (hors matériel médical)
- le volet partenarial : mises en relation, diffusion de l'information sur le projet au sein des réseaux d'acteurs, invitation à présenter le projet aux habitants en conseil de quartier, articulation de l'offre de soins du centre de santé avec les projets de santé en cours sur le quartier...
- le volet du montage de projet : participation au comité de suivi, aide financière pour la réalisation d'un diagnostic communautaire,...

Sur ces différents aspects, de nombreuses ressources humaines ont été mobilisées autour de ce projet à la direction santé publique, la direction de quartier et au sein des services aménagement et patrimoine.

L'ouverture de ce centre de santé communautaire au sein d'un QPV vient renforcer et faciliter l'accès aux soins de premier recours pour les habitants avec une équipe d'une dizaine de professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Le centre de santé a souhaité développer particulièrement ses approches communautaires et sociales. Il est dit "communautaire" car ses créateurs ont choisi d'impliquer la "communauté" des habitants du quartier à tous les niveaux du projet (participation au diagnostic des besoins, participation à la programmation des actions collectives de prévention, etc.). L'accompagnement social fait également partie des approches retenues par les porteuses de projets. Ainsi, un dispositif de médiation en santé est mis en place afin de favoriser l'accès aux droits et aux soins des habitants.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- "Dynamique ascendante", le projet d'exercice coordonné est porté par des professionnels de santé volontaires
- Le projet de rénovation urbaine qui va transformer le quartier a créé des opportunités immobilières/d'installation
- Les leviers en interne à la collectivité avec de nombreuses ressources humaines mobilisées sur l'accompagnement du projet : direction santé publique, direction de quartier, service aménagement, direction du patrimoine,...
- Les leviers en externe à la collectivité : connaissance et coordination de réseaux d'acteurs santé du quartier

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Crise sanitaire COVID-19 qui a ralenti la mise en place du projet (recul de la date d'ouverture, annulation des rencontres prévues avec les habitants,...)
- Limite réglementaire avec le zonage "médecin" de l'ARS qui ne permettait pas à la Ville de Rennes d'octroyer les aides prévues à l'article L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales
- Confusion sur le portage du projet, bien qu'il émane d'une démarche de concertation menée par la Ville, il ne s'agit pas d'un centre de santé municipal

- Confusion avec la "problématique" de la relocalisation de certaines activités importantes du CHU jusqu'ici déployées sur le quartier, cette relocalisation ne fournissant pas une offre de soins de premier recours sur le quartier

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?

Le centre de santé du Blosne répond aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé définies par l'ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 prise en application de l'article 204 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Son ouverture au sein d'un QPV, vient ainsi renforcer et faciliter l'accès aux soins de premier recours pour les habitants avec une équipe d'une dizaine de professionnels de santé médicaux et paramédicaux (ouvert à tous, professionnels de secteur 1, proposition systématique du tiers payant...).

Le centre de santé a souhaité développer particulièrement ses approches communautaires et sociales. Le centre de santé est dit "communautaire" car ses créatrices ont choisi d'impliquer la "communauté" des habitants du quartier à tous les niveaux du projet (exemples : participation au diagnostic des besoins, participation à la programmation des actions collectives de prévention). L'accompagnement social fait également partie des approches retenues par les porteuses de projets. Ainsi un dispositif de médiation en santé (accompagnement individuel, médiation dans le quartier, animation collective, "aller-vers") est mis en place afin de favoriser l'accès aux droits et aux soins des habitants.

Strasbourg : Maison de santé urbaines (MUS)

Fiche rédigée en 2021 (ouvrage soins primaires)

Détails sur l'action

Période : depuis 2008

Echelle de territoire concerné : QPV de la Ville de Strasbourg

Porteur/pilote principal : Equipes de soins primaires, Ville de Strasbourg et ARS Grand Est

Rôle de la collectivité : Soutien à la création des MUS sur le plan immobilier et soutien au projet de santé (subventions de fonctionnement et accompagnement en ingénierie de projet)

Partenaires : Professionnels libéraux, Région Grand Est, ARS Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, bailleurs Habitation moderne et CUS Habitat, Cpam du Bas-Rhin, association Femage

Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) ont un état de santé plus dégradé que dans les quartiers plus aisés, alors même que ces quartiers font état d'une démographie des professionnels de santé nettement moins favorable qu'ailleurs.

C'est pour répondre à ce constat et pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, que, dès 2008, la Ville de Strasbourg s'est engagée de façon volontariste aux côtés des équipes de soins primaires dans le soutien à la création de MUS dans les QPV. Cet engagement de la Ville poursuit deux objectifs principaux :

- Sécuriser une offre de soins de premier recours dans les QPV, au plus près des habitants qui rencontrent et cumulent le plus de problèmes de santé ;
- Anticiper la tension liée à la diminution de la démographie médicale sur les QPV, en soutenant la création de structures attractives pour des professionnels de santé désireux de s'installer.

Les MUS strasbourgeoises proposent par ailleurs des interventions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux besoins locaux des populations, en lien étroit avec les actions de santé portées par la Ville. Des subventions de fonctionnement de la Ville de Strasbourg et des partenaires institutionnels (ARS grand Est, Préfecture du Bas-Rhin – Politique de la Ville et CPAM 67 en particulier) permettent la mise en place en proximité d'actions de santé publique et de promotion de la santé ainsi que l'intervention de professionnels de santé d'associations, notamment sur la thématique de la réduction des risques :

- Consultations de psychologues : Point d'accueil écoute jeune et réseau de micro structure d'addiction
- Consultations de médecin tabacologue

Une convention cadre engageant les partenariats :

L'originalité du modèle strasbourgeois de Maisons Urbaines de Santé tient à l'alliance entre les équipes de professionnels libéraux qui portent les projets de MUS et les services et institutions publics ainsi que les bailleurs sociaux.

Une convention cadre en faveur du développement des MUS à Strasbourg a été adoptée en conseil municipal du lundi 10 février 2020 et ratifiée par l'ensemble des partenaires suivants :

- l'Etat (Préfet de la région Grand Est),
- l'Agence régionale de santé Grand Est,
- la Région Grand Est,
- La Collectivité Européenne d'Alsace,
- les bailleurs Habitation moderne et CUS Habitat,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin,
- l'association Femage (association fédérant les maisons de santé du Grand Est).

Cette convention traduit le souhait des partenaires de formaliser, via un cadre commun, leurs engagements en faveur du développement des MUS sur le territoire strasbourgeois. L'objectif partagé de cette convention est d'accompagner de manière concertée et coordonnée les porteurs de projets de MUS aux différentes étapes de leurs projets afin de favoriser leur création ainsi que leur développement dans la durée.

Dans le cadre de cette convention, et conformément aux objectifs fixés par le Contrat de Ville ainsi que le Contrat local de santé II de la Ville de Strasbourg signé en 2015 et son avenant signé en 2019, la Ville s'engage à soutenir les projets de MUS à travers :

- Le soutien aux projets immobiliers des promoteurs de MUS, pour la construction d'un bâtiment ou sa rénovation/extension : subvention d'investissement et aide à la recherche et à la mobilisation de co-financements,
- Le soutien au projet de santé, et en particulier aux actions de promotion de la santé : subventions de fonctionnement et accompagnement en ingénierie de projet.

Aujourd'hui, trois MUS sont labellisées et en activité sur le territoire de la Ville. L'enjeu majeur pour les années à venir est d'assurer le soutien aux équipes de professionnels de santé engagés dans ces projets de MUS, structures dont l'utilité est aujourd'hui largement reconnue.

Villeurbanne : Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) des Buers

Fiche rédigée en 2015, mise à jour 2021

Détails sur l'action

Période : Depuis fin 2012

Echelle de territoire concernée : Un QPV

Porteur/pilote principal : Association des professionnels de santé (APS) des Buers

Rôle de la collectivité : Accompagnateur/facilitateur tout au long de l'action et mise à disposition de locaux :

- secrétariat du collectif des professionnels de santé, de la mobilisation des praticiens jusqu'à la constitution de leur association,
- accompagnement des membres de l'association sur la recherche foncière,
- mise à disposition d'une salle de réunion à l'association (travaux sur les plans des locaux et formalisation du projet de santé),
- accompagnement des membres de l'association sur les aspects "observation locale des besoins de santé", en amont de la formalisation du projet de santé,
- projet d'achat et aménagement des 500 m2 de locaux pour une mise à disposition locative à l'association,
- projet de partenariat avec la MSP après son ouverture avec : le service municipal de Santé scolaire, la mission de Médiation santé, pour fluidifier les parcours de soins et le service de Promotion santé pour le développement d'actions locales (dépistages).

Budget :

Contribution de votre collectivité : achat et aménagements des locaux (investissement)

Principaux partenaires financiers : (pressentis) Ville de Villeurbanne (investissement uniquement), Région Rhône-Alpes, ARS

Partenaires : Région Rhône-Alpes, ARS, Professionnels de santé.

Description de l'action

Suite aux diagnostics locaux de santé et dans le cadre des grands projets du mandat, une étude d'opportunité pour la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a été réalisée en 2009. Bien que les acteurs se soient exprimés favorablement sur un tel projet, aucun professionnel libéral n'a pu se mobiliser par la suite.

En juin 2012, la Ville de Villeurbanne est interpellée par un médecin généraliste ayant la volonté de développer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Une première rencontre entre plusieurs professionnels de santé avait permis d'affiner le contexte local et de mettre en perspective les enjeux individuels. Ces derniers avaient décidé d'étendre la réflexion avec les professionnels exerçants sur le quartier limitrophe de Buers – Croix-Luizet (quartier prioritaire au sens de la politique de la ville).

Avant que les professionnels de santé se constituent en association en 2014, la Ville a accompagné le collectif de professionnels de santé en assurant son secrétariat. L'association finalement constituée réunissait 4 médecins généralistes, 4 infirmiers et 4 orthophonistes. Le projet de santé prévoyait l'association supplémentaire d'au moins 2 masseurs-kinésithérapeutes.

La collectivité a ensuite accompagné l'association sur plusieurs volets :

- accompagnement des membres de l'association sur la recherche foncière ;
- mise à disposition d'une salle de réunion pour l'association ;
- accompagnement des membres de l'association sur les aspects d'observation locale des besoins de santé, en amont de la formalisation du projet de santé ;
- projet d'achat et aménagement des 500 m² de locaux pour une mise à disposition locative à l'association ;
- projet de partenariat avec la MSP après son ouverture avec : le service municipal de Santé scolaire, la mission de Médiation santé pour fluidifier les parcours de soins, et le service de Promotion santé pour le développement d'actions locales (dépistages).

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Prises en charge de premier recours coordonnées des habitants d'un quartier :

- avec 2 zones classées "Quartier politique de la ville" (QPV),
- à forte augmentation démographique,
- associée à une baisse démographique des professionnels de soins de premier recours (médecine générale principalement).

Document d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc)

Poitiers (Grand Poitiers) : Produire et habiter le territoire, pour un urbanisme de réconciliation

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	Jusqu'en septembre 2023
Echelle de territoire concerné	Grand Poitiers communauté urbaine
Porteur/pilote principal	Direction Nature et biodiversité
Rôle de la collectivité	Pilotage par Grand Poitiers communauté urbaine
Partenaires	Université de Poitiers
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	43750€
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	8750
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	35000
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez travail fait sur les 40 communes de la Communauté Urbaine.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>
Description de l'action (objectifs, déroulé...)	<p>L'occupation du sol est majoritairement agricole et les politiques publiques portées par la collectivité doivent en tenir compte.</p> <p>Les fuites d'azote et les résidus de pesticides dans l'environnement constituent des pollutions diffuses agricoles ou non-agricoles qui sont un des défis que le territoire doit relever. Ces pollutions (nitrates et pesticides) ont un impact sur la qualité de la ressource en eau, les</p>

milieux aquatiques, sur la qualité de l'air et par conséquent un impact sur la santé humaine, animale et plus largement sur les écosystèmes. Les épandages agricoles constituent un sujet d'inquiétude pour une partie indéterminée de la population.

Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite tenir compte du risque d'exposition de la population aux pesticides et mettre en œuvre des initiatives pour réduire cette exposition.

Les craintes liées à l'exposition aux pesticides agricoles s'expriment sporadiquement sur le territoire et ne relèvent pas de mouvements structurés ou d'initiatives associatives particulières. Ces démarches localisées attestent de l'existence du sujet mais ne permettent pas d'en saisir la nature et la portée.

L'amélioration des connaissances sur l'exposition de la population aux pesticides agricoles et non-agricoles (descripteurs spatio-temporels, réalité sociologique de la crainte et des réponses dans la population) permettra à Grand Poitiers Communauté urbaine d'identifier les initiatives à mettre en place pour réduire cette exposition et de limiter les impacts sur la santé. Parmi celles-ci, les initiatives s'appuyant sur les outils de la planification urbaine seront privilégiées afin de saisir l'opportunité que représente l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui vient d'être engagée par la collectivité.

L'existence de taches urbaines aux dépens des zones de productions agricoles génèrent des interfaces propices à l'exposition de la population aux pesticides agricoles. Le développement des Infrastructures Linéaires de Transport (ILT) peuvent également générer des risques d'exposition.

L'évolution de ces taches urbaines et la création d'infrastructures nouvelles, tout comme l'évolution des pratiques agricoles, conduisent à une modification de ces interfaces en quantité (linéaire d'interface) et en qualité (présence ou non d'éléments influençant l'exposition au risque).

Aussi Grand Poitiers Communauté urbaine propose à l'Université de Poitiers de participer à l'étude de cette question dans le cadre d'un partenariat dont l'objectif sera d'analyser l'interface zones urbaines/zones agricoles d'un point de vue quantitatif (linéaire d'interfaces), qualitatif (présence ou non d'éléments influençant l'exposition au risque) et de la dynamique spatio-temporelle de ces interfaces.

Ce partenariat apportera des éléments de connaissance indispensables à la poursuite du projet (qualification de la crainte et des réponses dans la population générale et agricole ; définition des outils technico-juridiques mobilisables en matière d'urbanisme pour réduire l'exposition aux risques sanitaires)

<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La mise en chantier du PLUi de Grand Poitiers Communauté urbaine est une opportunité à saisir pour intégrer les préoccupations santé environnementale et pour imaginer un urbanisme qui anticipe autant que possible l'apparition des zones d'exposition.</p> <p>Ce travail (en cours) de diagnostic intègre une partie d'enquête auprès de la population afin d'avoir un ressenti des plus objectifs. De ce fait, Grand Poitiers a communiqué auprès des communes concernées par ce travail d'enquête et toutes ont répondu favorablement à ce sujet.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Les craintes liées à l'exposition aux pesticides agricoles s'expriment sporadiquement sur le territoire et ne relèvent pas de mouvements structurés ou d'initiatives associatives particulières. Ces démarches localisées attestent de l'existence du sujet mais ne permettent pas d'en saisir la nature et la portée, d'où le besoin de diagnostic sur le territoire.</p> <p>Dans l'idéal, ce travail permettra d'anticiper l'apparition de zones de conflits liées à l'exposition de la population aux pesticides.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p><i>In fine</i>, le projet permettra de définir des orientations d'aménagements et de programmation pour réduire l'exposition actuelle et à venir afin de les intégrer dans le PLUi de Grand Poitiers</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Le processus d'élaboration du PLUi de Grand Poitiers qui a été initié fin 2021, et la réponse en parallèle à l'appel à projets 2021 Mesure 2.2 du PRSE Nouvelle-Aquitaine : « Initiatives locales visant à la réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles ».</p>

Strasbourg : Intégration de préconisations air-climat-énergie au PLUi de l'Eurométropole (OAP « air climat énergie »)

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	2019-2021
Échelle de territoire concerné	Eurométropole de Strasbourg
Porteur/pilote principal	Aménagement du Territoire et Projets Urbains / Mission Ville en Transition / Direction de la Mission TERRE / Gestion et Prévention des Risques Environnementaux
Rôle de la collectivité	Pilote en tant que gestionnaire du PLU
Partenaires	ADEUS, ATMO GE, Professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement
Budget :	Eurométropole de Strasbourg (25 000€).
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	DREAL via l'appel à projet Ville et métropole respirables (25 000€)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Éventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (communes de taille et typologies différentes)</i></p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Équipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : <i>Confort thermique</i></p>
Description de l'action (objectifs, déroulé...)	L'Eurométropole s'est doté d'un PLU intercommunal, approuvé le 16 décembre 2016. Dès sa première approbation, il a intégré des prescriptions en termes d'air, de climat et d'énergie (ex. article 15 du règlement « obligations imposées aux constructions, travaux,

installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales », PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) intégré au plan de vigilance du règlement), mais aussi concernant les mobilités alternatives et la Trame verte et bleue du territoire / la nature en ville. Cette action vise à renforcer la prise en compte des enjeux air-climat-énergie dans les politiques d'urbanisme au travers du PLU intercommunal, document réglementaire encadrant le développement du territoire et les projets d'aménagement.

Présentation de l'action : Intégration d'un dispositif Air climat énergie au PLU de l'Eurométropole de Strasbourg :

Dans le cadre de l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » du Ministère de l'Écologie, l'Eurométropole de Strasbourg a engagé un travail pour inclure des préconisations Air-Climat-Énergie dans les documents d'urbanisme. Ce volet air-climat-énergie du PLU a été porté dans la modification numéro 3 et comprend des éléments envisagés à la fois dans le règlement mais aussi *via* l'élaboration d'une d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Air-Climat-Énergie ».

Ce dispositif s'appuie notamment pour sa partie énergie sur le schéma directeur des énergies élaboré courant 2019 et sur la stratégie développée autour des réseaux de chaleur et des grands projets d'énergie renouvelable. Il renforce les objectifs de performance énergétique en proposant un niveau RT 2012- 20% pour le résidentiel et le tertiaire et impose un minimum d'installation de production photovoltaïque pour le neuf. L'objectif principal étant d'être en phase avec les objectifs énergétiques du territoire, de préparer les acteurs à cette évolution et d'anticiper les exigences de la réglementation environnementale RE 2020. Pour la partie air, elle capitalise les éléments ressortis lors des conférences et forum air / urbanisme menés en 2018/2019, en étant plus exigeant sur les dispositifs constructifs à mettre en place à proximité des secteurs exposés. Enfin, le volet climat s'attache à traiter la question des îlots de chaleur urbain, le bioclimatisme (protection solaire), la place de l'arbre et de la végétation dans les projets.

Le dispositif imaginé a été en partie concerté avec certains acteurs professionnels clés. L'animation s'est appuyée sur une démarche *ad hoc* créée par l'Eurométropole de Strasbourg : le PACTE "Penser, aménager et construire en transition écologique". Cette démarche mobilisant un réseau d'acteurs permet de diffuser et d'expliquer les nouvelles règles et d'accompagner la montée en compétences des partenaires privés sur les sujets abordés. Les nouvelles thématiques identifiées se concentrent à présent sur l'enjeu d'une meilleure maîtrise de l'aménagement des zones et des locaux d'activités, mais également autour des sujets du tertiaire et de la rénovation. Afin de disposer d'une connaissance plus précise des performances du parc bâti, une réflexion a été menée pour proposer en adéquation les moyens de contrôle réglementaire des moyens de suivis.

<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Dialogue institué entre l'Eurométropole de Strasbourg et les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qui a contribué à enrichir le volet Air-Climat-Énergie du PLU via leurs retours d'expérience.</p> <p>Partenariat entre ATMO GE, l'ADEUS et l'Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>Bonne communication entre les différents partenaires.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>L'articulation entre le champ d'application du PLU et la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du PCAET déclinés dans le document d'urbanisme qui a une marge de manœuvre limitée en la matière (cadre donné par le Code de l'urbanisme, limitation des pièces justificatives des autorisations d'urbanisme, limitation du contrôle...).</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Au travers des politiques publiques en matière d'articulation entre urbanisme et déplacements, l'Eurométropole de Strasbourg vise à réduire les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.</p> <p>Il n'empêche que le territoire métropolitain comme le reste de l'Alsace est confronté à des enjeux de santé publique liés à la qualité de l'air, notamment le long des axes les plus circulés.</p> <p>Afin de limiter les impacts sur la population et sur le territoire de manière générale, le PLU a intégré, dès son approbation, des prescriptions ambitieuses en termes d'air, de climat et d'énergie.</p> <p>Elles se traduisent notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'un article 15 au règlement écrit portant sur les performances énergétiques et le recours aux énergies renouvelables pour les nouvelles constructions ; - l'intégration des zones de vigilance du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) au plan de vigilance du règlement complété par des principes d'aménagement au sein des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les secteurs les plus impactés. <p>Au-delà de ces prescriptions, l'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre des leviers d'actions à différentes échelles au travers du projet de territoire qu'elle poursuit.</p> <p>À grande échelle, au regard des orientations prises par l'Eurométropole de Strasbourg pour rééquilibrer son développement par rapport au reste du département et ainsi réduire les déplacements pendulaires, réduire les consommations énergétiques et les émissions de polluants atmosphériques induits.</p> <p>À l'échelle de l'agglomération et des communes, la logique de « construire la ville sur la ville » permet un développement urbain à proximité des transports en commun mais aussi de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (limitation des déplacements utilisant des énergies fossiles).</p> <p>À l'échelle des secteurs de développement, les aspects liés à l'exposition des populations à des dépassements des seuils européens quant à la qualité de l'air font l'objet d'une attention particulière dès la planification.</p> <p>La mise en place de secteurs d'interdiction de construction d'établissements accueillant des populations sensibles au titre de la qualité de l'air permet donc de prendre en compte les secteurs en dépassements réglementaires et en dépassements réglementaires potentiels (en rouge et orange). Elle permet également de réduire les</p>

	<p>inégalités d'exposition en limitant la présence de populations sensibles, y compris dans des zones fortement polluées même si les valeurs limites européennes n'y sont pas dépassées (secteurs de surveillance aux abords des axes routiers, en bleu). La relation entre concentrations en polluants et impacts sanitaires étant souvent considérée comme linéaire, la lutte contre les inégalités d'exposition a du sens pour la santé des populations, quels que soient les niveaux de concentrations, y compris en-deçà des normes.</p> <p>Outre ces dispositions contenues dans le règlement (écrit et graphique) du PLU, des principes complémentaires sont fixés dans l'OAP Air-climat-énergie pour réduire l'exposition des habitants de la métropole aux polluants atmosphériques : formes urbaines favorisant la dispersion des polluants, mesures d'éloignement des bâtiments accueillant des populations sensibles par rapport à des infrastructures de transport à fort trafic, mesures d'adaptation du bâti et optimisation de la position des prises d'air pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur.</p> <p>La préservation mais aussi le développement de la « Trame verte et bleue » à toutes les échelles permet de développer les services écosystémiques rendus par rapport à la qualité de l'air mais aussi par rapport au climat, comme le maintien et le renforcement d'îlots de fraîcheur, la microcirculation de l'air, l'infiltration des eaux pluviales, ou encore l'existence de puits naturels de carbone que constituent les réservoirs...</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>Ce travail s'inscrit notamment comme une des actions de la collectivité pour mettre en œuvre les ambitions fixées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, le 18 décembre 2019; - l'appel à projet Ville et Métropole respirable en 5 ans ; - l'ensemble des politiques menées en faveur de la place de la nature en ville et l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Salon-de-Provence : Lutte Anti-Vectorielle : sa traduction dans le cadre d'une révision du Plan Local d'Urbanisme

Fiche rédigée en 2016

Détails sur l'action

Période : 2015

Porteur/pilote principal : Ville de Salon-de-Provence

Rôle de la collectivité : Pilote

Echelle de territoire concernée : territoire communal

Résumé

Le contexte : Les villes présentent des vulnérabilités particulières : forte concentration de population, regroupement d'infrastructures et de biens matériels, un milieu catalyseur de risques et de nuisances multiples. La L.A.V. apparait une urgence de publique de portée internationale.

Pourquoi ?

- On assiste à une gravité croissante.
- Absence de vaccins et de traitements étiologiques.
- Epidémiologie non stabilisée.
- Apparition de résistance aux biocides.
- Importation de cas et vecteurs.

Salon de Provence n'est pas épargné par la prolifération des moustiques, ses conséquences et les risques qu'elle entraîne. Un insecte « plastique », l'artificialisation des sols, la construction d'habitats collectifs végétalisés, les pratiques jardinières, constituent un ensemble favorable à la production de gîte et à une explosion épidémique potentielle.

Objectifs : Réduire les gîtes larvaires.

Transcrire cet objectif, dans les prescriptions règlementaires du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Comme toute politique publique ou projet d'aménagement, il est nécessaire d'accompagner la mutation du secteur de la construction et de l'aménagement, de sensibiliser et de former tant les maîtres d'ouvrages que les maîtres d'œuvres à ces problématiques et aux alternatives techniques existantes.

Autres services/délégations impliqués : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

Pour en savoir plus :

> https://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/AT2_presentation_Salon-de-Provence_31mai2016.pdf

Autres démarches d'intégration de la santé dans un document d'urbanisme

Liste non exhaustive

Communauté urbaine de Dunkerque : Intégration de l'UFS dans le PLUi-HD

- Période : depuis 2013
- Porteur : CU de Dunkerque
- Territoire : intercommunalité
- Partenaires : Communes de la CU, Agence d'urbanisme et de développement Flandre-Dunkerque, Atmo Hauts de France, Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels
- La communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a inscrit dans son plan local d'urbanisme (PLU) la prise en compte de la santé pour tout projet d'urbanisme. Elle s'est ainsi fixé trois priorités : favoriser les comportements de vie sains ; améliorer les facteurs environnementaux de santé ; faciliter l'accès aux soins.
- Témoignage dans [La santé en action N°459](#)

Grenoble : Dernière mise à jour du PLUi en faveur de la santé

- Période : 2019-2034
- Porteur : Métropole Grenoble Alpes
- Territoire : intercommunalité
- Partenaires : 49 communes
- Descriptif :
 - o Création de trois OAP thématiques : Paysage et biodiversité ; Qualité de l'air ; Risques et résilience
 - o Inscription de mesures en lien avec la santé dans le PADD :
 - faciliter l'usage de la marche
 - développer l'usage du vélo au quotidien
 - valoriser la diversité et renforcer la mixité dans les quartiers prioritaires
 - Lutte contre les ICU : développer la présence de l'eau et renforcer la végétalisations des bâtiments et des espaces extérieurs
 - écoconception des bâtiments
 - inclure la nature dans la ville et renforcer la biodiversité : protéger les espaces naturels, renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques, renforcer la place de la nature dans les secteurs urbanisés, améliorer et accroître les espaces cultivés en ville
 - Préserver la santé de tous les habitants en réduisant leur exposition aux nuisances : réduire l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques, limiter l'exposition des populations aux autres nuisances (zones calmes, rayonnement électromagnétique, pollution des sols, etc)
- [Site de la Métropole de Grenoble Alpes](#)

Rennes : intégration de la santé dans le PLUi (depuis 2018)

- Porteur : Rennes Métropole

- Territoire : intercommunalité
- Partenaires : Communes de la Métropole, Agence d'urbanisme de Rennes
- Une orientation spécifique « Métropole du Bien-être » dans le PADD, une autre sur le changement climatique et les défis énergétiques
- Une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Santé, climat, énergie »
- [Témoignage lors des rencontres de Santé publique France 2022](#)

Gouvernance, intersectorialité, stratégie

Grenoble : Stratégie santé dans l'urbanisme et l'aménagement

Rédaction de la fiche-action : juin 2022

Période / durée	2021-2022-2023
Echelle de territoire concerné	Ville + 2 opérations d'aménagement
Porteur/pilote principal	Direction Urbanisme § Aménagement
Rôle de la collectivité	Maîtrise d'ouvrage de l'étude stratégique « urbanisme et santé »
Partenaires	Aménageur SEM InnoVia § SPL SAGES Direction Santé Publique et Environnement Direction Alimentation Nature et Cadre de Vie
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	100 000 € (70 000 € dépensé)
• Contribution de votre collectivité	100 000 € (70 000 € dépensé)
• Partenaires financiers	nul
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : précisez...2 opérations d'aménagement en ZAC EcoCité et EcoQuartier.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

L'établissement d'un **diagnostic local de santé** permettant de dresser un état des lieux du territoire, ses points forts et ses points faibles, et de contextualiser les enjeux locaux. Ce diagnostic est composé de plusieurs volets :

- Un diagnostic de l'offre de soin sur le territoire communal
- Un diagnostic socio-sanitaire urbain et environnemental qui croise l'ensemble des thématiques et champs de l'urbanisme favorable à la santé sur le territoire communal avec un focus sur 2 opérations d'aménagement phares de la Ville

La mise en œuvre d'une **démarche de participation citoyenne** qui s'est déclinée en différentes actions :

- Un **diagnostic sensible** qui s'est tenu du 17 mai au 1^{er} juin 2021. Cette enquête en ligne a été ouverte à tous les grenoblois-es, relayée par les canaux de communication de la ville (réseaux sociaux et site internet) et complétée sur le terrain par des sollicitations directes dans l'espace public et 3 jours de porte-à-porte (19, 20, 21 mai). Elle a obtenu 503 répondants + 101 répondants sur le terrain.
- Un **atelier avec le conseil des aînés de la Ville** environ 10 participants qui s'est tenu le 21 juin 2021
- Une **journée « d'aller vers » : dispositif parking-day** localisé sur les 2 opérations d'aménagement phare de la Ville qui ont réuni environ 80 participants qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2021

La conduite de nombreux **entretiens avec les élu-e-s membres du Comité de Pilotage « urbanisme-santé »** : élu-e-s à l'urbanisme et santé, nature en ville-espace public-biodiversité-fraîcheur, transition énergétique et immobilier municipal, urbanisme transitoire, coordination action sociale, aîné-e-s aidant-e-s et intergénérationnel, sport, handicap et accessibilité et les **directeur-riche-s** urbanisme et aménagement, santé publique et environnementale, action sociale, ingénieurs sanitaires, directrice air-climat, directions de territoire a permis de croiser les regards, de développer la transversalité propre à l'approche systémique de l'urbanisme favorable à la santé et d'aboutir à construire une vision politique partagée.

Un **séminaire des cadres du département « Ville Résiliente »** a également été organisé dans l'objectif de croiser les regards sur les enjeux de l'urbanisme favorable à la santé, de développer une culture commune et d'appropriation de ces problématiques et de partager le diagnostic réalisé sur le territoire et les axes prioritaires à développer et à renforcer.

L'ensemble des résultats obtenus, politiques, techniques et sensibles, ont fait l'objet d'une **synthèse des enjeux par déterminant de santé** et d'une **priorisation des actions à mener et/ou à renforcer** à l'échelle de la Ville et des 2 quartiers prioritaires faisant l'objet d'opérations d'aménagement.

L'ensemble du diagnostic produit a été **partagé avec l'ARS** Auvergne-Rhône-Alpes.

	<p>Un plan d'actions opérationnel est actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de la Ville en partenariat avec les directions concernées et sur les 2 opérations d'aménagement en partenariat étroit avec l'Aménageur de la Ville la SEM InoVia et SPL SAGES et ses bureaux d'études opérationnels en charge de l'environnement et de la santé. Les 2 opérations d'aménagement sont : Presqu'île-Cambridge et Flaubert-INSPE.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>Un portage politique par un élu en charge de l'urbanisme et de la santé.</p> <p>Un renforcement des relations entre les directions urbanisme et aménagement et santé publique et environnementale.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>La transversalité de ce type de démarche est chronophage ; elle nécessite d'être approprié par un portage technique du Comité de Direction de la Ville pour atteindre des objectifs opérationnels portés et relayés par les différentes directions concernées.</p> <p>Le rôle « d'ensembliser » de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la Ville de Grenoble pourrait être davantage identifié et renforcé.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>L'action s'inscrit sur une longue durée. Il est difficile aujourd'hui d'évaluer son impact sur les inégalités sociales et/ou territoriales de santé.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<p>La demande initiale émane d'une commande politique.</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Grenoble s'est engagée depuis de nombreuses années sur les enjeux de la Ville Durable, notamment au travers son investissement dans les démarches de labellisation Ecoquartiers pour ses opérations d'aménagement : De Bonne, Blanche Monier, Bouchayer Viallet, Flaubert et EcoCité Presqu'île.</p>

Mulhouse : Urbanisme et promotion de la santé

Fiche rédigée en 2022 (recueil alimentation et activité physique)

Période / durée	
Echelle de territoire concerné	Ville de Mulhouse
Porteur/pilote principal	Ville de Mulhouse et Maison Sport Santé
Rôle de la collectivité	
Partenaires	L'ensemble des services de la collectivité + les bureaux d'études (urbanisme)
Budget :	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement (réel ou estimé) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de votre collectivité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financiers 	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme règlementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez.....</i></p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : <i>précisez.....</i></p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>La conduite de démarches de promotion de la santé, dans leur globalité et leur complexité, nous invite à construire de nouvelles stratégies d'alliance avec les politiques publiques impactant directement la pratique de l'activité physique et par extension notre état de santé : transport, aménagement du territoire, action sociale, etc.</p> <p>Dans le cadre d'une pratique sportive autonome, la Maison Sport Santé constitue une ressource pour accompagner le travail de programmation des aménagements urbains de la collectivité tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mulhouse Diagonales « Terrasses du Musée » (projet d'aménagement d'un espace street workout et sport santé) - Journées sans voiture (projet d'aménagement Design actif à destination de tout public). - Concertation pour l'aménagement d'un Accro Park Urbain à destination des publics mulhousiens - Streetpark de la gare à destination des enfants/Ados - Plateau outdoor de basket 3x3 (pratique tout public) • Rénovation de l'ancien skatepark (pratique Enfants/Ados/Famille)
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements diversifiés mais un taux d'équipement sportif plutôt faible par rapport à la densité de population de la région mulhousienne et la moyenne nationale • Des équipements anciens d'où des enjeux en termes de rénovation des salles de pratique • 20% de la population de l'agglomération mulhousienne est licenciée d'un club sportif • Une baisse de la pratique en club (tennis, foot, athlétisme, gymnastique ...) • Une demande grandissante pour de la pratique libre - • Essor de nouvelles pratiques (streetworkout, cross fit, tennis paddel, futsal, pratiques à destination des seniors...)
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Intégrer la Maison Sport Santé dans les instances programmistes spécialisées sur les questions d'aménagement du territoire.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	

Paris : Les aménageurs de Paris s'engagent pour un urbanisme favorable à la santé

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	
Echelle de territoire concerné	Actions menées sur les opérations d'aménagement de Paris qui couvrent 970 ha
Porteur/pilote principal	Service de l'urbanisme de la ville et les aménageurs de Paris (PMA, SEMAPA, PariSeine, Espaces ferroviaires, RATP)
Rôle de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des Evaluations d'impact sur la santé en interne - Mener et évaluer les études sur les pollutions et nuisances (sources et impacts sur le site aménagés et du projet sur le site) menées dans le cadre des Etudes d'impact sur l'environnement - Initiatrice d'un Réseau des aménageurs de Paris pour faciliter les échanges
Partenaires	Les aménageurs de Paris et les bailleurs sociaux
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	Budget estimé pour une EIS (sur le coût horaire ingénieur conseil) : 260 000 €
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	La stricte part liée à la santé dans les investissements des opérations d'aménagement est impossible à quantifier
• Contribution de votre collectivité	idem
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Depuis 2019, le Service de l'aménagement de Paris a initié un travail pour échanger des bonnes pratiques avec et entre les aménageurs de Paris et a lancé un Réseau.</p> <p>Le 17 février 2022, avec le Service parisien de Santé environnementale, il a organisé un Séminaire : « Vers des quartiers producteurs de santé à Paris : l'opportunité des opérations d'aménagement ». 158 participant.es dont tous les aménageurs de Paris.</p> <p>En mars 2022, la <u>Charte pour un aménagement durable et inclusif de Paris</u> a été publiée. Elle exprime les objectifs que la ville souhaite atteindre pour l'aménagement et 101 engagements des aménageurs. La santé y figure en bonne place (page 18). Les aménageurs s'engagent à aménager des « cadres de vie plus sains, moins bruyants et moins pollués ». Elle installe le Réseau des aménageurs de Paris : les Ateliers de l'aménagement de Paris dont la santé est un des thèmes de travail.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<p>La présence au sein de l'administration parisienne d'un Service dédié : le Service parisien de santé environnementale.</p> <p>Son investissement pour élaborer une méthode et mener sur des opérations d'aménagement des Evaluations d'impact sur la santé (EIS) qui ont montré de nombreux intérêts, y compris pour le projet d'aménagement.</p> <p>L'avancée en matière de santé d'un des aménageurs de Paris : Espaces ferroviaires</p> <p>L'existence d'un <u>Plan parisien de santé environnementale</u> depuis 2015 et de Plans environnementaux qui intègrent la santé : <u>Plan climat, air énergie et qualité de l'air</u>, <u>Plan biodiversité 2018-2024</u>, <u>Plan prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020</u>, etc.</p>
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>La pluralité des acteurs à mobiliser et des sujets concernés</p> <p>Une des sources majeures des problèmes de santé à Paris est due à la mauvaise qualité de l'air. L'améliorer passe par des changements de comportement comme la limitation de l'utilisation de la voiture individuelle, changements bien longs à atteindre.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>Oui car les opérations d'aménagement se situent dans des quartiers prioritaires de la ville qui sont des lieux d'inégalités sociales et territoriales de santé.</p>

Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?

Une forte volonté d'inscrire la santé dans toutes les politiques, traduite dans le Plan Paris Santé Environnement (2015), a conduit la Ville de Paris à développer différentes initiatives qui veulent répondre aux défis actuels en matière de santé publique : lutter contre les pollutions atmosphériques ou sonores, adapter la ville au changement climatique, améliorer la santé et le bien-être des parisiens et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La volonté d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le niveau de bruit auquel est exposé le public fragile que représentent les enfants ainsi que le souhait de lutter contre les îlots de chaleur nocturne en offrant un lieu plus frais dans le quartier ont conduit à mettre en œuvre les projets de développer des cours Oasis et de créer des rues aux écoles qui permettent de plus de sécuriser les trajets des enfants.

Les cours Oasis sont issues de la stratégie de résilience parisienne, qui a une vocation plus large d'amélioration du cadre de vie dans une logique d'adaptation de la ville face aux challenges actuels et notamment dans le domaine de la santé.

Par ailleurs les opérations d'aménagement qui se situent en bordure d'infrastructures routières et ferroviaires, sources de pollution de l'air, de bruit et îlots de chaleur représentent l'opportunité d'agir pour la santé et de lutter contre les inégalités qui est traduite par la réalisation, en régie, d'évaluations d'impacts sur la santé qui accompagnent une démarche volontariste d'aménagement et de planification urbains favorables à la santé.

Strasbourg : Formation et acculturation des professionnels de l'urbanisme à la santé environnementale

Rédaction de la fiche-action : mai 2022

Période / durée	Janvier et juin 2021
Echelle de territoire concerné	Eurométropole de Strasbourg
Porteur/pilote principal	Eurométropole de Strasbourg
Rôle de la collectivité	Pilote du projet
Partenaires	EHESP, INET Grand Est, ATMO Grand Est, ARS Grand Est
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	12 325 €
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	/
• Contribution de votre collectivité	2 325 €
• Partenaires financiers	ARS Grand Est (10 000 €)
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : précisez.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) : précisez.....</p>

**Description de l'action
(objectifs, déroulé...)**

L'Eurométropole de Strasbourg porte une démarche, co-construite avec l'ensemble de la chaîne d'acteurs de l'urbanisme, intitulée Le Pacte : Penser, Aménager et Construire en Transition Écologique. Elle réunit aujourd'hui 140 acteurs signataires très diversifiés qui débattent et inventent ensemble des réponses collectives susceptibles de répondre aux défis climatiques.

La santé environnementale figure parmi les 12 enjeux phares identifiés, pour lesquels les acteurs signataires ont décidé de s'engager. Pour répondre à cet engagement, ils ont précisé avoir besoin d'être formés et accompagnés sur la prise en compte de la santé environnementale dans les projets, pour promouvoir ainsi un urbanisme plus favorable à la santé.

Une équipe projet (EMS, ARS, ATMO GE, INET, EHESP) s'est formée pour co-construire une formation "pilote" dédiée à l'urbanisme favorable à la santé, adaptée aux besoins des acteurs impliqués. Cette formation a permis de former conjointement agents des collectivités et opérateurs privés de l'urbanisme (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, bureaux d'études...) pour engager une culture commune de base et une montée en compétence collective sur le sujet. Ce format mixte entre agents territoriaux/acteurs privés a été notamment favorisé par le partenariat avec l'INET. En cela, la formation a porté une approche nouvelle, appréciée par l'ensemble des participants.

La formation était construite plusieurs temps :

- Un premier module théorique (connaissances de base sur les thématiques de santé environnementale - qualité de l'air, bruit... - et sur l'urbanisme favorable à la santé)
- Une marche apprenante d'une demi-journée sur le terrain pour échanger, sur la base d'opérations urbaines existantes, sur les facteurs favorables et défavorables à la santé,
- Des ateliers participatifs pour amener les participants à échanger, réinterroger les choix d'aménagement observés lors de la marche au regard des déterminants de la santé et proposer des solutions opérationnelles pour aller vers un urbanisme plus favorable à la santé

Le calendrier de la formation, plusieurs fois repoussée du fait du contexte sanitaire, était le suivant :

- Modules théoriques le 28 janvier 2021 en visio (30 participants)
- Ballade apprenante et ateliers participants les 3 et 4 juin 2021 (25 participants)

En perspective, cette formation expérimentale permettra, par les retours d'expérience de la première session, d'affiner le format et d'en reconduire plusieurs sessions.

<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une dynamique et d'un cadre partenarial avec les acteurs de l'urbanisme du territoire : le Pacte - Une demande croissante de la part des professionnels concernant la montée en compétences sur les enjeux de santé - Le lancement d'une équipe projet aux compétences transversales entre santé et urbanisme pour le montage de la formation - L'implication et la mobilisation d'experts de l'urbanisme favorable à la santé de l'EHESP Rennes (A. Roué Le Gall et C. Deloly)
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<p>Le contexte sanitaire a rendu difficile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de la formation en présentiel : la première partie en visio a rendu complexe la mobilisation des participants, la seconde partie nécessitant du présentiel a dû être repoussée à plusieurs reprises - La mobilisation de l'ARS Grand Est, engagée dans la gestion de la crise, dans l'organisation de la formation alors même que c'est un acteur essentiel à associer <p>Par ailleurs, une expertise en UFS était nécessaire pour former correctement les participants à cette thématique : nous avons eu la chance de compter sur la mobilisation de l'EHESP à cette occasion, mais il faut toutefois souligner que les experts du sujet sont rare en France et cela peut mettre en difficulté de futures formations.</p> <p>Au niveau de la collectivité, les agents sont soit experts de la santé, soit de l'urbanisme mais rarement des deux.</p>
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<p>À terme, nous espérons que les bons réflexes de santé environnementale acquis par les professionnels de l'urbanisme contribueront à construire et aménager une ville plus favorable à la santé de ses habitants, des logements sains et des espaces extérieurs favorisant le bien-être. Cet enjeu est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires et aurait donc un impact sur les ISTS.</p>
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté politique forte, portée par Françoise Schaetzel, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg chargée à la fois de la santé environnementale et de l'urbanisme opérationnel - Des travaux préalables dans le cadre d'une EIS menée en 2017 sur un projet d'aménagement du secteur Deux-Rives à Strasbourg - Le lancement d'une dynamique partenariale avec les acteurs de l'urbanisme au travers du Pacte et la demande des acteurs concernant la montée en compétences sur les enjeux de santé

Toulouse : Pour un environnement urbain favorable à la santé

Rédaction de la fiche-action : avril 2022

Période / durée	2021/2022
Echelle de territoire concerné	Territoire toulousain et métropolitain
Porteur/pilote principal	Direction de l'aménagement - urbanisme et SCHS - promotion de la santé et Contrat Local de Santé
Rôle de la collectivité	Animation du groupe de travail « urbanisme favorable à la santé » dans le cadre du Contrat Local de Santé
Partenaires	Directions municipales et métropolitaines (urbanisme, éducation, petite enfance, environnement), ARS Occitanie/DD31, AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine)
Budget :	NC
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	<p>Type de projet / démarche :</p> <p><input type="checkbox"/>Projet d'aménagement / opération d'aménagement / (ré)aménagement d'un espace public, espace vert, de la voirie etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Document d'urbanisme (urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU) etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Document de planification : Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) etc.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Gouvernance, intersectorialité, groupe de travail etc.</p> <p><input type="checkbox"/>Autre : <i>précisez</i>.....</p> <p>Eventuelles spécificités du territoire concerné</p> <p><input type="checkbox"/> Quartier politique de la Ville</p> <p><input type="checkbox"/> Centre ancien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Autre(s) : focus Ville de Toulouse dans un premier temps puis élargissement possible à la métropole</p> <p>Déterminants de santé concernés :</p> <p><input type="checkbox"/>Adaptation / lutte contre le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/>Habitat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Equipements, commerces, autres bâtiments</p> <p><input type="checkbox"/>Espace public, voirie</p> <p><input type="checkbox"/>Espaces verts et bleus</p> <p><input type="checkbox"/>Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilités actives, transports, transports en commun</p> <p><input type="checkbox"/>Alimentation, potagers, agriculture</p> <p><input type="checkbox"/>Qualité de l'air, de l'eau, des sols</p> <p><input type="checkbox"/>Bruit</p> <p><input type="checkbox"/>Participation des habitants</p> <p><input type="checkbox"/>Autre(s) :</p>

<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>Cette action est répertoriée dans l'annexe du Contrat Local de Santé 20219/2022 de Toulouse sous l'intitulé thématique « environnement urbain favorable à la santé » (PJ).</p> <p>Objectif : Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les projets d'aménagement et/ou de construction notamment destinés à accueillir des enfants et/ou des jeunes à Toulouse</p> <p>Déroulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021: réalisation d'un état des lieux des pratiques en interne concernant l'UFS – restitution de l'enquête : identification des freins et des actions possibles (PJ). - 2022: constitution d'un groupe de travail inter directions pour partager et découvrir les outils existants et les expérimenter sur un projet choisi par le groupe. Groupe de travail ouvert aux experts : participation de l'AUAT.
<p>Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le Contrat Local de Santé de Toulouse 2019/2022 intègre comme priorité les thématiques de santé/environnement/urbanisme. Lors de l'écriture collective de cet axe, il a été retenu par les partenaires la nécessité de créer de nouveaux outils incitatifs de type chartes en matière de planification urbaine et d'aménagement, de constructions. L'état des lieux des pratiques réalisé en 2021 auprès des élus et techniciens des collectivités ville et Métropole a permis d'identifier le besoin de partage des outils existants (guide Isadora par exemple), peu ou non connus par les professionnels. -la révision en cours du PLUiH pourrait constituer une opportunité de valorisation et/ou d'intégration de recommandations en faveur de l'UFS.
<p>Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le contexte COVID a ralenti l'organisation des nouvelles instances de ce type (objectifs non prioritaire, organisation des réunions à distance, collaborateurs moins disponibles). - si l'objectif est unanimement partagé, il ne constitue pas une orientation prioritaire de politique publique, ce qui ne favorise pas la mobilisation de toutes les directions partenaires.
<p>L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif d'un CLS est bien de réduire les ISS, et cette action y contribue également. - C'est à l'étape de concrétisation du projet d'aménagement choisi qu'il sera possible d'identifier précisément sur quels déterminants de santé l'action pourra avoir un impact favorable.
<p>Plus généralement, quels éléments ont déclenché le travail de la collectivité sur l'urbanisme et les aménagements favorables à la santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un SCHS qui assure des missions avec la totalité des acteurs a favorisé l'adhésion des partenaires à la démarche. - L'accès à la connaissance des évolutions climatiques et environnementales pressenties a permis de déclencher la prise de conscience et la volonté d'agir des décideurs publics locaux. -L'élaboration du CLS a permis à l'ensemble des directions impliquées dans sa co-construction de mettre en avant cet objectif. L'ARS

positionne plus globalement « l'environnement favorable à la santé » comme objectif incontournable des CLS.

-l'UFS est un outil de concrétisation de cet objectif, car la métropole détient la compétence Urbanisme/planification urbaine. Cela facilite le pouvoir d'agir.

Autres démarches

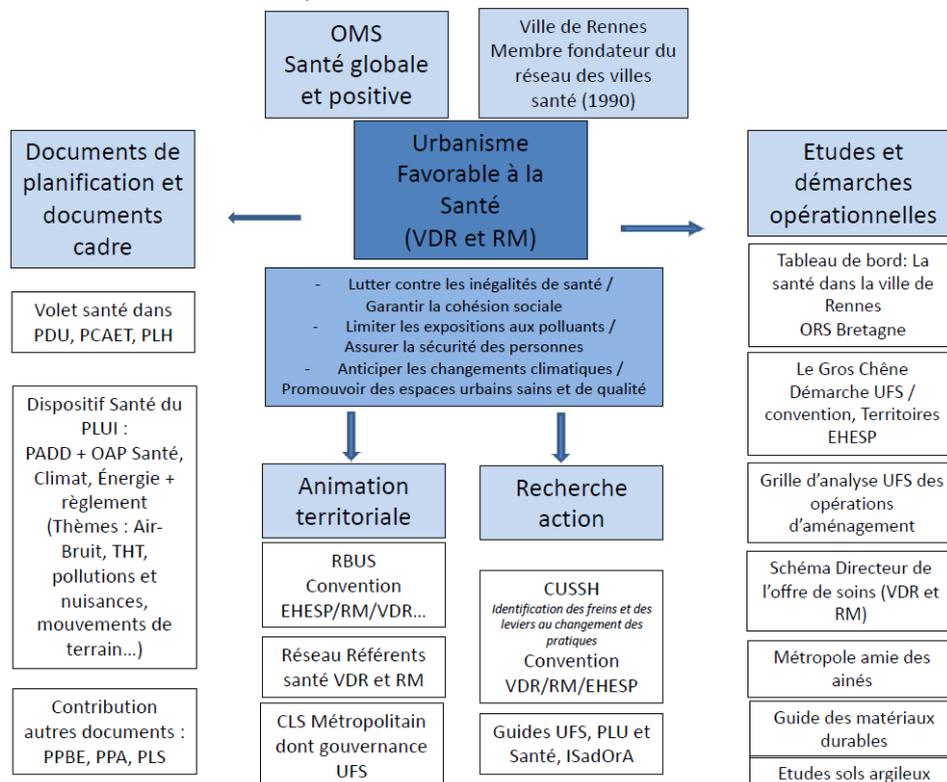
Liste non exhaustive

Metz : formation-sensibilisation des agents à l'urbanisme favorable à la santé (2022)

- Porteur : Ville et Métropole de Metz
- Partenaire : CNFPT

Rennes : démarche UFS (depuis 2010)

- Porteur : Rennes Ville et Métropole



- [Témoignage lors des rencontres de Santé publique France 2022](#)

Perpignan : sensibilisation des agents à l'urbanisme favorable à la santé (2019-2020)

- Porteur : Ville de Perpignan
- Partenaire : RfVS
- Partenaire financeur : ARS